



IDEMIA GROUP SAS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 357 634,20 euros

Siège social : 2, Place Samuel de Champlain 92400 Courbevoie

533.960.407 RCS NANTERRE

(la “**Société**”)

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion du Groupe et de la Société, de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'entendre les rapports des commissaires aux comptes, ainsi que de décider de l'affectation du résultat.

Les convocations prescrites vous ont été adressées dans les formes et délais statutaires et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ainsi que les statuts de la Société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Activité de la Société

Au cours de l'exercice 2024, la Société a poursuivi son rôle d'holding animatrice du Groupe IDEMIA.

La Société a pour principale activité :

- l'achat, la souscription, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières de toutes sociétés ;
- toutes prestations de service et conseil en matière de stratégie, direction générale et management envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;
- les activités d'une société de financement de groupe.

La Société détient la totalité des titres IDEMIA Finance SAS ainsi qu'une participation très minoritaire dans IDEMIA France SAS. La Société a détenu une participation très minoritaire dans IDEMIA Identity & Security France SAS jusqu'au 20 juin 2024.

Présentation des comptes

Les états financiers que nous soumettons à votre approbation sont établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ils ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Compte de résultat

(en euros)	31-déc 2024	31-déc 2023
Production vendue de biens		
Production vendue de services	7 906 537	4 867 539
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	7 906 537	4 867 539
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	2 566 396	28 969 380
Autres produits	16 608 109	1 654
PRODUITS D'EXPLOITATION	27 081 041	33 838 573
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	10 602 961	41 546 244
Impôts, taxes et versements assimilés	723 195	398 853
Salaires et traitements	2 699 546	3 584 075
Charges sociales	1 279 193	1 330 706
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 329 296	1 745 100
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	6 007	57 387
Autres charges	16 827 290	332 343
CHARGES D'EXPLOITATION	37 467 487	48 994 707
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 386 446	-15 156 135
Produits financiers de participations	2	
Produits des valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	105 207 380	59 503 845
Autres intérêts et produits assimilés	2 182 376	5 386 461
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 358	
Différences positives de change	66	5 871
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	107 392 182	64 896 177
Dotations financières aux amortissements et provisions		2 358
Intérêts et charges assimilées	148 454 395	70 959 520
Différences négatives de change	11 058	8 189
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	148 465 453	70 970 066
RESULTAT FINANCIER	-41 073 271	-6 073 889
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-51 459 717	-21 230 024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10	
Participation des salariés		
Charges (produit) Impôts sur les bénéfices	-29 470 036	-6 017 231
RESULTAT NET	-21 989 671	-15 212 792

Résultat d'exploitation

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 7 906 537 euros en 2024 contre 4 867 539 en 2023.

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société correspond aux prestations rendues par cette dernière à la société IDEMIA France SAS. Les prestations réalisées correspondent principalement à des services rendus en matière de direction générale, financière et gestion des relations humaines, ainsi qu'à la définition de la stratégie du Groupe IDEMIA.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 37 467 487 euros, la Société affiche une perte d'exploitation de 10 386 446 euros contre une perte de 15 156 135 euros en 2023.

Résultat financier

Le résultat financier est une perte de 41 073 271 euros contre une perte de 6 073 889 euros en 2023.

Il comprend principalement :

- Des produits d'intérêts sur prêt reçus d'IDEMIA Finance SAS et d'IDEMIA France SAS, pour un montant de 105 207 380 euros.
- Des charges d'intérêts relatives aux emprunts en cours, pour un montant de 143 629 600 euros.

L'augmentation des charges d'intérêts s'explique par la comptabilisation de douze mois des intérêts liés à l'emprunt externe pour contre 5 mois en 2023.

Résultat net

La perte de l'exercice s'élève à 21 989 671 euros contre une perte de 15 212 792 euros en 2023.

Bilan

(en euros)	31-déc 2024	31-déc 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions, brevets et droits similaires		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, mat. et outillage		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours		
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations	2 040 355 203	2 040 355 204
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts	1 247 324 712	1 234 155 372
Autres immobilisations financières		
ACTIF IMMOBILISE	3 287 679 915	3 274 510 576
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements		
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		
Avances, acomptes versés sur commandes	18 784	
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés	2 150 792	19 788 516
Autres créances	69 694 822	28 020 344
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	294 137	139 333
ACTIF CIRCULANT	72 158 535	47 948 193
Frais d'émission d'emprunts à étaler	23 772 983	27 224 281
Primes de remboursement des obligations		
Ecarts de conversion actif		2 358
TOTAL DE L'ACTIF	3 383 611 434	3 349 685 407

(en euros)	31-déc. 2 024	31-déc 2023
Capital social ou individuel	1 003 570 832	1 003 554 213
Primes d'émission, de fusion, d'apport	761 654 279	761 670 898
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-261 919 980	-246 707 188
Résultat de l'exercice	-21 989 671	-15 212 792
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	170 300	170 300
CAPITAUX PROPRES	1 481 485 760	1 503 475 431
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		2 358
Provisions pour charges	148 811	195 919
PROVISIONS	148 811	198 277
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 800 000 000	1 800 787 034
Emprunts et dettes financières divers	92 450 824	24 396 643
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 489 542	8 875 065
Dettes fiscales et sociales	2 099 966	7 081 820
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 933 049	4 871 138
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 901 973 380	1 846 011 699
Ecarts de conversion passif	3 482	
TOTAL DU PASSIF	3 383 611 434	3 349 685 407

Immobilisations financières

Les titres de participations financières n'ont pas varié par rapport à 2023.

En raison des perspectives favorables et des performances financières des participations détenues, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2024.

Créances clients

Le solde des créances clients au 31 décembre 2024 correspond aux factures émises aux différentes sociétés du Groupe et restant encore à payer

Autres créances

Les autres créances, d'un montant total de 69 694 822 euros contre 28 020 344 euros au 31 décembre 2023 comprennent principalement les comptes courants d'intégration fiscale des sociétés membres du groupe d'intégration fiscale dont la Société est la société de tête.

Les capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en euros)	31/12/2023	Affectation Résultat	Autres mouvements	Résultat 2024	31/12/2024
Capital Social	1 003 554 213		16 619		1 003 570 832
Prime d'émission	761 670 898		-16 619		761 654 279
Report à nouveau	-246 707 188	-15 212 792			-261 919 980
Résultat de l'exercice	-15 212 792	15 212 792		-21 989 671	-21 989 671
SITUATION NETTE	1 503 305 131	0	0	-21 989 671	1 481 315 460
Provisions réglementées	170 300				170 300
CAPITAUX PROPRES	1 503 475 431	0	0	-21 989 671	1 481 485 760

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société se compose de 1 003 570 832 actions entièrement libérées de 1 euro de valeur nominale chacune.

Trois

s de capital ont eu lieu sur l'exercice :

- Le 14 mars 2024, augmentation de 2 856 euros portant le capital social de 1 003 554 213 euros à 1 003 557 069 euros par voie d'émission de :
 - 5 actions AP E20 (anciennement dénommées AP E') de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 8 actions AP G20 (anciennement dénommées AP G) de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 2.843 actions AP F de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission.
- Le 29 août 2024, augmentation de capital de 13 663 euros portant le capital de 1 003 557 069 euros à 1 003 570 732 euros par voie d'émission de :
 - 2 547 actions AP E23 de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 2 538 actions AP G23 de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 8 578 actions AP H23 de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission.

- Le 19 décembre 2024, augmentation de capital de 100 euros portant le capital de 1 003 570 732 euros à 1 003 570 832 euros par voie d'émission de :
 - 50 actions AP E20 (anciennement dénommées AP E') de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 50 actions AP G20 (anciennement dénommées AP G) de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission.

Est joint en **Annexe A** au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Dettes financières

L'endettement financier net s'élève à 645 126 112 euros et se décompose comme suit :

(en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt obligataire	0	0
Intérêts courus	0	0
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	0	0
Emprunts auprès des ets de crédit	1 800 000 000	1 800 000 000
Prêt à IDEMIA Finance	-652 716 431	-652 716 431
Prêt à IDEMIA France	-581 438 941	-581 438 941
Intérêts courus	0	787 034
Intérêts courus sur prêts	-13 169 340	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	552 675 288	566 631 661
Compte courant IDEMIA France	92 450 824	24 396 643
Intérêts sur compte courant	0	0
Autres	0	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	92 450 824	24 396 643
DISPONIBILITES NETTES	0	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET	645 126 112	591 028 304

Term loan B

Le TLB souscrit pour 1 800 000 milliers d'euros a pour échéance le 28 septembre 2028.

Les intérêts sont payés trimestriellement sur une base Euribor 3 mois plus 4,00% fixe depuis février 2024, à la suite d'une renégociation de notre taux d'intérêt.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ECOULE

- Fin 2023, le Groupe IDEMIA a annoncé de nouvelles orientations stratégiques conduisant à une évolution de son organisation opérationnelle. Le 2 février 2024, le groupe a ainsi mis en œuvre sa nouvelle organisation. Effective depuis le 2 janvier 2024, cette restructuration a conduit à la création de trois divisions :

- IDEMIA Secure Transactions (IST),
- IDEMIA Public Security (IPS),
- IDEMIA Smart Identity (ISI)

Le Groupe IDEMIA a ainsi engagé depuis début 2024 une réorganisation afin d'aligner sa structure juridique sur son modèle opérationnel par activité. L'objectif de cette réorganisation consiste à mettre en place des entités légales dédiées par activité avec des chaînes de détentions cohérentes.

- La Société a reçu en mai 2024 une notification de contrôle fiscal portant sur les exercices 2021 et 2022. A ce stade, le contrôle fiscal n'a pas identifié de redressement significatif.

3. EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE

La Société entend poursuivre l'activité relative à son objet social au cours de l'exercice à venir.

4. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA DERNIERE CLOTURE

Nous vous informons que les évènements suivants ont eu lieu depuis la clôture de l'exercice 2024 :

- La réduction du capital social de la Société en date du 27 mai 2025, d'un montant nominal total de 903.218.122,80 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société pour la ramener de 1 € par action à 0,1 € par action, et ayant pour effet de réduire le capital social de 1.003.575.692,00 € à 100.357.569,20 € ;
- Une augmentation du capital social de la Société en date du 11 juin 2025, d'un montant de 35 €, par émission de 350 nouvelles actions, ayant pour effet de porter le capital social de 100.357.569,20 € à 100.357.604,20 € ;
- Une augmentation du capital social de la Société en date du 13 juin 2025, d'un montant de 30 €, par émission de 300 nouvelles actions, ayant pour effet de porter le capital social de 100.357.604,20 € à 100.357.634,20 €.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations significatives ou prise de contrôle

Aucune participation n'a été acquise ou cédée par la Société au cours de l'exercice.

Figure en **Annexe B** au présent rapport une liste des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Activité des filiales

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes.

Au 31 décembre 2024, la Société détenait la participation significative suivante :

- 100 % du capital de la société IDEMIA Finance SAS.

IDEMIA Finance SAS

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 2 716 949 euros en 2024 contre 2 417 165 euros en 2023. Le résultat net de l'exercice 2024 s'est traduit par un bénéfice de 182 110 355 euros contre une perte de 47 182 242 euros en 2023.

7. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

La ventilation par date d'échéance des dettes fournisseurs au 31 décembre 2024 est la suivante :

Au 31/12/2024-en Euros	1 à 30 jours	de 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	TOTAL
Factures échues par tranches de retard de paiement				
Montant	570 000	0	5 898	575 898
Nombre de factures	5	0	2	
Pourcentage des achats	5%	0%	0%	5%
Total	570 000	0	5 898	575 898

La ventilation par date d'échéance des créances clients au 31 décembre 2024 est la suivante :

Au 31/12/2024-En euros	1 à 30 jours	de 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	TOTAL
Créances échues				
Montant	0	0	0	0
Nombre de factures	0	0	0	
Pourcentage des ventes	0%	0%	0%	0%
Total des créances clients	0	0	0	0

8. DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élève à 6 222 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, imposable au taux de 25 %.

9. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, d'affecter la perte de 21 989 671 euros de l'exercice au compte de « report à nouveau ».

Après affectation, le compte « report à nouveau » serait porté à -283 909 651 euros.

10. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices, à l'exception des dividendes versés d'un montant de 100 000 milliers d'euros en avril 2023 et 350 655 milliers euros en décembre 2023, non éligibles à l'abattement de 40%.

11. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE

Attributions gratuites d'actions ou options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux.

Stock-options

Au titre de l'exercice 2024, aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société, par la Société elle-même, par celles qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du même Code.

Actions gratuites

Dans le cadre des plans d'actions gratuits décidés en 2017, 2020, 2021 et 2023 au bénéfice des cadres dirigeants, il a été procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'attribution de 5 745 actions gratuites.

12. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

13. SITUATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les sociétés Ernst & Young et Forvis Mazars exercent les fonctions de Commissaires aux comptes titulaires. Leurs mandats expireront respectivement à l'issue des consultations des associés qui statueront sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2028 et 31 décembre 2029.

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

1. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis en conformité avec les normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'UE.

2. FAITS MARQUANTS

2.1 Nouvelle organization

Le 2 février 2024, le groupe a annoncé la mise en œuvre de sa nouvelle organisation. Effective depuis le 2 janvier 2024, cette restructuration a conduit à la création de trois divisions : IDEMIA Secure Transactions (IST), IDEMIA Public Security (IPS), et IDEMIA Smart Identity (ISI).

Chacune de ces divisions, leader sur ses propres segments de marchés, est pourvue des ressources nécessaires pour accélérer sa future croissance, pour améliorer sa flexibilité, et pour offrir des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses clients.

2.2 IFRS5 – Activités abandonnées

Le 10 décembre 2024, IDEMIA France SAS, IDEMIA Group et l'Imprimerie Nationale ont convenu dans un document en anglais, intitulé « Sale Purchase Agreement » (« SPA ») la vente de 100% des actions d'IDEMIA Identity & Security France. La vente des actions est prévue durant le premier semestre 2025.

En date du 31 décembre 2024, selon la norme « IFRS5 – Actifs non-courants destinés à être cédés », l'activité d'IDEMIA Identity & Security France (représentant la majorité du segment Idemia Smart Identity (ISI)) est présentée dans les comptes consolidés d'IDEMIA Group comme une activité non poursuivie. La majorité du segment Idemia Smart Identity (ISI) n'est donc plus présentée dans la note 4 relative à l'information sectorielle.

Dans l'état de la situation financière consolidée, les actifs et passifs en date du 31 décembre 2024 sont présentés respectivement sur les lignes « Actifs destinés à être cédés » et « Passifs destinés à être cédés ».

Dans le compte de résultat consolidé, les résultats des activités cédées en date de décembre 2024 et décembre 2023 sont présentés séparément sur la ligne « Résultat des activités destinées à être cédées ».

Le résultat des activités destinées à la vente pour les années 2024 et 2023 est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires	407,3	390,1
Coûts des ventes	(249,4)	(262,1)
MARGE BRUTE	157,9	128,0
PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	(70,5)	(73,8)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	87,5	54,2
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	(2,9)	(5,0)
Autres produits et charges opérationnels	(2,5)	(0,1)
RESULTAT OPERATIONNEL	82,0	49,1
RESULTAT FINANCIER NET	(5,4)	(12,3)
RESULTAT AVANT IMPÔTS	76,6	36,6
Impôts sur le résultat	(6,5)	(13,5)
RESULTAT NET	70,1	23,1
Résultat net, part du Groupe	70,1	23,1
Résultat net, part des minoritaires	0,0	0,0

Le bilan des activités destinées à la vente pour l'année 2024 est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	
ACTIF	2024
Ecarts d'acquisition	467,8
Autres immobilisations incorporelles	76,1
Immobilisations corporelles	74,4
Titres mis en équivalence	0,0
Actifs financiers	2,7
Impôts différés actifs	23,4
Total actifs non courants	644,4
Stocks et en-cours	46,5
Clients et actifs sur contrats	114,5
Créances fiscales	6,3
Autres créances et comptes de régularisation	29,4
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	30,8
Total actifs courants	227,6
Actifs destinés à être cédés	871,9
(en millions d'euros)	
PASSIF	2024
Dettes financières	18,9
Engagements envers le personnel	8,6
Provisions	4,9
Impôts différés passifs	20,6
Total passifs non courants	52,9
Dettes financières	22,9
Fournisseurs et comptes rattachés	100,5
Provisions	5,0
Dettes fiscales	4,9
Autres dettes courantes et passifs sur contrat	44,7
Total passifs courants	177,9
Passifs destinés à être cédés	230,8

L'actif net de 641,1 millions d'euros des activités destinées à être cédées est inférieur à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en compte de résultat.

3. FORMATION DU RESULTAT CONSOLIDE D'IDEMIA GROUP SAS

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Chiffre d'affaires	2 402,6	2 476,7
Coûts des ventes	(1 546,5)	(1 582,5)
MARGE BRUTE	856,1	894,2
Frais commerciaux et de publicité	(168,9)	(172,5)
Frais de recherche & développement	(116,7)	(117,1)
Coûts administratifs et généraux	(218,3)	(193,6)
Retraitement IFRS 2	(6,6)	(3,0)
PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	(510,5)	(486,2)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	345,6	407,9
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	(21,2)	(40,1)
Autres produits et charges opérationnels	(84,9)	(48,7)
RESULTAT OPERATIONNEL	239,5	319,3
RESULTAT FINANCIER NET	(244,8)	(193,5)
RESULTAT AVANT IMPÔTS	(5,2)	125,7
Impôts sur le résultat	(26,7)	(71,9)
Résultat des activités destinées à être cédées	70,1	23,1
RESULTAT NET	38,2	76,8
Résultat net, part du Groupe	36,3	76,4
Résultat net, part des minoritaires	1,8	0,5
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de la société mère (en euros)	0,04	0,08
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires de la société mère (en euros)	0,04	0,08

(*) Retraité selon la norme IFRS5, voir également le paragraphe 2 « faits marquants »

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe a diminué de 3,0 % (- 74,1 millions d'euros) entre 2024 et 2023.

Les informations relatives à l'état consolidé des résultats au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Idemia Secure Transactions Division	Idemia Public Security Division	Idemia Smart Identity Division
Chiffre d'affaires	2 402,6	1 391,0	983,1	28,5
EBITDA	503,0	359,7	134,6	8,7

Les informations relatives à l'état consolidé des résultats au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Idemia Secure Transactions Division	Idemia Public Security Division	Idemia Smart Identity Division
Chiffre d'affaires	2 476,7	1 489,5	956,0	31,2
EBITDA	566,9	401,8	152,9	12,3

L'ensemble du chiffre d'affaires provient des clients externes.

3.2 Marge brute et coût des ventes

La marge brute de l'exercice 2024 ressort à 856,1 millions d'euros (soit 35,6 % du chiffre d'affaires) contre 894,2 millions d'euros (soit 36,1 % du chiffre d'affaires) en 2023 (retraité).

3.3 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 345,6 millions d'euros en 2024 contre 407,9 millions d'euros en 2023 (retraité).

3.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel 2024 s'élève à 239,5 millions d'euros, en tenant compte de (21,2) millions d'euros d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions et dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition, ainsi que de (84,9) millions d'euros de charges non récurrentes.

Sur les exercices 2024 et 2023, le total des charges et produits non-récurrents se répartit comme suit entre les quatre catégories :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Projets de transformation	(7,9)	(10,2)
Coûts de restructuration	(18,2)	(14,3)
Frais d'acquisition et projets de cession	(15,7)	(0,3)
Autres	(43,1)	(24,0)
Total charges et produits non récurrents	(84,9)	(48,8)

En 2024, la ligne Autres comprend principalement des coûts externes exceptionnels, engagés dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure du Groupe.

3.5 Résultat financier

Le résultat financier 2024 est négatif à hauteur de -244,8 millions d'euros (contre un résultat financier négatif de (193,5) millions d'euros (retraité) en 2023).

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Produits financiers	1,7	1,3
Coût de l'endettement financier	(220,9)	(166,8)
Coût de l'endettement financier brut	(205,9)	(150,9)
Amortissements des coûts financiers	(12,2)	(10,7)
Autres produits (charges) financiers	(2,8)	(5,1)
Autres charges et produits financiers	(25,5)	(28,0)
Résultat de change et de couverture par instrument dérivé	(22,6)	(22,2)
Résultat des instruments de couverture	(3,1)	(5,8)
Dotation / Reprise nette aux dépréciations des actifs financiers	0,2	0,0
RESULTAT FINANCIER NET	(244,8)	(193,5)

3.6 Résultat net

Le résultat consolidé avant impôts de l'exercice du Groupe IDEMIA s'établit à une perte de 5,2 millions d'euros en 2024 contre un bénéfice de 125,7 millions d'euros en 2023 (retraité).

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 26,7 millions d'euros en 2024 contre 71,9 millions d'euros (retraité) en 2023.

Le résultat net après impôts s'élève à 38,2 millions d'euros en 2024 contre 76,8 millions d'euros (retraité) en 2023.

4. BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
ACTIF		
Ecarts d'acquisition	1 584,4	2 016,9
Autres immobilisations incorporelles	338,0	409,4
Immobilisations corporelles	270,5	322,9
Titres mis en équivalence	7,0	6,1
Actifs financiers	8,9	13,6
Retraites	5,6	7,5
Impôts différés actifs	34,1	53,5
Total actifs non courants	2 248,5	2 829,9
Stocks et en-cours	185,2	262,9
Clients et actifs sur contrats	390,2	488,9
Créances fiscales	37,0	24,1
Autres créances et comptes de régularisation	115,0	126,4
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	346,6	433,0
Total actifs courants	1 073,9	1 335,4
Actifs destinés à être cédés	871,9	
TOTAL ACTIF	4 194,4	4 165,3
PASSIF		
Capital	1 003,6	1 003,6
Primes d'émission	756,9	756,9
Réserves consolidées	(1 333,8)	(1 373,4)
Autres éléments des capitaux propres	62,6	50,4
Capitaux propres, part du Groupe	489,3	437,4
Intérêts minoritaires	2,2	4,0
Capitaux propres	491,5	441,4
Dettes financières	2 550,1	2 526,9
Engagements envers le personnel	42,7	47,6
Provisions	36,7	35,9
Impôts différés passifs	8,2	42,6
Autres dettes non courantes	17,1	8,3
Total passifs non courants	2 654,8	2 661,2
Dettes financières	45,2	60,8
Fournisseurs et comptes rattachés	498,0	638,5
Provisions	40,3	68,1
Dettes fiscales	45,0	68,4
Autres dettes courantes et passifs sur contrat	188,9	226,9
Total passifs courants	817,3	1 062,7
Passifs destinés à être cédés	230,8	
TOTAL PASSIF	4 194,4	4 165,3

4.1 Les immobilisations incorporelles

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition du Groupe se présente comme suit :

Écart d'acquisition en 2024

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition du Groupe au cours des deux exercices concernés se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Valeur nette au 1er janvier	2 016,9	2 041,9
Acquisition		18,7
Dépréciation		(10,0)
Reclassement IFRS 5	(467,8)	
Variation de change et autres	35,3	(33,7)
Valeur nette au 31 décembre	1 584,4	2 016,9

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des projets de développement capitalisés, des marques acquises, des technologies ou relations clientèles acquises, ainsi que des licences et logiciels.

4.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre					
	2024			2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Terrains	0,9	(0,2)	0,6	1,1	(0,2)	0,9
Constructions	281,1	(172,8)	108,3	292,6	(161,1)	131,5
Installations tech., matériel et outillage	493,1	(394,1)	99,0	492,6	(379,0)	113,6
Autres actifs corporels	113,3	(84,3)	29,0	132,9	(97,1)	35,8
Immobilisations corporelles en cours	14,8	(0,0)	14,8	30,5	(0,0)	30,5
Avances et acomptes	3,2		3,2	0,9		0,9
Concessions (BOT)	20,6	(5,1)	15,5	46,3	(36,5)	9,8
Total actifs corporels	926,9	(656,5)	270,5	996,8	(673,9)	322,9

4.3 Les actifs courants

Les actifs courants concernent principalement les stocks et en-cours pour 185,2 millions d'euros, les clients et actifs sur contrats pour 390,2 millions d'euros, les créances fiscales pour 37,0 millions d'euros, les autres créances pour 115,0 millions d'euros et la trésorerie pour 346,6 millions d'euros.

4.4 Les capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société se compose de 1 003 570 832 actions entièrement libérées de 1 euro de valeur nominale chacune.

Trois augmentations de capital ont eu lieu sur l'exercice :

- Le 14 mars 2024, augmentation de 2 856 euros portant le capital social de 1 003 554 213 euros à 1 003 557 069 euros par voie d'émission de :
 - 5 actions AP E20 (anciennement dénommées AP E') de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 8 actions AP G20 (anciennement dénommées AP G) de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 2843 actions AP F de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission.
- Le 29 août 2024, augmentation de capital de 13 663 euros portant le capital de 1 003 557 069 euros à 1 003 570 732 euros par voie d'émission de :
 - 2 547 actions AP E23 de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 2 538 actions AP G23 de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 8 578 actions AP H23 de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission.
- Le 19 décembre 2024, augmentation de capital de 100 euros portant le capital de 1 003 570 732 euros à 1 003 570 832 euros par voie d'émission de :
 - 50 actions AP E20 (anciennement dénommées AP E') de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission ;
 - 50 actions AP G20 (anciennement dénommées AP G) de 1 euro de valeur nominale chacune, sans prime d'émission.

Ces actions de préférence AP E20 (anciennement AP E'), AP G20 (anciennement AP G), AP E23, AP F, AP G23 et AP H23 ont été émises gratuitement (sauf pour les actions émises au bénéfice de Galaxy US Mancos), dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites, à des dirigeants et / ou employés de la Société et aux employés de sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital et des droits de vote.

Chaque catégorie d'actions de préférence comporte des droits préférentiels différents en cas de liquidation. Toutes les actions de préférence doivent automatiquement être converties en action ordinaires en cas de fusion entraînant un changement de contrôle.

Les prix de conversion seront déterminés en fonction des montants définis par les droits préférentiels tels que décrits dans les statuts de la Société.

En résumé, la valeur des actions privilégiées en circulation par catégorie d'actions a évolué comme suit au 31 décembre 2024 :

Instrument	Nombre d'actions (en millions)	Montant au 31 décembre 2024 (en millions €)
AP A	27,5	27,5
AP B	223,8	223,8
AP C	0,1	0,1
AP D	0,5	0,5
AP E17 (anciennement AP E)	0,0	0,0
AP E20 (anciennement AP E')	0,0	0,0
AP F	2,7	2,7
AP G20 (anciennement AP G)	0,0	0,0
AP E23	0,0	0,0
AP G23	0,0	0,0
AP H23	0,0	0,0
AP O	748,9	748,9
Total	1 003,6	1 003,6

4.5 Les écarts de conversion

Ils sont calculés à partir des cours des devises, dont les principales sont les suivantes :

	Exercice clos le 31 décembre			
	2024		2023	
Devise	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture
Dollar US	1,0824	1,0389	1,0813	1,1050
Roupie indienne	90,5563	88,9335	89,3001	91,9045
Réal brésilien	5,8283	6,4253	5,4010	5,3618
Livre sterling	0,8466	0,8292	0,8698	0,8691
Yuan chinois	7,7875	7,5833	7,6600	7,8509
Rand sud-africain	19,8297	19,6188	19,9551	20,3477
Dollar de Singapour	1,4458	1,4164	1,4523	1,4591

4.6 Les provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Clôture au 31 décembre 2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Reclassements	Reclassement IFRS 5	Clôture au 31 décembre 2024	dont non courantes	dont courantes
Provisions pour litiges	36,7	14,4	(4,9)	(13,0)	0,0	0,4	(0,4)	33,2	15,7	17,5
Provisions pour garanties	7,4	3,5	(1,4)	(0,1)	0,1	2,7	(5,2)	7,1	7,1	
Provisions pour pertes sur contrats	8,1	3,8	(3,6)	(0,9)	0,1	(1,7)	(0,1)	5,6		5,6
Autres provisions pour risques	40,6	10,2	(2,3)	(1,1)	(0,8)	(24,8)	(1,1)	20,6	11,6	9,0
Total provisions pour risques	92,8	31,9	(12,2)	(15,1)	(0,5)	(23,5)	(6,8)	66,6	34,4	32,1
Provisions pour restructurations	4,1				0,1	(4,0)		0,2		0,2
Autres provisions pour charges	7,0	3,2	(1,6)	(0,6)	0,1	2,0	0,0	10,2	2,2	7,9
Total provisions pour charges	11,2	3,2	(1,6)	(0,6)	0,2	(1,9)	0,0	10,4	2,2	8,1
Total provisions	103,9	35,1	(13,8)	(15,8)	(0,3)	(25,4)	(6,8)	77,0	36,7	40,3

Les « **Provisions pour litiges** » couvrent principalement des litiges avec les clients et les fournisseurs (19,7 millions d'euros) et des litiges sociaux (13,5 millions d'euros). Les reprises de provisions non utilisées de 13,0 millions d'euros sont liées au règlement d'un litige sans sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Les « **Provisions pour garanties** » correspondent à des garanties obligatoires fournissant au client l'assurance que le produit est conforme aux spécifications définies et couvrent les risques liés à des contrats long-terme.

Les « **Provisions pour pertes sur contrats** » (les coûts obligatoires de réalisation de l'obligation excèdent le bénéfice économique).

Les « **Provisions pour restructurations** » sont principalement liées à la transition vers l'intégration et l'optimisation du Groupe.

Les « **Autres provisions pour risques** » couvrent principalement les risques divers liés aux programmes et aux problématiques de qualité.

4.7 Les dettes financières

Les actifs et passifs financiers par catégorie sont présentés dans les tableaux ci-dessous pour les exercices 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		Actifs à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti	Actifs et passifs non financiers (1)
	Valeur nette comptable	Juste valeur				
ACTIFS						
Participations dans les comptes associés et comptes joints	7,0	7,0				7,0
Actifs financiers	8,9	8,9	(0,3)		9,2	
Indemnités de retraite	5,6	5,6				5,6
Clients et comptes rattachés	390,2	390,2			390,2	
Autres créances et comptes de régularisation	115,0	115,0		0,4	40,7	74,0
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	346,6	346,6	346,6			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	873,3	873,3	346,2	0,4	440,1	86,5
PASSIFS						
Dettes financières long terme	2 550,1	2 562,1			2 550,1	
Autres dettes	17,1	17,1		4,3	12,8	
Dettes financières court terme	45,2	45,2			45,2	
Fournisseurs et comptes rattachés	498,0	498,0			498,0	
Dettes fiscales	45,0	45,0				45,0
Autres dettes courantes	188,9	188,9		9,0	179,9	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 344,2	3 356,4	0,0	13,3	3 285,9	45,0

(1) Lignes du bilan qui ne sont pas des actifs ou passifs financiers conformément à la définition IFRS 9.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		Actifs à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti	Actifs et passifs non financiers (1)
	Valeur nette comptable	Juste valeur				
ACTIFS						
Participations dans les comptes associés et comptes joints	6,1	6,1				6,1
Actifs financiers	13,6	13,6	0,1		13,5	
Indemnités de retraite	7,5	7,5				7,5
Clients et comptes rattachés	488,9	488,9			488,9	
Autres créances et comptes de régularisation	126,4	126,4		2,3	59,1	65,0
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	433,0	433,0	433,0			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 075,6	1 075,6	433,1	2,3	561,6	78,7
PASSIFS						
Dettes financières long terme	2 526,9	2 528,5			2 526,9	
Autres dettes	8,3	8,3			8,3	
Dettes financières court terme	60,8	60,8			60,8	
Fournisseurs et comptes rattachés	638,5	638,5			638,5	
Dettes fiscales	68,4	68,4				68,4
Autres dettes courantes	226,9	226,9		4,9	222,0	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 529,8	3 531,5	0,0	4,9	3 456,6	68,4

(1) Lignes du bilan qui ne sont pas des actifs ou passifs financiers conformément à la définition IFRS 9.

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Résultat Net	38,2	76,9
Résultat net généré par les activités d'exploitation des opérations non poursuivies	(70,1)	(23,1)
Résultat net généré par les activités d'exploitation des opérations en cours	(31,9)	53,8
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,5)	3,4
Dépréciations et amortissements	173,1	197,2
Provisions (1)	8,5	(17,4)
Résultats des cessions	(0,2)	(13,2)
Autres éléments non monétaires	1,1	0,9
Retraitement IFRS 2	5,2	2,8
Charges d'impôts courants et différés	26,7	71,9
Résultat financier	244,8	193,5
Capacité d'autofinancement excluant les charges d'intérêt nettes et les charges d'impôt	426,8	492,8
Variation des stocks et en-cours	24,8	(16,6)
Variation des clients	(19,3)	(91,0)
Variation des avances et acomptes reçus sur commande	(23,5)	36,0
Variation des fournisseurs, autres débiteurs et autres créditeurs	(40,7)	52,7
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(58,7)	(18,9)
Impôts payés	(80,3)	(66,8)
Flux nets de Trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	287,7	407,1
Flux nets de Trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession	84,2	47,0
Flux de Trésorerie d'exploitation	372,0	454,1
Variation du périmètre	2,6	0,9
Frais de recherche et développement immobilisés	(50,2)	(39,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (2)	(86,8)	(78,2)
Acquisition d'actifs financiers	3,2	0,8
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,8	13,8
Dividendes reçus	0,0	0,0
Flux nets de Trésorerie d'investissement liés aux activités poursuivies	(130,4)	(102,4)
Flux nets de Trésorerie d'investissement liés aux activités cédées ou en cours de cession	(40,2)	(27,3)
Flux de Trésorerie liés aux opérations d'investissement	(170,6)	(129,7)
Augmentation / (réduction) de capital	(1,6)	0,0
Emission d'emprunts	18,0	465,7
Remboursement d'emprunts	(46,7)	(67,7)
Frais d'émission d'emprunts payés	(2,2)	(39,0)
Intérêts net payés	(215,5)	(160,7)
Dividendes payés	(2,2)	(455,6)
Flux nets de Trésorerie de financement liés aux activités poursuivies	(250,2)	(257,2)
Flux nets de Trésorerie de trésorerie liés aux activités cédées ou en cours de cession	(0,2)	6,7
Flux de Trésorerie liés aux opérations de financement	(250,4)	(250,5)
Incidence de la variation des cours de change	0,1	(13,5)
Trésorerie d'ouverture	426,1	365,5
Trésorerie de clôture	377,1	426,1
Variation de la période	(49,0)	60,5
Trésorerie et équivalents Trésorerie au bilan	377,1	433,0
Découverts bancaires	(0,0)	(6,9)
Trésorerie nette à la clôture	377,1	426,1

(*) Retraité selon la norme IFRS5, voir également le paragraphe 2 « faits marquants ».

- (1) Inclut les provisions courantes et non courantes s'élevant à 5,5 millions d'euros et les indemnités de retraite pour 2,6 millions d'euros.
- (2) Inclut l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour (78) millions euros et les dettes sur immobilisations corporelles pour (8,8) millions d'euros.

6. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE DU RAPPORT

Nous vous informons que les évènements suivants ont eu lieu depuis la clôture de l'exercice 2024 :

La réduction du capital social de la Société en date du 27 mai 2025, d'un montant nominal total de 903.218.122,80 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société pour la ramener de 1 € par action à 0,1 € par action, et ayant pour effet de réduire le capital social de 1.003.575.692,00 € à 100.357.569,20 € ;

Une augmentation du capital social de la Société en date du 11 juin 2025, d'un montant de 35 €, par émission de 350 nouvelles actions, ayant pour effet de porter le capital social de 100.357.569,20 € à 100.357.604,20 € ;

Une augmentation du capital social de la Société en date du 13 juin 2025, d'un montant de 30 €, par émission de 300 nouvelles actions, ayant pour effet de porter le capital social de 100.357.604,20 € à 100.357.634,20 €.

7. ACTIVITES ET FILIALES

La répartition géographique du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en fonction du pays de résidence de l'entité de facturation est la suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			
	2024		2023 retraité (*)	
FRANCE	351,9	15%	401,8	16%
EUROPE (hors France)	361,9	15%	359,8	15%
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	885,1	37%	917,3	37%
Autres Amériques (Canada + Amérique Latine)	188,3	8%	194,1	8%
APAC	271,4	11%	243,7	10%
INDE	174,0	7%	201,9	8%
MOYEN-ORIENT - AFRIQUE	169,9	7%	158,1	6%
Chiffre d'affaires total	2 402,6	100%	2 476,7	100%

8. RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES LIES AUX ACTIVITES D'IDEMIA

L'apparition de l'un des risques suivants pourrait avoir un effet défavorable important sur notre Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls risques auxquels nous sommes confrontées.

D'autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou que nous ne considérons pas actuellement comme importants peuvent aussi avoir un effet défavorable significatif sur notre Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

8.1 Facteurs de risques généraux

Le Groupe est confronté à des risques généraux suivants :

- Des failles importantes dans la sécurité logique et physique de nos systèmes et infrastructures informatiques ou des interruptions de ces systèmes peuvent avoir un effet significatif sur notre activité.
- Si notre Société ne parvient pas à mettre sur le marché de nouvelles solutions et produits technologiques en temps opportun, notre technologie pourrait devenir obsolète ou inadéquate, ce qui pourrait nuire à nos activités.
- Notre Société peut être amenée à se défendre contre des prétendues violations de droits de propriété intellectuelle appartenant à autrui et / ou peut être incapable de protéger ou faire valoir ses propres droits de propriété intellectuelle de manière appropriée.
- Si nous ne parvenons pas à répondre aux demandes des clients en temps opportun, en particulier ceux liés à nos activités de paiement, nous pourrions perdre certaines relations d'affaires, ce qui serait critique pour notre activité.
- Nous sommes confrontés à la concurrence dans tous nos secteurs d'activité, ce qui peut entraîner une perte de notre part de marché et une baisse de notre rentabilité.
- Nous opérons à l'aide d'accords de licence et de partenariats stratégiques dans le domaine industriel et dans d'autres domaines. Cependant, souvent nous ne contrôlons pas directement ces partenariats, et les mesures prises par l'un de nos partenaires de licence ou la résiliation de ces partenariats pourraient nuire à nos activités.
- L'industrie de la technologie sécurisée est caractérisée par une érosion élevée des prix, surtout après qu'un produit ou un service ait été mis sur le marché pour une longue période.
- Beaucoup de nos principaux clients, notamment dans notre activité de paiement, appartiennent à des puissantes organisations et organismes du secteur, et, en conséquence, nous sommes soumis à des normes industrielles définies par ces organisations.
- Concernant la plupart des marchés dans lesquels nous évoluons, nous dépendons des succès des processus de sélection, et l'incapacité à être sélectionné peut nuire à nos activités sur ces marchés.
- Notre activité repose sur la livraison en temps voulu de matières premières et de produits et notre activité pourrait en souffrir si nos fournisseurs ne respectent pas leurs obligations de livraison en raison de contraintes de stock ou s'ils augmentent leurs prix pour cette raison. Certaines matières premières nécessaires à notre production ne sont disponibles que chez un nombre limité de fournisseurs.
- Une augmentation significative de la volatilité et de l'instabilité et des conditions économiques défavorables dans les pays où nous opérons peuvent nuire à nos activités.
- Compte tenu de la nature mondiale de notre entreprise, nous avons besoin de nous conformer aux lois et règlements dans les pays à travers le monde et sommes exposés à des risques commerciaux associés à nos activités internationales.
- Les changements de règles fiscales et les résultats des vérifications fiscales pourraient avoir un effet important sur nos résultats financiers.
- Les changements ou les violations des lois ou réglementations en matière de travail et de l'emploi peuvent nuire à notre activité et à sa rentabilité.
- Les modifications des lois, des règlements et des mesures d'application relatives à l'industrie bancaire peuvent avoir un impact négatif sur les produits, services et marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les lois et règlements environnementaux nous exposent à une responsabilité de différente nature et une telle responsabilité peut nuire à nos activités.
- Des changements dans les spécifications réglementaires de produits et dans leur application peuvent avoir une incidence importante sur nos activités.
- Certaines catastrophes naturelles, certaines conditions météorologiques et d'autres événements catastrophiques, tels que les incendies, peuvent avoir un impact négatif sur nos activités.
- Notre assurance peut être insuffisante pour couvrir les engagements futurs et nos primes d'assurance peuvent augmenter sensiblement.
- Nos besoins en fonds de roulement sont difficiles à prévoir et peuvent ne pas être suffisants pour répondre à nos besoins d'investissement en capital.

- Nous faisons face à des risques liés à notre stratégie d'acquisition.
- Les écarts d'acquisition (« goodwill ») et autres actifs incorporels identifiables représentent une partie importante de notre actif total, et nous pourrions ne jamais réaliser la valeur complète de nos actifs incorporels.
- Notre incapacité à recruter, retenir et développer un personnel qualifié pourrait empêcher la Société de gagner des marchés et assurer sa croissance.
- Nos résultats d'exploitation peuvent varier sensiblement d'un trimestre à l'autre et sur une année, et pourraient différer sensiblement de nos attentes ou des objectifs.

8.2 Facteurs de risques de marché

8.2.1. Gestion des risques de taux

En 2023, le Groupe a couvert le taux d'intérêt variable découlant du TLB en contractant des collars :

- Pour le TLB en USD, 400 millions de dollars dont la date de maturité est en décembre 2024.
- Pour le TLB en Euros, 1 100 millions d'euros dont la date de maturité est en décembre 2024.

En 2024, le Groupe, par l'intermédiaire d'Idemia France, poursuit sa stratégie de couverture en contractant des swaps et en restructurant ses collars:

- Pour le TLB en USD, 200 millions de dollars dont la date de maturité est en décembre 2025, et 400 millions de dollars en décembre 2026.
- Pour le TLB en Euros, 500 millions d'euros dont la date de maturité est en décembre 2024, et 600 millions d'euros dont la date de maturité est en décembre 2026.

La valeur Mark-to-Market intrinsèque des instruments de couverture est comptabilisée en Autres éléments du résultat global consolidé (OCI). Au 31 décembre 2024, la valeur Mark-to-Market de ces dérivés de taux d'intérêt comptabilisés est une perte de (9,2) millions d'euros.

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêts, l'impact des instruments de couverture dans le compte de résultat consolidé de 2024 est un profit net de 10,6 millions d'euros.

DERIVES DE TAUX D'INTERET (en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2024		
	Valeur nominale		Valeur de marché
	EUR	USD	
Options de couverture des flux de trésorerie			
Swaps arrivant à échéance en 2025	500,0	192,5	(5,0)
Actifs (Dettes) Nets			(5,0)

DERIVES DE TAUX D'INTERET (en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2024		
	Valeur nominale		Valeur de marché
	EUR	USD	
Options de couverture des flux de trésorerie			
Swaps arrivant à échéance en 2026	600,0	385,0	(4,2)
Actifs (Dettes) Nets			(4,2)

8.2.2. Gestion des risques de change

De manière à protéger ses risques de change, le Groupe couvre ses expositions en devises comme suit :

- IDEMIA Secure Transaction (IST) : Flux de trésorerie prévisionnels libellés dans les principales devises du groupe (USD, GBP, INR) jusqu'à 24 mois glissants.
- IDEMIA Smart Identity (ISI) et IDEMIA Public Security (IPS) : sur une base projet par projet jusqu'à 24 mois indépendamment de l'échéance des contrats sous-jacents.

La politique de couverture du Groupe est conçue pour être éligible à la couverture de flux de trésorerie selon IFRS9. Ainsi, le Mark-to-Market des dérivés est comptabilisé en autres éléments du résultat global (OCI), puis recyclé dans le compte de résultat lors de la comptabilisation des créances et dettes sous-jacents.

Au 31 décembre 2024, le Mark-to-Market du portefeuille de dérivés comptabilisé en autres éléments du résultat global est négatif à hauteur de (3,7) millions d'euros.

En 2024, l'impact de la mise en œuvre de la politique de change au résultat net consolidé a été la suivante :

- Résultat opérationnel : (1,17) millions d'euros
- Résultat Financier : (3,2) millions d'euros.

DERIVES DE CHANGE (en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2024						Valeur de marché
	Valeur nominale						
	USD	GBP	INR	CNY	Others	Total	
Documenté comme couverture de flux de trésorerie							
Ventes de devises à terme	101,2	31,8	13,4	0,0	0,3	146,6	(3,8)
Achats de devises à terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Actifs (Dettes) Nets							(3,8)

8.2.3. Gestion des risques de liquidités

La gestion prudente des risques de liquidités passe par le maintien d'un niveau suffisant de trésorerie et équivalents de trésorerie et par la disponibilité appropriée de financements à travers des lignes de crédits confirmées.

La politique du Groupe consiste à maintenir des ressources financières suffisantes disponibles à tout moment, afin de sécuriser le financement de ses opérations tout en maintenant sa capacité d'investissement et sa capacité à liquider des positions de marché et honorer ses obligations financières.

Ainsi :

- Le Groupe s'assure d'un niveau satisfaisant de financement à travers ses lignes de crédit confirmées ;
- Dans la mesure du possible, le Groupe centralise sa trésorerie en France avec des cash pools et des prêts intragroupes afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et de ses liquidités ;
- Le Groupe surveille en permanence le niveau de sa sécurité financière grâce à un reporting interne et à des prévisions de trésorerie glissantes sur une période pouvant aller jusqu'à douze mois.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a une position de trésorerie de 346,5 millions d'euros, combinée à la capacité de financement disponible de sa ligne de crédit renouvelable de 367,4 millions d'euros et des capacités non tirées des lignes de crédit locales non confirmées jusqu'à environ 300,0 millions d'euros.

A la clôture 2024, l'impact cumulé sur la trésorerie de la titrisation, des lignes confirmées et les programmes d'affacturage est de 65,6 millions d'euros : 60,6 millions d'euros de titrisation et 5 millions d'euros d'affacturage.

8.2.4. Gestion du risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est géré localement et au niveau du Groupe. L'exposition au risque de crédit provient des clients au travers des créances non recouvrées et des transactions produites mais non encore livrées et facturées.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable des prêts et des créances pour lesquels l'utilisation de limites de crédit est régulièrement contrôlée par le groupe. Le Groupe surveille en permanence son exposition au risque de crédit à travers un processus de suivi des risques de recouvrement et des actions spécifiques en vue de minimiser son exposition au risque. Le risque de crédit est géré régulièrement par des équipes dédiées au sein du Groupe. Un client reçoit une limite de crédit sur la base de son historique de paiement et de la qualité de l'information financière communiquée par des institutions spécifiques de notation de crédit. Les conditions de paiement sont, en outre, revues de façon régulière. Suite à l'analyse des clients, des garanties bancaires ou des avances de trésorerie sont demandées si nécessaire.

Le risque de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières. Le Groupe traite en très grande majorité avec des banques appartenant à son Groupe de crédit dans le cadre de sa « facilité de crédit renouvelable » (RCF), celles-ci ayant une plus grande solvabilité.

9. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE BREVETS ET LICENCES

Les frais de recherche et de développement présentés dans le compte de résultat consolidé comprennent les coûts opérationnels relatifs à cette activité qui ne sont pas immobilisables ainsi que les amortissements sur les projets immobilisés diminués des crédits d'impôt recherche ou d'autres subventions.

Crédit d'impôt recherche

Dans certains pays, le Groupe bénéficie de crédits d'impôt recherche dont le montant dépend des dépenses de recherche réalisées et qui seront remboursées par l'État même dans le cas où leurs montants n'auraient pu être imputé sur l'impôt exigible sur les bénéfices.

Ces crédits d'impôt ont un caractère de subventions d'exploitation et sont comptabilisés d'une façon symétrique à l'enregistrement des dépenses de recherche et développement auxquelles ils se rapportent. Ainsi, les crédits d'impôts relatifs à des dépenses immobilisées sont différés en produits constatés d'avance et sont repris en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations

Les frais de recherche et développement sur les résultats (hors montant capitalisé) comprennent les postes suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Dépenses de recherche et développement	(138,4)	(125,0)
Crédit d'impôt recherche	14,5	11,2
Capitalisation des frais de développement de l'exercice	40,3	32,5
Charges nettes d'amortissement et de provision des projets capitalisés	(33,1)	(35,7)
Coût de la Recherche et du Développement	(116,7)	(117,1)
<i>Coût de recherche et développement en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	4,9%	4,7%

Fait à Courbevoie, le 13 juin 2025

DocuSigned by:

 6798011444C6417...
 Le Président

ANNEXE A- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice (mois)	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 003 570 832	1 003 554 213	1 003 525 741	1 003 511 236	784 780 652
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 003 570 832	1 003 554 213	1 003 525 741	1 003 511 236	784 780 652
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 906 537	4 867 539	5 452 901	7 550 184	4 683 417
Résultat avant impôt, participation, dot.amortissements et provisions	-46 179 877	-23 034 868	-28 424 746	-21 396 920	-27 452 072
Impôts sur les bénéfices	29 470 036	6 017 231	3 392 892	-1 271 971	0
Participation des salariés					
Dotations aux amortissements et provisions	-5 279 830	1 804 845	1 555 180	955 386 564	-957 101 461
Résultat net	-21 989 671	-15 212 792	-23 476 673	932 717 673	-984 553 533
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,03
Résultat après impôt, participation dot.amortissements et provisions	-0,02	-0,02	-0,02	0,93	-1,25
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1,00	1,00	1,00	5	4
Masse salariale (1)	2 699 546	3 584 075	6 776 030	5 152 279	4 610 189
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	1 279 193	1 330 706	2 007 926	2 405 667	688 893

(1) Traitement au sens du plan comptable général

ANNEXE B - LISTE DES SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE

Liste des entités contrôlées au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce au 31/12/2024	
<p style="text-align: center;">France</p> <p>IDEMIA France SAS IDEMIA Finance SAS IDEMIA Identity & Security France SAS SCI OSC/Immo IDEMIA Starchip SAS Oppscience SAS CHAMPLAIN 1 SAS IDEMIA Public Security France SAS IDEMIA Road Safety France SAS CHAMPLAIN 4 SAS</p> <p style="text-align: center;">Asie - Pacifique</p> <p>IDEMIA Australasia (Pty) Ltd IDEMIA Shenzhen Technologies Company Ltd IDEMIA Hong Kong Ltd PT IDEMIA Labs Indonesia PT IDEMIA Technologies Indonesia PT Morpho Cards Indonesia IDEMIA Japan KK IDEMIA Korea Inc. IDEMIA Malaysia sdn Bhd Oberthur Technologies Malaysia Sdn Bhd IDEMIA Philippines Inc. IDEMIA Singapore Pte Ltd Oberthur Technologies Singapore Pte Ltd IDEMIA Thailand Company Ltd IDEMIA Vietnam Company Ltd IDEMIA Pakistan (Private) Ltd IDEMIA Secure Transactions Singapore Pte Ltd IDEMIA Secure Transactions Australia Pty Ltd IDEMIA Road Safety Australia Pty Ltd IDEMIA Public Security Philippines Inc IDEMIA Public Security Malaysia Sdn Bhd IDEMIA Smart Identity Philippines Inc</p> <p style="text-align: center;">Europe</p> <p>IDEMIA Denmark AS IDEMIA Spain Prodo SL IDEMIA Technologies Iberica SAU IDEMIA Finland Oy IDEMIA Identity & Security Germany AG IDEMIA Germany GmbH IDEMIA Hungary Kft IDEMIA Italy SRL Security Card Concept Qazaqstan Identity & Security LLP IDEMIA Latvia SIA IDEMIA Norway AS IDEMIA The Netherlands BV IDEMIA Services BV Identiteit & Diensten BV IDEMIA Poland spZoo IDEMIA Poland R&D SpZoo IDEMIA Portugal Lda IDEMIA Czech Sro IDEMIA Solutions Czech Sro IDEMIA Technologies Romania SRL IDEMIA Identity & Security UK Ltd IDEMIA UK Holding Ltd IDEMIA UK Ltd IDEMIA UK Pension Trustee IDEMIA Technologies Rus LLC IDEMIA Sweden AB IDEMIA Sweden Company AB IDEMIA Switzerland AG IDEMIA Greece SMPC IDEMIA Smart Identity Germany GmbH IDEMIA Public Security The Netherlands BV IDEMIA Public Security Romania Srl IDEMIA Public Security Denmark ApS ALEAT SHPK</p>	<p style="text-align: center;">Moyen-Orient - Afrique</p> <p>Oberthur Technologies South Africa (PTY) Ltd IDEMIA Southern & Eastern Africa (Pty) Ltd IDEMIA South Africa (Pty) Ltd IDEMIA Holdings South Africa (Pty) Ltd IDEMIA Senegal SASU IDEMIA BEE Investments South Africa (Pty) Ltd IDEMIA Al arabya Afiswitch (pty) Ltd IDEMIA Technoloji Sanayi Ve Ticaret Limited Sirketi IDEMIA Middle East FZE IDEMIA Côte d'Ivoire SA Morpho Saudi Arabia Ltd Oberthur Technologies Burkina Faso IDEMIA Egypt LLC Mali Solutions Numériques SA IDEMIA Morocco SA Oberthur Technologies Maroc SARL IDEMIA Technologies Nigeria Ltd Orga Cards Products Investment IDEMIA Mozambique Lda Morpho Investment Company One Morpho Investment Company Two IDEMIA Smart Identity South Africa (Pty) Ltd IDEMIA Road Safety Ltd IDEMIA Public Security SPC IDEMIA Public Security Morocco IDEMIA PS Trading and Services LLC IDEMIA Public Security Middle East Ltd</p> <p style="text-align: center;">Amérique du Nord</p> <p>IDEMIA Identity & Security Canada Inc. IDEMIA Canada Inc. IDEMIA Government USA Corp Morpho USA, Inc. IDEMIA Identity & Security USA LLC IDEMIA America Corp Oberthur Technologies of America Holdings IDEMIA National Security Solutions LLC L1 Secure Credentialing IDEMIA Civil Identity NA LLC</p> <p style="text-align: center;">Amérique Latine</p> <p>L-1 Identity Solutions (Panama) Morpho de Argentina SA IDEMIA do Brasil Soluções e Serviços de Tecnologia Ltda IDEMIA Colombia SAS IDEMIA Costa Rica SA IDEMIA Mexico SA de CV IDEMIA del Peru SA IDEMIA Secure Transactions Chile SpA IDEMIA Public Security Brasil LTDA</p> <p style="text-align: center;">Inde</p> <p>IDEMIA India Foundation Inlays India Private Ltd IDEMIA Identity & Security India Private Ltd L-1 Identity Solutions op co Private Limited Smart Chip Private Limited Idemia Syscom India Private Ltd</p>

Annexe Plan de Vigilance IDEMIA 2024

1. Introduction

IDEMIA se donne pour mission d'ouvrir le monde et de le rendre le plus sûr, dans le but de permettre à chacun d'évoluer dans les mondes physique et digital, en toute sécurité. À travers ses activités, IDEMIA dynamise et fiabilise les sujets liés à l'identité et à la sécurité au travers de solutions d'avenir qui s'appuient sur les dernières avancées biométriques et cryptographiques.

L'importance de ces enjeux nécessite qu'IDEMIA se montre exemplaire sur les sujets de confiance, de transparence et de responsabilité, en étant particulièrement vigilant sur l'impact de ses activités sur ses parties prenantes.

En application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (ci-après la "Loi sur le devoir de vigilance") IDEMIA s'emploie à couvrir de manière exhaustive les activités de son groupe (ci-après le "Groupe") de manière globale en prenant en compte les organisations internes du Groupe et leurs évolutions au cours de l'année, mais également celles de ses fournisseurs et sous-traitants.

Ce plan se décompose de la manière suivante :

- Stratégie RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) d'IDEMIA : le programme IMPACT
- Description du périmètre du plan de vigilance
- Gouvernance spécifique liée au Devoir de vigilance
- Mécanisme d'alerte du Groupe
- Cartographie des risques et méthodologie
- Evaluation des risques par thématique, incluant les mesures d'atténuation et/ou de prévention qui leur sont propres


















Stratégie RSE d'IDEMIA : le programme IMPACT




IDEMIA a confié la mise en œuvre de sa stratégie en matière de développement durable et d'engagement sociétal à une équipe dédiée au sein de chaque activité du Groupe.

La stratégie RSE d'IDEMIA se déploie à travers un programme intitulé « IMPACT » qui énonce les priorités du Groupe dans la poursuite de ses objectifs en matière de Responsabilité Sociétale, ces derniers étant alignés sur 12 des Objectifs de Développement Durable (ODD) édictés par les Nations Unies.

Le programme IMPACT définit les lignes directrices pour les sujets suivants en lien avec les parties prenantes concernées :

- Environnement,
- Salariés et bien-être au travail,
- Parties prenantes externes : clients, fournisseurs et partenaires,
- Actions auprès des communautés locales,
- Ethique.

Correspondance ESG (Environmental Social Governance)	Pilier IMPACT	Objectifs 2020-2024	Progrès 2024
Environnement		Réduction de notre impact sur l'environnement : réduire les émissions de CO2 (scope 1 et 2) et d'eau de 25% entre 2019 et 2025	
		Intégrer et développer des offres issues de l'écoconception	
		Développer et maintenir la sensibilisation à l'environnement	
		Construire une stratégie de réduction carbone à partir de 2022	
Social		Permettre à chaque employé d'accéder à la formation	
		Intégrer et obtenir un retour d'information sur la RSE dans notre enquête auprès des salariés	
		Développer la diversité et l'inclusion : augmenter à la fois le nombre de femmes au sein d'IDEMIA et la promotion interne des femmes	
Environnement, Social		Intégrer des questions sur la RSE dans notre enquête auprès des clients	
		Augmenter le nombre de fournisseurs clés audités par EcoVadis	
		Évaluer les émissions dans notre chaîne d'approvisionnement	
		Encourager la communication interne et externe sur la RSE	
Environnement, Social		Coordonner une initiative de groupe déployée sur l'ensemble des sites	
		Encourager les actions communautaires locales soutenant principalement l'éducation	

Correspondance ESG (Environmental Social Governance)	Pilier IMPACT	Objectifs 2020-2024	Progrès 2024
Gouvernance		Campagne de prévention des conflits d'intérêts	
		Mettre l'accent sur la « Trade compliance »	



En 2024, IDEMIA a obtenu la médaille d'or de la certification EcoVadis, la classant parmi les 5 % des entreprises évaluées par cet organisme.

EcoVadis est une organisation qui propose une méthodologie d'évaluation durable permettant de déterminer dans quelle mesure une entreprise a intégré les principes de la RSE dans ses activités et son système de gestion. L'évaluation EcoVadis couvre un large éventail de systèmes de gestion non financiers, notamment les impacts sur l'environnement, le travail et les droits humains, l'éthique et l'approvisionnement durable.

2. Périmètre

En conformité avec la Loi sur le devoir de vigilance, IDEMIA publie son plan de vigilance de façon annuelle, afin de pouvoir régulièrement mettre à jour ses avancées en matière de devoir de vigilance.

Pour l'édition 2024, le plan de vigilance d'IDEMIA couvre l'ensemble des activités des 3 divisions du Groupe :

- IDEMIA Secure Transactions ;
- IDEMIA Public Security ;
- IDEMIA Smart Identity.

Présents dans plus de 180 pays, nous sommes un partenaire de confiance pour des gouvernements et des milliers d'entreprises, y compris certaines des plus grandes et influentes au monde, qui s'appuient sur nous pour leurs activités critiques. Grâce à nos technologies, nos clients peuvent inscrire les citoyens et les utilisateurs de leurs services sur leurs registres, leur fournir des identifiants, vérifier des identités et les analyser et ainsi fluidifier les contrôles d'accès, la connectivité, l'usage de l'identité, les paiements, la sécurité publique et les voyages.

Les 15000 salariés de l'ensemble du Groupe IDEMIA sont répartis sur cinq zones géographiques et six continents (Europe, Moyen-Orient et Afrique, Asie-Pacifique, Amérique du Nord et Amérique du Sud), dans :

- 59 sites administratifs et commerciaux (siège social, bureaux de représentation, bureaux de vente),
- 12 sites industriels,
- 49 centres de service et de support,
- 18 centres de R&D et bureaux d'étude.

Répartition géographique des sites IDEMIA



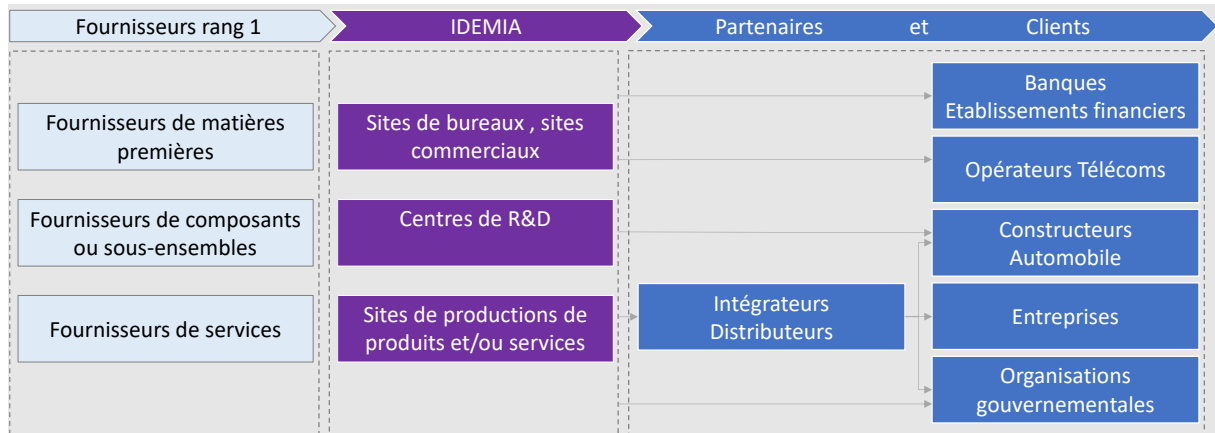
Les activités d'IDEMIA sont réparties en trois divisions :

IDEMIA Secure Transactions (IST) : acteur de premier plan dans le domaine des technologies de paiement et de connectivité sécurisées. IST propose des solutions innovantes permettant d'effectuer des transactions financières et de se connecter aux services numériques de manière plus fluide et protégée. IDEMIA Secure Transactions s'adresse principalement aux marchés des institutions financières, des opérateurs de télécommunication, aux acteurs de l'Internet des Objets ainsi qu'aux constructeurs automobiles.

IDEMIA Public Security (IPS) : figure parmi les principaux fournisseurs mondiaux de solutions biométriques dédiées à la sécurisation et à la fluidification des déplacements, de l'accès aux infrastructures et de la protection des citoyens. IPS répond aux enjeux des marchés du contrôle d'accès, de l'optimisation du parcours des voyageurs, de la gestion des flux aux frontières ainsi que de la sécurité publique. IDEMIA Public Security accompagne les gouvernements et les institutions dans la mise en place de systèmes fiables et performants.

IDEMIA Smart Identity (ISI) : met la puissance des technologies biométriques et cryptographiques au service d'une identité unique et fiable pour chacun. IDEMIA Smart Identity est dédiée au marché de l'identité civile, en particulier pour les gouvernements, en proposant des solutions permettant d'assurer l'authentification et la protection des citoyens.

Chaîne de valeur et canaux d'accès aux marchés d'IDEMIA :



3. Gouvernance et pilotage du plan de vigilance

La démarche de vigilance est animée conjointement par la Direction RSE et par la Direction juridique et compliance d'IDEMIA, réunies au sein d'un comité de pilotage. Celui-ci accompagne les directions opérationnelles et support au sein des divisions (en particulier, les équipes Hygiène Sécurité Environnement (HSE), la Direction de la sécurité, la Direction des risques, la Direction des achats, la Direction de la qualité et la Direction des ressources humaines) dans la définition de plans d'actions contenant des mesures de vigilance adaptées. Il s'assure de leur cohérence et effectue un suivi de leur mise en œuvre.

Ce faisant, il maintient un lien constant avec trois autres organes importants dans le domaine de la RSE :

- Le Comité Ethique, Compliance et Sécurité (ECS), qui, en tant que comité du Conseil de surveillance, rend compte au Conseil de surveillance des mesures d'amélioration en matière d'Éthique, de Compliance et de Sécurité ;
- Le Comité d'Éthique, en charge du traitement des alertes (pour plus de détails, se référer à la section suivante sur le Mécanisme d'alerte) ;
- Le Comité Droits Humains, qui revoit les opportunités commerciales les plus sensibles en matière d'impacts éventuels sur les droits humains et dont le rôle est plus amplement décrit dans la section sur les risques (section 6.2 ci-dessous).

Plus précisément, le comité de pilotage a la responsabilité des missions suivantes :

- L'établissement de la cartographie des risques en matière de devoir de vigilance ;
- La sélection des indicateurs de suivi, leur performance et leur pertinence ;
- Le suivi des plans d'action définis par les différentes directions ;
- La rédaction du plan de vigilance.

En pratique, des groupes de travail réunissant des membres de plusieurs directions ont été formés autour des thématiques liées au devoir de vigilance :

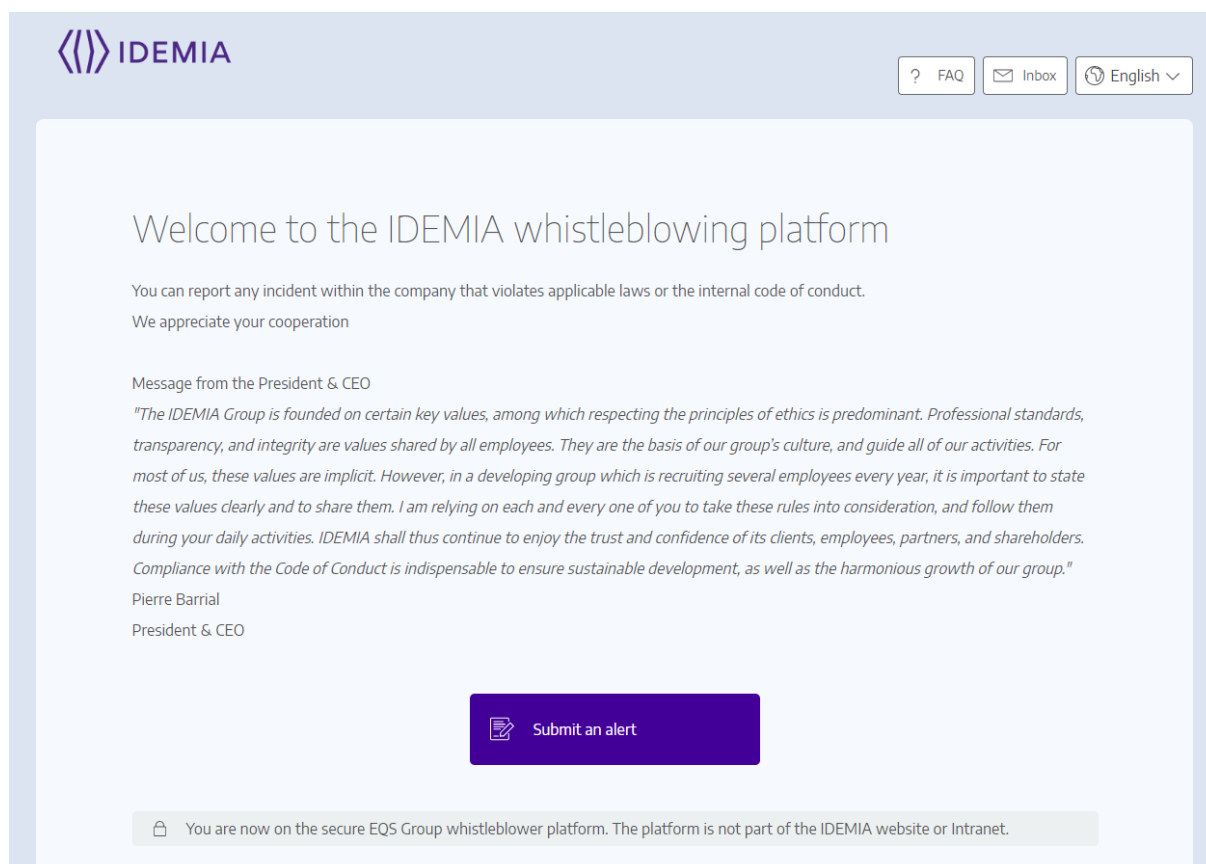
- Confidentialité et protection des données personnelles ;
- Éthique et droits humains ;
- Environnement ;
- Santé et Sécurité.


L'élaboration de ce plan 2024 tient compte des échanges avec diverses parties prenantes. Ainsi, il prend en considération les retours des clients, des fournisseurs, des instances représentatives du personnel ainsi que de plusieurs ONGs concernant les données personnelles et les droits humains.

4. Mécanisme d'alerte

IDEMIA a mis en place un système d'alerte global, renforcé en 2020, accessible aux employés, y compris les salariés internes, externes, occasionnels, ainsi qu'aux collaborateurs des partenaires, fournisseurs et sous-traitants du Groupe et des joint-ventures dans lesquelles IDEMIA détient une participation. Ce dispositif, conforme aux exigences de la Loi sur le devoir de vigilance et à la Loi Sapin II, modifiée par la loi du 21 mars 2022 (loi Wasserman) visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte, est nommé « Integrity Line » et disponible en 17 langues.

L'accès du système est possible depuis le site institutionnel d'IDEMIA ou à l'adresse suivante : <https://idemia.integrityline.org/>




? FAQ
✉ Inbox
🌐 English ▾

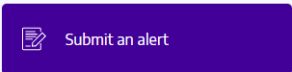
Welcome to the IDEMIA whistleblowing platform


You can report any incident within the company that violates applicable laws or the internal code of conduct.
We appreciate your cooperation

Message from the President & CEO

"The IDEMIA Group is founded on certain key values, among which respecting the principles of ethics is predominant. Professional standards, transparency, and integrity are values shared by all employees. They are the basis of our group's culture, and guide all of our activities. For most of us, these values are implicit. However, in a developing group which is recruiting several employees every year, it is important to state these values clearly and to share them. I am relying on each and every one of you to take these rules into consideration, and follow them during your daily activities. IDEMIA shall thus continue to enjoy the trust and confidence of its clients, employees, partners, and shareholders. Compliance with the Code of Conduct is indispensable to ensure sustainable development, as well as the harmonious growth of our group."

Pierre Barrial
President & CEO



 You are now on the secure EQS Group whistleblower platform. The platform is not part of the IDEMIA website or Intranet.

Toute personne peut également contacter le Comité d'Éthique pour poser une question ou signaler des faits présentant un risque de non-conformité à la [Charte Ethique d'IDEMIA](#) via l'adresse e-mail générique (ethics@idemia.com).

Le Comité d'Éthique est une structure centrale, composée de 5 membres nommés par le Président du Groupe IDEMIA. Ses membres sont des managers du Groupe possédant une bonne connaissance de ses activités, qui disposent de l'indépendance et de la liberté d'esprit nécessaires à l'exercice de leur mission. Le Comité d'Éthique est garant du respect de la Charte Ethique et veille à sa bonne mise en œuvre.

Ce dispositif permet de transmettre toute alerte entrant dans le champ d'application de la loi Sapin II et de la Loi sur le devoir de vigilance, ainsi que celles relatives au signalement de pratiques contraires à la Charte Éthique (situations de harcèlement, comportements sexistes, etc.). La confidentialité des

signalements portés à la connaissance du Comité d'Éthique est garantie et ne peut être levée qu'avec l'accord des personnes concernées.

Le Comité d'Éthique centralise toutes les alertes reçues de l'interne ou de l'externe. Chaque alerte est analysée et pré-qualifiée afin de faire l'objet d'une investigation par le Comité d'Éthique. En fonction du type d'allégation, le Comité d'Éthique décide de la stratégie d'investigation, des contrôles et des entretiens à effectuer et du support nécessaire. L'information collectée en relation avec une procédure d'alerte est strictement confidentielle et stockée dans un portail en ligne uniquement accessible par les membres du Comité d'Éthique.

Type d'alertes reçues	2022	2023	2024
Allégations de fraude	4	3	3
Allégations de corruption	2	4	7
Allégations de conflits d'intérêt	3	6	1
Allégations de harcèlement	3	4	5
Allégations de favoritisme	2	5	0
Non-respect la Charte Ethique	3	6	11
Non recevable	0	5	4
TOTAL	17	33	31

Décisions	2022	2023	2024
Sanctions	6	9	5
Rappel de la politique et du règlement	6	8	4
Formation dédiée	1	2	0
Sans suite	4	9	12
Non applicable	0	5	4
En cours d'investigation	0	0	6
TOTAL	17	33	31

5. Cartographie des risques

IDEMIA a établi une cartographie des risques spécifique aux domaines couverts par la Loi sur le devoir de vigilance en 2023. L'exercice de matrice de double matérialité effectué en 2024 impliquant des parties prenantes internes et externes a confirmé la validité de la cartographie des risques existante.

Trois critères ont été retenus afin de hiérarchiser les risques :

- La probabilité d'occurrence, soit la probabilité que le risque se réalise dans un avenir plus ou moins proche - évaluée par les parties prenantes selon la méthodologie suivante :

4	Elevé	Le risque est susceptible de se produire au cours des 12 prochains mois
3	Moyen	Le risque est susceptible de se produire au cours des 3 prochaines années
2	Faible	Le risque est susceptible de se produire au cours des 8 prochaines années
1	Très faible	Le risque est susceptible de se produire à une échéance supérieure à 8 ans

- La mesure d'impact sur les parties tierces - évaluée par le comité de pilotage du plan de vigilance pour juger de manière transverse, en prenant en compte la diversité des activités d'IDEMIA ainsi que l'échelle d'impact décrite en Annexe 1.

	Faible	Significatif	Critique	Catastrophique
	1	2	3	4
Environnement R1, R2	Les conséquences seraient minimales ou facilement gérables. Impact limité sur les écosystèmes ou les communautés.	Les conséquences potentielles sont localisées et peuvent affecter des écosystèmes ou des communautés spécifiques. Les efforts de remédiation pourraient remédier à l'impact.	Les conséquences pourraient avoir un impact notable sur les écosystèmes ou les communautés, nécessitant des ressources importantes pour l'assainissement et la récupération.	Les conséquences potentielles sont considérables, affectant de vastes régions et causant des dommages graves et durables aux écosystèmes et aux communautés.

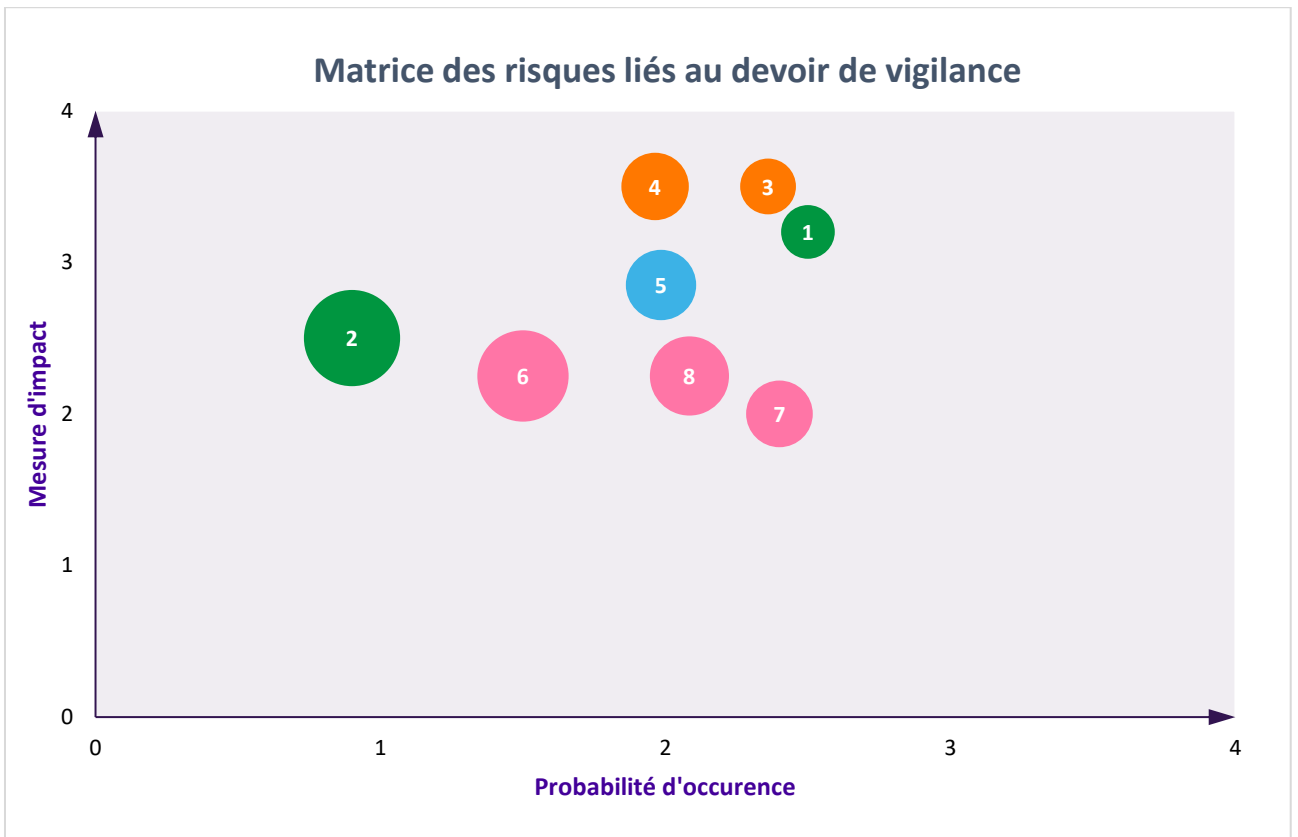
<p>Santé & Sécurité R6, R7, R8</p>	<p>En cas de problème de santé et de sécurité, l'impact se traduirait par des blessures mineures ou aucune blessure. Des mesures d'intervention immédiates et efficaces sont en place.</p>	<p>Les blessures potentielles sont localisées et touchent un petit nombre de personnes. Des mesures d'intervention adéquates peuvent atténuer l'impact.</p>	<p>Les conséquences potentielles sur la santé et la sécurité pourraient entraîner des blessures ou des maladies graves, nécessitant des ressources importantes pour les soins médicaux et le rétablissement.</p>	<p>L'impact pourrait entraîner des décès ou des effets graves à long terme sur la santé d'un grand nombre de personnes, nécessitant une intervention médicale importante.</p>
<p>Droits humains R3, R4</p>	<p>Les violations mineures qui peuvent être traitées rapidement sans causer de dommages importants aux personnes.</p>	<p>Les violations potentielles des droits de l'homme sont localisées et touchent un nombre limité de personnes. Des mesures correctives pourraient permettre de remédier à ces violations.</p>	<p>Les conséquences pourraient se traduire par des violations importantes et généralisées des droits de l'homme, nécessitant des efforts considérables pour traiter et rectifier l'impact.</p>	<p>L'impact potentiel implique des violations systémiques et graves des droits de l'homme, causant un préjudice durable à un grand nombre d'individus et nécessitant une intervention globale.</p>

- Le niveau de contrôle du risque, soit l'ensemble des dispositifs de contrôle interne ayant pour objectif d'atténuer un risque en particulier - évaluée par les parties prenantes selon la méthodologie suivante :

Niveau de contrôle	Connaissance du risque	Mesures d'atténuation du risque	Effectivité des mesures	Stabilité dans le temps
<p>4</p> <p>Maximum</p>	<p>La description et l'évaluation des risques et de leurs scénarios sont réexaminées à une fréquence appropriée.</p>	<p>Les plans d'atténuation sont mis à jour. L'état d'avancement des actions est examiné à une fréquence appropriée et est conforme aux objectifs.</p>	<p>L'évolution des risques est cohérente avec les objectifs</p>	<p>Le résultat de l'action est pérennisé (procédure, normes de qualité, audit interne...)</p>
<p>3</p> <p>Elevé</p>	<p>La description et l'évaluation des risques et de leurs scénarios sont réexaminées à une fréquence appropriée.</p>	<p>Les plans d'atténuation sont mis à jour. L'état d'avancement des actions est examiné à une fréquence appropriée et est</p>	<p>Un objectif de positionnement du risque sur la carte après l'atténuation du risque est défini - le plan d'atténuation est</p>	

			globalement conforme aux objectifs.	cohérent avec l'objectif
2	Partiel	Les risques et les scénarios de risques sont décrits et évalués	Un plan de traitement est en cours d'élaboration ou est finalisé (les responsabilités et les délais sont fixés...)	
1	Faible	La connaissance du risque est informelle ou partielle.		

Le résultat de cette cartographie des risques est présenté ci-dessous :



Risques environnementaux

- 1 Risques climatiques
- 2 Risques de pollution des écosystèmes et dégradation de la biodiversité

Risques en matière de droits humains liés aux activités d>IDEMIA

- 3 Risques relatifs aux données personnelles et à la violation de la vie privée
- 4 Risque de détournement de finalité des produits dans un contexte d'atteinte aux droits humains

Risques environnementaux, humains et éthiques liés à la aux fournisseurs et sous-traitants

5 Risques liés à l'activité des fournisseurs et sous-traitants

Risques Santé, Sécurité et Droits humains des salariés d'IDEMIA

- 6 Risques d'atteinte à l'intégrité physique des salariés
- 7 Risques d'atteinte aux données personnelles des salariés
- 8 Risques liés à la santé mentale des salariés : risques psychosociaux et de discrimination

6. Evaluation des risques, actions d'atténuation et axes d'amélioration

6.1. Risques environnementaux

En tant que groupe industriel, IDEMIA s'engage dans la lutte contre le changement climatique en mettant en place un plan de réduction de ses émissions à court terme. Ce plan vise principalement à diminuer l'impact environnemental de ses opérations à horizon 2025.

Dans le cadre de la cartographie des risques, quatre risques environnementaux se distinguent :

- Le risque relatif à l'empreinte carbone liée à l'énergie et aux rejets atmosphériques ;
- Le risque lié au transport des marchandises ;
- Le risque de pollution et de dégradation des écosystèmes locaux et de la biodiversité ;
- Le risque lié à l'utilisation de substances chimiques polluantes.

Dans le cadre de son plan « IMPACT », IDEMIA a défini plusieurs plans d'actions visant à réduire en priorité les émissions issues de :

- Ses sites, et en particulier des sites de production ;
- Ses opérations logistiques ;
- Ses fournisseurs et sous-traitants dans le cadre d'une approche globale RSE de la chaîne d'approvisionnement.

6.1.1. Risques climatiques liés aux activités d'IDEMIA : empreinte carbone liée à l'énergie et aux rejets atmosphériques

6.1.1.1. Procédures d'évaluation et de suivi

IDEMIA met en place et recherche continuellement des moyens d'améliorer la précision de son inventaire d'émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la réduction de ces dernières.

Dans une première phase, le Groupe s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de CO₂, incluant Scope 1 et 2 au sens du GreenHouse Gas (GHG) Protocol Standard.

Les consommations d'énergie au titre des Scopes 1 et 2 sont reportées par les différents sites et consolidées de manière périodique pour mesurer l'évolution des émissions d'IDEMIA et l'efficacité des actions entreprises.

Localement, les sites traitent et contrôlent ces données. Ils mettent en place des plans d'actions sur les procédés et systèmes les moins efficaces pour améliorer leur consommation énergétique. Certains sites ont instauré des comités énergétiques, leur permettant d'aller plus loin dans l'analyse des actions à mettre en place.

Les données sont également consolidées au niveau mondial, qui analyse les évolutions des consommations d'énergie afin de pouvoir préconiser les actions d'améliorations à prévoir en lien avec les différentes entités du Groupe et les communiquer à ses clients ainsi que dans le rapport annuel extra-financier dédié à la RSE.

IDEMIA effectue également un inventaire complet de ses émissions de gaz à effet de serre par l'intermédiaire du Bilan Carbone. Le dernier en date s'est achevé en 2024 et porte sur les données de l'année 2022.

6.1.1.2. Mesures d'atténuation

Le programme de réduction des émissions au titre des Scopes 1 et 2 s'articule autour de deux piliers :

- La diminution de la consommation d'énergie, en déployant des plans de sobriété énergétique ;
- L'accroissement de la part des énergies renouvelables de manière cohérente avec les objectifs de transition énergétique.

Le premier pilier repose sur une démarche d'efficacité des sites qui s'intègre dans le pilotage des activités du Groupe en déployant des pratiques de sobriété, d'optimisation des installations et de limitation des gaspillages. Ceci est renforcé par l'obtention de la première certification ISO 50001 sur l'usine de Cali en Colombie.

Le deuxième pilier consiste à intégrer activement les énergies renouvelables dans les contrats d'approvisionnement en électricité des sites, afin de réduire leur empreinte carbone. De plus, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale est régulièrement évaluée. En complément, des investissements sont régulièrement réalisés pour doter les sites de panneaux solaires permettant d'augmenter l'auto-consommation en énergie renouvelable.

Ces deux piliers sont également revus lors des projets d'investissement dans de nouveaux sites.

Au-delà du rapport des émissions induites par IDEMIA et sa chaîne de valeur, le bilan Carbone en cours permettra à l'entreprise de définir des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à moyen et long terme. Dans ce contexte, IDEMIA a formé les équipes achats à l'analyse de l'impact sur le Scope 3 des fournisseurs.

De plus, les différents secteurs d'activités de l'entreprise se sont employés à produire des analyses de cycle de vie (ACV) afin de mesurer les impacts environnementaux et notamment climatiques de leurs produits. Ces ACV sont un moyen de mesurer l'impact de nos produits, et d'identifier des points d'attention et axes d'amélioration dans la conception de ceux-ci.

Enfin, IDEMIA a lancé activement l'utilisation de l'élasticité du cloud. Ce redimensionnement dynamique des ressources en fonction de la demande permet à IDEMIA d'allouer et de désallouer efficacement des ressources informatiques. Cette scalabilité garantit des performances optimales en fournissant la quantité adéquate de ressources lorsque cela est nécessaire. Cela se traduit énergétiquement par une plus grande efficacité et de ce fait un impact climatique réduit.

6.1.1.3. Perspectives

A la suite du bilan carbone réalisé pour l'année 2022, IDEMIA a soumis une trajectoire de réduction carbone au SBTi (Science Based Target Initiative) et communiquera sur sa validation au cours de l'année 2025. Celle-ci embarque de nouveaux objectifs de réduction des scopes 1 et 2 ainsi que l'utilisation accrue d'énergies renouvelables. L'exercice de mise à jour du bilan carbone sera désormais réalisé annuellement, les bilans 2023 et 2024 sont d'ores et déjà en cours de préparation.

Dans la continuité de la maîtrise des efforts en matière d'efficacité énergétique, deux autres usines parmi les plus énergivores du Groupe effectueront le travail nécessaire à l'obtention d'une certification ISO 50001.

6.1.2. Risques climatiques liés aux activités d'IDEMIA : risques liés au transport de marchandises

Les activités d'IDEMIA étant internationales, l'impact du transport des marchandises est analysé sous différentes facettes : transport des marchandises achetées, transport de produits entre les sites du Groupe ou livraison de produits aux clients.

6.1.2.1. Procédures d'évaluation et de suivi

Afin de déterminer les niveaux d'émissions liées aux transports des marchandises, IDEMIA récupère auprès des transporteurs l'impact carbone de leurs activités, de manière à effectuer des arbitrages et à impliquer les différentes parties prenantes dans les décisions, aussi bien en amont pour l'achat de matières premières et de composants que lors de la livraison aux clients.

Des indicateurs sur le transport de matières premières achetées ont été mis en place pour analyser l'évolution des modes de transport et de leurs impacts.

Au cours de l'année 2024, la division IDEMIA Secure Transactions a choisi d'investir dans une solution de « Transport Management System » (TMS). L'intégration de calculs de critères environnementaux dans le système a été un critère différenciant pour le choix de ce dernier. L'investissement supplémentaire requis pour l'ajout de ces caractéristiques permet à la division d'obtenir une vue complète des imports et exports depuis ses usines, ainsi que l'empreinte carbone associée.

6.1.2.2. Mesures d'atténuation

Dans la continuité des années précédentes, IDEMIA travaille pour augmenter la part du fret maritime comme alternative au fret aérien (réduction des émissions de gaz à effet de serre, plus de 20 fois moins élevées que le fret aérien) pour l'acheminement de la majeure partie des matières premières et composants.

Fin 2024, 75% des volumes de transports de ces matières premières et composants ont été transportés par voie maritime malgré un contexte opérationnel et géopolitique complexe notamment dû aux tensions géopolitiques sur la mer rouge et le canal de Suez.

Enfin, un travail de mutualisation a été effectué à la fois sur les transports entre sites IDEMIA et les livraisons des clients afin de réduire le nombre de trajets nécessaires à la livraison de quantités égales de produits.

6.1.2.3. Perspectives

Une série d’initiatives a été validée dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des produits :

- Une nouvelle stratégie d’approvisionnement des matières premières est en cours de déploiement visant à intégrer des critères de proximité géographique dans les choix de fourniture des matières achetées dans le cadre des activités de la division.
- Une veille de marché ainsi qu’une veille réglementaire sont effectuées afin d’évaluer régulièrement les impacts des plans de transport, en termes de coûts et d’émissions de gaz à effet de serre ;
- Un suivi rapproché des indicateurs d’approvisionnements de certaines matières premières et composants sur les activités des transactions sécurisées. Les recours aux modes alternatifs de transport par rapport à l’aérien sont étudiés au cas par cas afin de ne pas gâcher d’opportunités.
- Le déploiement du TMS au sein de la division IDEMIA Secure Transactions se poursuivra en 2025 et probablement un peu au-delà, pour avoir une vue complète et claire de l’impact du transport, favorisant ainsi fortement la mise en place d’actions en réduction des émissions liées au transport.

6.1.3. Risques de pollution des écosystèmes locaux et dégradation de la biodiversité : production et gestion des déchets

Il s’agit de risques environnementaux liés à l’utilisation et au gaspillage des ressources affectées au processus de production, ainsi qu’à la contamination des sols, de l’eau ou de l’air directement imputable à la production.

6.1.3.1. Procédures d’évaluation et de suivi

Les sites du Groupe sont tenus de reporter régulièrement la quantité de déchets non-dangereux et dangereux produits par site en identifiant la destination finale de ceux-ci. Ces données sont accessibles aux directions industrielles qui établissent les actions correctives ou préventives. Elles sont consolidées au niveau du Groupe afin de les évaluer. Une attention particulière est portée sur les huit usines majeures de l’entreprise. La quantification de déchets ainsi que leur destination est étroitement surveillée et évolue en fonction des volumes produits et livrés.

Liste des indicateurs évalués et résultats sur le périmètre des usines de production des transactions sécurisées :

	2022	2023	2024
Quantité de déchets :			
• Dangereux <i>Tonnes</i>	236	298	312
• Non-dangereux <i>Tonnes</i>	3819	4311	4498
• Pourcentage de recyclage des déchets industriels	83%	83%	84%

Dans la continuité des années précédentes, le groupe IDEMIA est toujours certifié ISO 14001. Cette certification permet de s'assurer de la conformité de ces différents aspects environnementaux, notamment au sein des sites de production et de personnalisation.

La certification Groupe inclut les sites suivants :

Sites certifiés ISO 14001:2015	Date de fin de validité de la certification
Johannesburg, Afrique du Sud	05/06/2027
Cotia, Brésil	05/06/2027
Santiago, Chili	05/06/2027
Shenzhen, Chine	05/06/2027
Bogota, Colombie	05/06/2027
Yumbo, Colombie	05/06/2027
Exton, Etats-Unis	05/06/2027
Courbevoie (Siège social), France	05/06/2027
Dijon, France	05/06/2027
Vitré, France	05/06/2027
Noida (Usine de production), Inde	20/12/2026
Noida (Smart Chip Biometric), Inde	26.07.2026
Milan, Italie	05/06/2027
Haarlem, Pays-Bas (ID&D)	05/06/2027
Haarlem, Pays-Bas (manufacturing)	05/06/2027
Ostrava, République tchèque	05/06/2027
Tewkesbury, Royaume-Uni	05/06/2027
Strangnäs, Suède	05/06/2027

A partir de 2025, IDEMIA inclura dans le périmètre d'audit ISO 14001:2015 un site de R&D.

Ces mesures viennent en complément du suivi et de l'analyse du niveau de rebut en ligne de production, qui constituent un indicateur de performance opérationnelle ainsi qu'un indicateur sur le bon usage des matières premières.

6.1.3.2. Mesures d'atténuation

Au niveau des sites du Groupe : l'objectif de réduction et de valorisation des déchets s'appuie sur plusieurs types d'actions :

- La prise en compte dans la définition des déchets engendrés au travers de l'implication des sites industriels et des équipes en charge des produits dans la démarche RSE du Groupe,
- La mise en place d'accords de recyclage et d'utilisation de matière recyclée avec des partenaires locaux.

IDEMIA intervient de deux manières différentes dans son approche liée aux déchets. D'une part, le Groupe a élargi sa gamme de produits de manière à réduire sa consommation de matières premières d'origine fossile entre-autre via l'utilisation de matériaux recyclés. D'autre part, la production de déchets est encadrée et fait l'objet de procédures locales spécifiques.

Au niveau des offres clients : le Groupe a conscience des enjeux liés à l'utilisation importante de matières premières à travers ses activités industrielles, et notamment des matières plastiques.

Dans cette perspective, IDEMIA s'engage à intégrer des critères de durabilité dès la conception de ses solutions, avec une approche centrée sur l'éco-conception. En effet, l'empreinte carbone de nos produits étant un sujet majeur, notamment pour la phase d'utilisation, nous avons décidé de faire de l'éco-conception un axe clé. Celle-ci repose sur l'optimisation du design, la réduction de l'empreinte énergétique, l'amélioration du packaging ainsi que le renforcement de la durabilité et de la réparabilité de nos produits.

En ce sens, plusieurs offres IDEMIA ont été développées :

- Dans la division IDEMIA Secure Transactions :
 - Les cartes « GREENPAY by IDEMIA » (cartes bancaires) : utilisation du rPVC (« recycled Polyvinyl chloride ») ou rABS (« recycled acrylonitrile butadiène styrene »).
 - Les cartes « GREENCONNECT by IDEMIA » (cartes SIM) : utilisation du rPVC (« recycled Polyvinyl chloride ») ou rABS (« recycled acrylonitrile butadiène styrene »).
 - Les cartes HalfSIM (format réduit de 55% par rapport à un format classique) : réduction de 43% des émissions d'équivalent CO2 liées à la production des cartes.
 - APOCa (« ABS Plug On Cardboard card ») : support de module SIM intégralement produit en carton.
- Dans la division IDEMIA Public Security :
 - Mesta Focus Compact : réduction du poids et de la consommation ;
 - VisionPass SP : réduction de 38 % de la consommation d'énergie ;
 - Multi-Biometric Identification System (MBIS) : optimisation des configurations on-premises et version cloud ;
 - Multi-Biometric Search Services (MBSS) : optimisation des configurations on-premises et version cloud.

Par ailleurs, des Analyses de Cycle de Vie (ACV) sont réalisées sur la vaste majorité des familles de produits. Cette démarche permet non seulement d'évaluer de manière précise les performances environnementales des produits tout au long de leur cycle de vie, mais aussi de guider les prises de décision stratégiques de la division. Grâce aux enseignements tirés des ACV, chaque business unit est en mesure d'identifier des leviers d'action pertinents pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en optimisant notamment le choix des matériaux, les processus de fabrication, la logistique et la fin de vie des produits. Ainsi, cette approche contribue à renforcer la durabilité des produits et à aligner les actions de l'entreprise avec ses objectifs environnementaux et réglementaires.

6.1.4. Risques liés à l'utilisation de substances chimiques polluantes

Les activités industrielles d'IDEMIA dans le domaine de la production et de la personnalisation de cartes bancaires, cartes SIM ou documents d'identité impliquent l'utilisation de certaines substances chimiques pouvant s'avérer dangereuse pour l'être humain ou l'environnement. Les substances considérées comme dangereuses sont identifiées dans une base de données au sein de chaque site industriel afin de connaître leur niveau de dangerosité et les mesures de précaution à prendre dans le cadre de leur utilisation. Chaque substance et son niveau de dangerosité sont identifiés par des étiquetages adaptés.

6.1.4.1. Procédures d'évaluation et de suivi

Les sites exposés à ces risques instaurent des systèmes de suivi rigoureux de l'évolution de la législation et de leurs fournisseurs. Des inspections ont lieu régulièrement et des formations sont dispensées au personnel en contact avec ces substances.

Les sites ayant identifiés, au sein de leur cartographie des risques, un risque lié à l'utilisation de substances chimiques, sont dans l'obligation de mettre en œuvre des mesures de précaution afin d'atténuer les conséquences éventuelles d'accidents provoqués par leur utilisation. Des audits sont régulièrement réalisés par des parties internes et externes dans le cadre de la certification ISO 14001:2015.

6.1.4.2. Mesures d'atténuation

Des mesures d'atténuation sont mises en place dans chaque site concerné par le risque de déversement accidentel d'agent chimique pouvant entraîner une pollution des sols, de l'eau ou bien une atteinte à la santé des salariés. Ces mesures comprennent notamment :

- La formation au traitement et rangement des déchets de produits chimiques auprès des personnes concernées et exposées ;
- La sensibilisation aux consignes en cas de déversement d'agent chimique accidentel ;
- La déclaration de la possession de substances et déchets dangereux ;
- L'enlèvement des déchets dangereux par des entreprises spécialisées ;
- La mise en place d'une procédure d'intervention en cas de déversement de produits chimiques ;
- La mise en place de kits universels d'absorption aux abords des zones de stockage ;
- L'inspection régulière et vérification de l'efficacité des ventilations et des installations électriques et de lutte contre les incendies dans les sites de stockage ;
- L'organisation régulière d'exercices d'urgence en cas d'accidents chimiques ;
- La prévention et organisation d'examens médicaux concernant les risques professionnels chimiques.

6.2. Risques en matière de droits humains liés aux activités d'IDEMIA

IDEMIA respecte et promeut les droits humains dans le cadre de ses activités dans le monde entier. Le Groupe est convaincu que tous les individus doivent être traités avec respect et dignité et que les entreprises doivent jouer un rôle dans la protection de leurs droits fondamentaux. A cet égard, IDEMIA contribue par ses produits à sécuriser l'identité des personnes, leur permettant d'accéder pleinement à leurs droits civils, politiques et sociaux, en tant que citoyens.

IDEMIA respecte et met en avant l'importance des droits humains au sein de son activité, et ce partout où le Groupe mène ses activités. A ce titre, IDEMIA respecte en particulier les principes inscrits dans :

- Le Pacte Mondial des Nations Unies
- Les Objectifs de développement durable des Nations Unies
- La Charte internationale des droits de l'Homme
- La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT)
- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises
- Les Principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- La Convention américaine relative aux droits de l'Homme
- La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples
- La Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH).

D'autres sections du document traitent d'autres risques d'atteinte aux droits humains, notamment ceux susceptibles d'affecter les salariés d'IDEMIA et ceux liés aux activités des fournisseurs d'IDEMIA.

6.2.1. Risques relatifs aux données personnelles et à la violation de la vie privée

Ces risques comportent plusieurs dimensions :

- i. Une dimension liée à la sécurité des systèmes IDEMIA (ex : hacking, pertes de données), risques pour lequel les tiers susceptibles d'être affectés sont les personnes dont les données personnelles sont traitées dans des systèmes conçus par IDEMIA.
- ii. Une dimension liée au non-respect de la réglementation applicable (ex : risque de détournement de finalité, risque sur la durée de conservation non-régulée des données personnelles) pouvant porter préjudice aux personnes dont les données sont traitées :
 - Soit par IDEMIA en tant que sous-traitant, ou, exceptionnellement, en tant que responsable de traitement ;
 - Soit par les utilisateurs finaux des systèmes d'IDEMIA.

6.2.1.1. Procédures d'évaluation des risques

IDEMIA veille à se conformer en toutes circonstances à la réglementation applicable en matière de traitement de données personnelles, et spécialement à la législation nationale des pays où elle

intervient. IDEMIA veille aussi à se conformer aux textes internationaux pertinents, notamment la Charte internationale des droits de l’Homme.

Le traitement des données personnelles dans les activités commerciales d’IDEMIA

Que ce soit dans ses activités au service des entreprises (ex : cartes bancaires, cartes SIM) ou dans celles au service des gouvernements (ex : mise en place de registres d’état civil, solutions de contrôle aux frontières), IDEMIA n’est que très exceptionnellement responsable de traitement. Lorsqu’IDEMIA traite les données personnelles des utilisateurs de ses systèmes, il le fait en tant que sous-traitant d’un client, lequel demeure responsable de traitement.

En outre, IDEMIA dispose de plusieurs procédures d’évaluation en lien avec ses activités commerciales, y compris dans les cas où IDEMIA ne traite aucune donnée personnelle.

Ces procédures d’évaluation sont les suivantes :

1. IDEMIA a mis au point une “Checklist” Données Personnelles pour les opportunités commerciales, qui consiste en une analyse en matière de protection des données personnelles réalisée par la Data Protection Officer (DPO) Groupe, en se concentrant en particulier sur les pays ayant le plus faible niveau de protection des données personnelles. Ces analyses portent sur le type de données qui vont être traitées et/ou exportées, l’architecture technique envisagée, le contexte politique du pays, les utilisateurs finaux, ou encore, la législation locale en matière de données personnelles et de cybersécurité. Cette Checklist a été diffusée à la communauté Data Privacy. Des formations ont également été organisées pour apprendre aux équipes concernées à la déployer. A date, ces formations ont été dispensées aux directions des ressources humaines, aux commerciaux des divisions IDEMIA Secure Transaction et Public Security, aux équipes R&D en Inde, Philippines, Indonésie et Singapour.
2. Alors même qu’IDEMIA n’intervient que rarement en qualité de responsable de traitement, IDEMIA s’engage à mettre en place systématiquement dans ses projets de recherche et développement une évaluation quant à leur conformité à l’approche dite « data privacy by design » et « data privacy by default », selon les principes de l’article 25 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui s’applique au responsable de traitement et non au sous-traitant.

Cette approche implique d’intégrer la protection des données personnelles dès la conception et par défaut dès le début du développement d’un produit, puis de considérer cette dimension comme centrale au stade de la rédaction des exigences fonctionnelles, de la mise en œuvre, des tests, du déploiement, de la production, du support et de la fin de cycle de vie.

6.2.1.2. Mesures d’atténuation des risques

Les mesures d’atténuation des risques mises en place par IDEMIA sont les suivantes :

1. IDEMIA assure la protection des données personnelles qu’elle traite par des mesures de sécurité techniques et des mesures organisationnelles :

Mesures de sécurité techniques (liste non exhaustive) :	Mesures de sécurité organisationnelles (liste non exhaustive) :
<ul style="list-style-type: none"> • Le chiffrement • La double-authentification 	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de référents RGPD au niveau du siège

<ul style="list-style-type: none"> • La segmentation des données • La gestion des droits d'accès • La pseudonymisation : action de remplacer les données directement identifiantes (nom, prénom, etc.) d'un jeu de données par des données indirectement identifiantes. • L'anonymisation : action de rendre la donnée personnelle totalement et irrémédiablement anonyme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un maillage européen de DPO dans les pays où IDEMIA est présent, y compris lorsque cela n'est pas rendu obligatoire par l'article 37 du RGPD • Un maillage international de points de contact de la donnée ou de DPO quand le pays a une législation sur la donnée personnelle • Des centres de données en Europe • Un suivi de la réglementation par pays • Des procédures d'alerte en cas de violation de données personnelles.
--	---

La liste présentée ci-dessus est non exhaustive dans la mesure où elle ne présente que les mesures spécifiques à la protection des données personnelles. Viennent s'y ajouter des mesures en matière de cybersécurité visant à assurer la protection de toutes les données, personnelles ou non, qui ne sont pas détaillées dans ce document.

2. Développement produit : data privacy by design and by default

IDEMIA intègre non seulement la protection des données personnelles dès la conception et par défaut dès le début du développement de tout produit ou système, mais aussi les considérations éthiques dans la mise en place de l'intelligence artificielle. Les équipes de développement disposent d'une liste de contrôle pour vérifier que sont bien prévus, lorsqu'applicables (en fonction de la base légale du traitement) :

- Le consentement donné par l'utilisateur : soit sur l'appareil, soit sur une fenêtre pop-up, soit par acceptation numérique, soit en lisant et en acceptant les termes et conditions, soit sur une plateforme de consentement ;
- Une politique de confidentialité incluse dans le dispositif ;
- Les droits d'accès possibles : accès par l'utilisateur à ses propres données personnelles, droit de rectification, droit de suppression ;
- Des informations sur la finalité principale du traitement ;
- Des informations préalables sur la mise en place de l'intelligence artificielle ;
- Des informations sur les fonctionnalités des algorithmes ;
- Une revue des principes de transparence et proportionnalité dans la mise de l'intelligence artificielle ;
- Des informations sur les transferts de données ;
- Des informations sur le responsable de traitement ;
- Des informations sur les partenaires : au sein et hors de l'UE ;
- Des informations sur le responsable de traitement.

L'approche d'IDEMIA peut être résumée comme suit :



3. Selon le niveau de risque évalué au moyen de la Checklist Données Personnelles et éthique des algorithmes pour les opportunités commerciales, la DPO peut recommander diverses mesures d'atténuation des risques, pouvant aller jusqu'à l'abandon du projet.
4. IDEMIA inclut dans ses contrats types et dans ses conditions générales de vente et achat, des clauses relatives à la protection des données personnelles et des clauses relatives à la protection de l'utilisateur dans la mise en place de l'IA, assurant un niveau de protection conforme au RGPD et au Règlement d'Intelligence Artificielle (RIA)
5. IDEMIA dispose des politiques Groupe pertinentes sur le sujet des données personnelles, notamment la Politique de Confidentialité du Group Office et chaque division a une déclinaison des politiques groupe.
6. Deux modules de sensibilisation en ligne obligatoires ont été déployés à destination de l'ensemble des salariés d'IDEMIA : l'un sur les données personnelles et l'autre sur la sécurité couvrant les sujets de cyber sécurité, de sécurité physique des personnes, de protection des données et d'ingénierie sociale.

6.2.1.3. Dispositif de suivi

En 2024, 16 sites IDEMIA étaient certifiés ISO 27001 ou 27701, certification en matière de sécurité des données.

Pays	Site	ISO 27001	ISO 27701
Chine	Shenzhen	31/10/2025	

Pays	Site	ISO 27001	ISO 27701
République Tchèque	Ostrava	24/11/2025	
France	Courbevoie	02/11/2026	
France	Osny	03/05/2026	
France	Vitré	02/07/2026	
France	Dijon	Certifié en juin 2025	
Inde	Noida (siège)	31/10/2025	
Inde	Noida (Smartchip Biometric)	31/10/2025	
Italie	Milan	24/03/2026	
Pays-Bas	Haarlem	18/12/2026	
Pays-Bas	Haarlem (ID&S)	18/12/2026	
Pays-Bas	Sittard	Certifié en juin 2025	
Norvège	Stavanger	30/12/2025	30/12/2026
Emirats Arabes Unis	Dubaï	10/08/2027	
Pologne	Lodz	02/11/2026	
Roumanie	Bucharest	02/11/2026	

6.2.2. Risques de détournement de finalité des produits d'IDEMIA pour une utilisation dans un contexte d'atteintes aux droits humains (ex : discrimination, répression interne, etc.)

6.2.2.1. Procédures d'évaluation des risques

Les produits d'IDEMIA ont uniquement une vocation civile. Ils visent à améliorer le quotidien des personnes et à faire en sorte qu'elles puissent se prévaloir de leurs droits. En matière d'identité et de sécurité, les projets dans lesquels IDEMIA intervient sont souvent portés et/ou financés par des acteurs institutionnels tels que la Banque Mondiale, l'UNOPS, l'OSCE ou Interpol.

Néanmoins, certains produits peuvent être détournés pour une utilisation susceptible de porter atteinte aux droits humains, que ce soit volontairement ou par négligence. Cela implique pour IDEMIA d'être particulièrement vigilant quant à l'utilisation de ses produits.

Pour cela, trois procédures d'évaluation des risques existent. Elles peuvent être cumulatives :

1. Processus en matière de contrôle des exportations

IDEMIA dispose d'un programme de conformité en matière de contrôle des exportations et de sanctions internationales aligné sur les meilleures pratiques définies par l'Arrangement de Wassenaar, les Etats-Unis, l'Union européenne, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Chine. Il a fait l'objet d'un audit externe qui, en 2022, a confirmé son adéquation, compte tenu de l'environnement de risques d'IDEMIA.

Ce programme comporte plusieurs éléments permettant d'apprécier le risque d'une mauvaise utilisation des produits d'IDEMIA par leurs utilisateurs finaux :

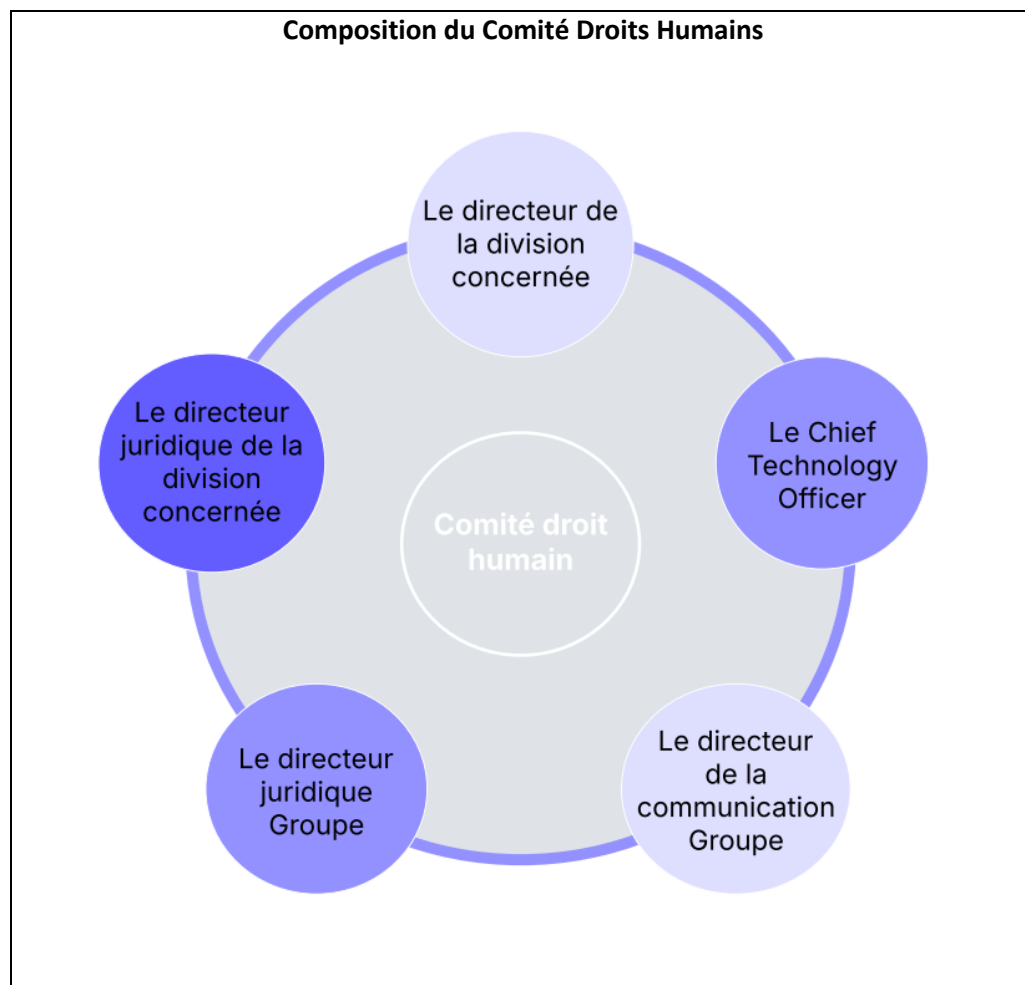
- Il prévoit la vérification que les tiers avec lesquels IDEMIA est en relation ne sont ni sur liste de sanctions internationales, ni détenus par des personnes sur liste de sanctions. Parmi ces listes de sanctions, certaines visent des personnes ciblées pour des violations de droits humains (ex : listes dites « Magnitsky »).
- IDEMIA a identifié ceux de ses produits pouvant être qualifiés de technologie de « cyber-surveillance » selon la réglementation EU n°2021/821. Pour chaque vente, le risque d'une mauvaise utilisation pouvant conduire à des atteintes aux droits humains et/ou à de la répression interne est évalué en suivant le même processus visant à s'assurer que leur fourniture est bien conforme aux réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et sanctions internationales.

2. Gouvernance en matière de droits humains

La cartographie des risques en matière de droits humains a pour objectif d'identifier les solutions d'IDEMIA, ainsi que leur cas d'usage, pouvant :

- i) Avoir un impact négatif sur les droits humains ou les libertés fondamentales des populations des pays dans lesquelles elles sont déployées dans l'hypothèse où leur utilisateur final en fait un usage détourné (par exemple, un système d'état civil utilisé à l'appui de discriminations contre une partie de la population), ou
- ii) Être utilisées dans un contexte où des pratiques contraires aux droits humains ont lieu, sans pour autant que celles-ci soient liées à l'utilisation des produits concernés (par exemple, la vente de terminaux permettant l'inscription des personnes sur les listes électorales dans un pays où les élections sont entachées d'irrégularités).

Seul le risque indiqué en i) est repris dans le plan de vigilance. Le risque en ii) a été identifié comme un risque de réputation pour IDEMIA mais pas comme un risque pour les tiers du fait d'IDEMIA dans la mesure où il n'y a pas de lien de causalité entre les actions ou les produits d'IDEMIA et les violations en matière de droits humains. Pour autant, des mesures d'évaluation et d'atténuation des risques ont été mises en place par IDEMIA pour ces deux risques. Elles reposent sur une nouvelle gouvernance commerciale interne : toutes les opportunités commerciales qui remplissent certains critères (décrits ci-dessous) doivent être revues par un comité ad-hoc, le Comité Droits Humains, puis validées par le Président d'IDEMIA ou par le Conseil de surveillance d'IDEMIA Group SAS , selon le cas.



La gouvernance en matière de droits humains d'IDEMIA s'applique à toutes les entités du Groupe. Elle s'applique à la fois aux nouvelles opportunités et aux renouvellements, dans les cas suivants :

- Pour toutes les divisions : toute opportunité commerciale concernant un pays fortement sanctionné par les Etats-Unis et/ou l'Union Européenne (la liste inclut notamment les pays visés par un programme de sanctions de l'Union européenne comportant une interdiction d'exportation de matériels pouvant être utilisés à des fins de répression interne).
- Pour toutes les divisions : tout projet pour lequel une licence d'exportation au titre de l'article 5 du règlement européen n°821/2021 est susceptible d'être requise.
- Pour les projets gouvernementaux : ceux dans lesquels sont inclus les produits identifiés comme présentant un risque significatif en matière de droits humains, lorsque le pays de déploiement a un indice démocratique inférieur à un certain seuil (l'indice démocratique que nous utilisons est celui publié annuellement par the [Economist Intelligence Unit](#)). Deux seuils ont été retenus : un à 4 (les pays ayant un score inférieur à 4 sont considérés comme des régimes autoritaires) et un à 7 (les pays ayant un score supérieur à 6 sont considérés comme des démocraties – imparfaites en dessous de 8 et parfaites au-dessus).
- Tout projet ne tombant pas dans les catégories précédentes, mais pour lequel un risque significatif a été identifié (conflit en cours dans le pays, situation géopolitique, etc.)

Dans chacun des cas susmentionnés, une réunion du Comité Droits Humains est organisée. Le Comité analyse les risques en matière de droits humains présentés par le projet compte tenu de :

- La situation politique du pays, de l'historique du pays en matière de violation de droits humains et des éventuelles échéances électorales à venir ;
- Du périmètre et des caractéristiques prévues pour le système à déployer par IDEMIA, ainsi que l'utilisation finale indiquée par le client en incluant le cas échéant la vérification de conformité à l'AI Act européen ;
- La faisabilité pratique d'un détournement de finalité au regard de l'utilisation prévue.

Le Comité établit une recommandation sur la poursuite du projet envisagé et la soumet, selon le cas, au Président ou au Conseil de surveillance d'IDEMIA Group SAS qui prend la décision finale.

3. Procédure d'évaluation des tiers (distributeurs, agents, etc.)

Tout tiers permettant à IDEMIA d'obtenir, de conserver ou de mener ses activités commerciales (consultant, distributeur, agent, partenaire de joint-venture ou de consortium, etc.) est soumis à une procédure de validation comportant une évaluation de risques multidimensionnelle. Toute entrée en relation (et maintien de la relation) avec ce type de tiers est subordonnée à plusieurs validations dont celle du Trade Compliance Officer de chaque division sur la base d'un dossier complet présentant les raisons du recours à ce tiers ainsi que les missions qui lui seront confiées. Un score de risque est ensuite calculé en tenant compte notamment du type de tiers concerné, du pays dans lequel il est prévu qu'il exerce ses activités en lien avec IDEMIA et de son mode de rémunération.

Selon le score, les actions suivantes sont déclenchées :

- Niveau 1 : Recherche dans les bases de sanctions, de personnes politiquement exposées et d'entités publiques ;
- Niveau 2 : Niveau 1 + revue des citations négatives ;
- Niveau 3 : Niveau 2 + analyse plus large des registres publics ;
- Niveau 4 : Rapport de due-diligence complet auprès d'un prestataire externe.

A partir du niveau 3, les revues comportent une dimension droits humains.

Cette évaluation est mise à jour tous les 12 mois.

6.2.2.2. Mesures d'atténuation des risques

IDEMIA a mis en place quatre types de mesures d'atténuations des risques :

1. Devoir de conseil : comme indiqué ci-dessus, IDEMIA intervient dans de nombreux projets portés et/ou financés par des acteurs institutionnels. Certains ont publié des recommandations à l'intention des Etats ou des entreprises intervenant sur ces projets, portant sur la meilleure manière de les structurer pour assurer le respect des droits humains des personnes concernées par le projet. C'est le cas notamment de la Banque Mondiale qui a élaboré des [Principes sur l'identification – Pour un développement durable](#)¹, document auquel IDEMIA a contribué via la Secure Identity Alliance, ou de l'USAID avec [Identity in a Digital Age](#):

¹ Principles on Identification for Sustainable Development: Toward the Digital Age (French). Washington, D.C.: World Bank Group, 2021. <http://documents.worldbank.org/curated/en/470971616532207747/Principles-on-Identification-for-Sustainable-Development-Toward-the-Digital-Age>.

[Infrastructure for Inclusive Development](#)². IDEMIA tient compte de ces recommandations et préconise leur mise en œuvre auprès de ses clients dans les projets dans lesquels IDEMIA est impliqué.

Les préconisations d'IDEMIA en lien avec la technologie biométrique dans le domaine de l'identité

De plus en plus fréquemment, les Etats s'appuient sur la biométrie (reconnaissance faciale, de l'iris ou des empreintes digitales) pour sécuriser l'accès à des services publics, en ligne ou en présentiel. La motivation principale des Etats pour mettre en place ce type de système est généralement de réduire le risque de fraude à l'identité (par exemple, dans le cas où un Etat distribue aux fermiers de l'engrais pour leurs plantations, éviter que des personnes non éligibles ne récupèrent l'engrais pour le revendre ensuite aux fermiers).

Le taux d'erreur d'authentification à l'aide de technologies biométriques est considérablement plus faible que celui d'autres techniques, par exemple lorsque la vérification de l'identité d'une personne s'effectue à l'œil nu, sur la base d'une photo présente sur un document d'identité. C'est pour cette raison que la Banque Mondiale ou l'USAID financent les projets de mise en place de registres d'identité biométrique et d'e-ID, notamment en Afrique. Ils permettent d'améliorer l'accès aux services publics et l'inclusion des citoyens.

Certaines précautions doivent être prises lors de la mise en place de systèmes biométriques :

- Au moment de l'établissement des registres (phase d'acquisition des données biométriques), le système peut considérer de manière erronée - mais avec une faible probabilité - qu'une personne existe déjà (« faux doublon »). Dans ce cas, il est d'usage de réaliser une enquête administrative pour écarter le risque de fraude et effectuer un dédoublement biométrique. Une personne ne devrait pas être exclue de l'enregistrement uniquement sur la base de la détection d'un doublon.
- Au moment où la personne souhaite accéder à un service, il est possible qu'elle ne soit pas reconnue, en raison d'un accès réseau dégradé ou pour d'autres raisons techniques. Néanmoins, les technologies d'IDEMIA présentent un taux d'erreur très faible (< 0.5% pour la reconnaissance des empreintes digitales, d'après les dernières évaluations du [NIST](#)). Ce taux d'erreur est plus élevé pour les personnes dont les doigts sont très abimés, tout en restant, là encore, très faible. La couleur de la peau n'a quasi aucune incidence sur la performance des algorithmes biométriques d'identification d'IDEMIA et algorithmes d'IDEMIA, qui sont régulièrement évalués comme étant [les plus équitables du marché](#).

Là aussi, IDEMIA recommande de mettre en place une procédure de remédiation pour permettre l'accès d'une autre manière, soit en faisant appel à un autre type de biométrie (authentification par empreinte digitale ou par reconnaissance faciale), soit en revenant à la méthode pré-biométrie (en

² Identity in A Digital Age: Infrastructure for Inclusive Development, USAID Center for Digital Development, 2017. https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-05/IDENTITY_IN_A_DIGITAL_AGE.pdf.

général, contrôle de l'identité d'une personne par un agent habilité à le faire sur la base d'une photo présente sur un document d'identité).

- La mise en place de ces systèmes ne devrait pas avoir pour effet de priver l'accès à des services publics à une partie de la population sur une base discriminatoire, notamment indirecte.
- L'identification numérique ne devrait pas être l'unique moyen d'accès aux biens et services de base, en particulier lorsqu'un défaut d'accès en raison d'une erreur technique est susceptible de porter atteinte aux droits humains des personnes concernées ou risquerait de leur porter un préjudice vital.
- Enfin, dans la mesure où ces systèmes impliquent la collecte et l'utilisation de données biométriques sensibles, IDEMIA recommande que le déploiement de ces systèmes soit précédé d'une étude d'impact en matière de confidentialité, de protection des données et de droits humains.

IDEMIA met systématiquement en avant ces préconisations auprès de ses clients et travaille activement à les intégrer dans les guides de bonnes pratiques ou recommandations publiées par les groupes de travail auxquels elle participe.

En outre, IDEMIA a publié sur son site institutionnel ces préconisations à destination des organisations en charge de déployer des systèmes d'identité. Ces préconisations sont progressivement reprises dans les brochures et présentations commerciales des produits concernés.

2. Mesures organisationnelles :

- a. IDEMIA dispose de deux réseaux en matière de conformité :
 - i. Un réseau Trade Compliance composé d'experts s'appuyant sur un réseau de plus de 50 personnes.
 - ii. Un réseau en matière de contrôle des exportations et de sanctions économiques avec des experts s'appuyant sur un réseau de plus de 50 correspondants.
- b. En application de la gouvernance en matière de droits humains décrite ci-avant, IDEMIA peut être amenée à ne pas soumettre d'offres (ou à refuser une commande) ou à proposer au prospect / client une modification du périmètre du système, de manière à réduire le risque.
- c. IDEMIA structure désormais ses offres de manière à pouvoir mettre en place des contrôles et des blocages dans ses systèmes si ceux-ci sont requis par le Comité Droits Humains et validés par le Président d'IDEMIA ou par le Conseil de surveillance d'IDEMIA Group SAS.
- d. De plus, IDEMIA se réserve la possibilité de suspendre ou de résilier un contrat dans l'hypothèse où il serait établi que l'autre partie commet des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales quel qu'en soit le fondement juridique (national et international) en lien avec les biens et services objets du contrat.
- e. Les diligences menées en application de son programme de conformité au contrôle des exportations et aux sanctions économiques peuvent amener IDEMIA à un rejet de l'opération envisagée ou à une consultation formelle des autorités et le cas échéant à des demandes de licences ou d'autorisation.
- f. Lorsqu'un tiers permettant à IDEMIA d'obtenir, de conserver ou de mener ses activités commerciales présente un risque trop élevé de détournement, il n'est pas validé par le Compliance Officer de la division. Pour certains types de tiers (ex : agent,

consultant), le Département Finance a l’interdiction d’effectuer le paiement si le montant et le bénéficiaire n’ont pas été préalablement validés par le Trade Compliance Officer, ce qui permet de s’assurer du respect de cette règle.

3. Mesures contractuelles :

- a) Dans la mesure du possible, IDEMIA inclut dans ses contrats :
 - i. Une clause en matière de contrôle des exportations :
 - Permettant de suspendre ou de résilier le contrat si l’autre partie est mise sur liste de sanctions ou si de nouvelles mesures de sanctions pays ou de restriction d’exportations rendent l’exécution du contrat illégale, et
 - Prévoyant une interdiction de transfert des produits à des entités ou vers des pays sous sanctions sous peine de résiliation du contrat.
 - ii. Une clause mettant en avant les engagements d’IDEMIA en matière de droits humains et demandant à son client des engagements similaires.
- b) En outre, il est prévu dans les contrats entre IDEMIA et les distributeurs que ceux-ci ont l’interdiction de vendre certaines technologies pour les usages les plus sensibles. Ils ont également l’obligation de se conformer à la [Charte Ethique d’IDEMIA](#).

IDEMIA demande également à ses distributeurs de lui accorder un droit d’audit lui permettant de vérifier que cette disposition est bien respectée.

4. Formation : Les équipes techniques et commerciales sont régulièrement sensibilisés aux sujets du contrôle des exportations et de droits humains via des formations. Celles-ci rappellent notamment les signaux d’alerte qui doivent amener les équipes commerciales à une vigilance accrue quant au risque de détournement des produits d’IDEMIA.

6.2.2.3. Dispositif de suivi

IDEMIA dispose de trois indicateurs de suivi en lien avec le risque de détournement de finalité de ses produits pour une utilisation en lien avec des atteintes aux droits humains :

- Le nombre de formations en matière de contrôle des exportations / droits humains :

	2022	2023		2024	
Nombre de formations	Présentiel / A distance	Présentiel / A distance	E-learning	Présentiel / A distance	E-learning
		31	31	N/A	22
Effectif total	398	340	2725	150	3137

Depuis 2023, IDEMIA a déployé un e-learning sur le sujet du contrôle des exportations, incluant également une présentation de la gouvernance en matière de droits humains du Groupe. Les populations ciblées sont : le management, le service juridique, les achats, les commerciaux, les départements projet et programme ainsi que la R&D.

- Décisions prises par le CEO du Groupe sur proposition du CEO de la Division concernées par projets soumis au titre de la gouvernance commerciale en matière de droits humains.

A noter que la gouvernance a été mise en place en février 2022 avec un périmètre restreint (un seul produit, plusieurs cas d'usages) puis élargie en novembre 2022 (plusieurs produits avec chacun plusieurs cas d'usage).

Décisions	2022	2023	2024
Projets approuvés	3	11	8
Projets approuvés sous conditions	3	9	3
Projets refusés	1	9	5
TOTAL	7	29	16

- Nombre de tiers revus en application de la mesure d'atténuation des risques n°2.e) :

Nombre d'analyses réalisées	2023	2024
Niveau 3 : Public Record Review	57	62
Niveau 4 : Reputational Review	12	17
Total : Niveau 2+3+4	159	187

6.3. Risques liés à l’activité des fournisseurs et sous-traitants

Les équipes achats de chaque division pilotent l’engagement sociétal des fournisseurs et des sous-traitants d’IDEMIA. Outre la prise en compte, dans le processus de sélection, de leur performance aux niveaux économique, technique et qualité, elles s’assurent que les fournisseurs et les sous-traitants répondent aux attentes du Groupe en matière de respect des droits humains, de l’environnement et de toutes les réglementations locales ou internationales applicables à leurs activités.

L’analyse et la hiérarchisation des risques en matière de devoir de vigilance des fournisseurs et sous-traitants reposent sur les critères suivants :

- Typologie des achats réalisés et catégorie des produits ou services achetés ;
- Pays dans lequel le fournisseur ou sous-traitant opère ;
- Volume d’achat dans le portefeuille d’achat d’IDEMIA.

Les groupes établis en fonction du volume d’achat sont les suivants :

Groupe	Actions mises en place
Groupe 1 : Fournisseurs clés	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation RSE réalisée par ECOVADIS ou évaluation équivalente • Signature du code de conduite fournisseurs d’IDEMIA ou dispositions équivalentes • Clause RSE incluse dans le contrat
Groupe 2 : Volume d’achat annuel > 50 k€	<ul style="list-style-type: none"> • Signature du code de conduite fournisseurs d’IDEMIA ou dispositions équivalentes • Clause RSE incluse dans le contrat
Groupe 3 : Volume d’achat annuel < 50k€	<ul style="list-style-type: none"> • Termes de commande référençant le code de conduite fournisseurs • Clause RSE incluse dans le contrat (si contrat)

IDEMIA a mis en place un programme de gestion des fournisseurs « IWAY partner program » et le renforce progressivement pour engager l’ensemble de sa chaîne d’approvisionnement sur des sujets RSE. Des sujets relevant du devoir de vigilance sont intégrés à ce programme.

Les typologies de fournisseurs intégrées dans notre programme sont indifféremment :

- Fournisseurs et sous-traitants directs (production) : il s’agit des fournisseurs et sous-traitants clés de fabrication, des fournisseurs de matières premières, d’équipements et de pièces de rechange.
- Fournisseurs et sous-traitants indirects (hors production) : il s’agit des fournisseurs et sous-traitants locaux principalement dédiés aux sites dans lesquels le Groupe opère, tels que la restauration, le nettoyage, la sécurité, les agences de travail temporaire ou la gestion d’installations.

L’évaluation des risques liés aux fournisseurs en considérant la sensibilité des segments d’achats a permis d’identifier les thématiques suivantes :

- Environnement : impact de l’activité des fournisseurs et de leur chaîne d’approvisionnement sur l’environnement ;

- Droits humains : respect des droits humains, prévention des discriminations chez les fournisseurs, absence de travail des enfants ;
- Santé & Sécurité : défaillance d'un fournisseur en matière de sécurité de ses salariés et sous-traitants ;
- Ethique et Achats responsables : risque d'approvisionnement de minerais auprès de sources ne respectant pas les droits humains ou finançant des conflits armés et risque de corruption.

Ces différents risques fournisseurs étant géré à un même niveau, ils sont regroupés au sein d'un risque global « Risques liés à l'activité des fournisseurs et sous-traitants ».

A ce stade, IDEMIA déploie ses procédures d'analyse et de suivi ainsi que ses mesures de remédiation sur ses fournisseurs de rang 1. Le code de conduite fournisseur demande que ces exigences soient déclinées dans leur supply chain.

La [Charte Ethique](#) d'IDEMIA a été mise à jour en 2024.

6.3.1. Procédures d'évaluation et de suivi

L'identification, l'évaluation et le contrôle d'un risque sur un fournisseur particulier sont basées sur :

- Les audits périodiques des fournisseurs : 53 audits ont été réalisés en 2024 dans 10 pays ;
- Les données opérationnelles des évaluations RSE des fournisseurs que nous confions à un tiers, EcoVadis. Celui-ci permet la sensibilisation des fournisseurs ainsi que leur évaluation sur les sujets Environnement, Droits humains (incluant Santé et Sécurité), Ethique et Achats responsable ;
- Les revues périodiques de performance fournisseurs : en 2024 plus de 25 revues de performance ont été effectuées en intégrant les résultats des évaluations EcoVadis et également la trajectoire et engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Une procédure de validation « trade compliance » lors de la création de nouveaux comptes fournisseurs ;
- En outre, IDEMIA vérifie que ses fournisseurs ne figurent pas sur les listes dédiées aux droits humains telles que la liste « UFLPA Entity List » (Uyghur Forced Labor Prevention Act Entity List), publiée par les Etats-Unis, qui recense les entreprises soupçonnées de faire appel à du travail forcé des Ouïghours ;
- Un programme de certification ISO 37001 sur les systèmes de lutte contre la corruption est en cours de déploiement. IDEMIA France est certifiée depuis 2022. Le Grande Bretagne, les Pays Bas et Singapour sont également certifiés depuis 2024.

6.3.2. Mesures d'atténuation

Les actions de prévention ou d'atténuation des risques sont basées sur :

- L'engagement des fournisseurs envers les dispositions de notre [code de conduite fournisseur](#), par la signature de celui-ci ou par la présentation de dispositions équivalentes dans leur système de gestion ;
- L'évaluation par EcoVadis, ou par un tiers équivalent ;
- La mise en place par le fournisseur d'un plan d'actions correctives en cas de résultat d'évaluation EcoVadis en dessous des attentes d'IDEMIA, qui pourra être suivi d'un audit IDEMIA pour vérifier la mise en place effective ;

- Des sanctions allant d’une baisse de la part de marché à l’arrêt de la relation avec le fournisseur.

Concernant le risque d'approvisionnement en minerais auprès de sources ne respectant pas les droits humains ou finançant des conflits armés, IDEMIA encourage ses fournisseurs à mettre en place un processus de sélection strict des minerais dits conflictuels et implémente son devoir de vigilance en, cohésion avec les recommandations de l’OCDE au travers des dispositions de notre [code de conduite fournisseur](#). IDEMIA demande aux fournisseurs la preuve de la mise en œuvre d’une politique de minerais responsables, sous la forme d’un tableau correspondant aux modèles développés par la « Responsible Minerals Initiative » (RMI). Les fournisseurs doivent, en outre, prévenir IDEMIA lorsqu’une modification ou une mise à jour intervient.

6.4. Risques Santé, Sécurité et Droits humains des salariés d’IDEMIA

Les activités d’IDEMIA en tant qu’entreprise induisent des risques pour les employés, quelles que soit leur fonction au sein du Groupe. IDEMIA se doit de mettre en œuvre des mesures pour suivre de près la santé et la sécurité de ses employés. Voici les risques mis en lumière par la cartographie des risques : hiérarchisés selon leur placement au sein de la matrice de risque.

Catégorie du risque	Détails du risque
Protection des salariés	- Atteinte à l'intégrité physique des salariés, accident du travail
Non-respect de la protection des données personnelles des salariés	- Atteinte aux données personnelles des salariés
Risques psychosociaux	- Fatigue des équipes et exposition aux risques - Bien-être des salariés et équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
Discriminations	- Exclusion de certaines opportunités en interne - Discrimination à l'embauche - Ecart salariaux

IDEMIA est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2006 et porte une attention particulière aux questions liées aux conditions de travail et au traitement des salariés. Le Groupe s’intègre donc dans un cadre d’engagement universel, qui s’articule autour de 10 principes relatifs au respect des droits humains et aux normes internationales du travail, à la protection de l’environnement ainsi qu’à la lutte contre la corruption.

Au regard des caractéristiques des activités d’IDEMIA, le risque de travail des enfants, de travail forcé et d’esclavage moderne n’a pas été considéré comme ayant une probabilité d’occurrence suffisamment élevée en ce qui concerne les salariés d’IDEMIA pour être intégré au plan de vigilance. Ce risque a en revanche été identifié en lien avec les fournisseurs d’IDEMIA (voir section dédiée).

En outre, dans les pays où IDEMIA est implanté ou à une activité commerciale, les salariés peuvent être exposés dans l’exercice de leurs fonctions ou au cours de déplacements à des risques sécuritaires

tels que des agressions, des attentats ou des enlèvements. Ce type de risque est accru dans les pays qui connaissent une instabilité politique ou des tensions sécuritaires.

IDEMIA a ancré le déploiement de mesures réduisant l'exposition aux risques professionnels de ses salariés dans ses processus opérationnels. Ces risques ainsi que les plans d'action correspondants sont traités de manière proactive à tous les niveaux de l'organisation.

6.4.1. Protection des salariés : risque d'atteinte à l'intégrité physique des salariés

6.4.1.1. Procédures d'évaluation et de suivi

Le Groupe a mis en place des outils et processus pour collecter les indicateurs mensuels relatifs aux accidents et aux absences survenus sur les différents sites. Des actions correctives et préventives renforçant les mesures déjà prises peuvent alors être mises en place au niveau local et/ou au niveau global si nécessaire.

Des audits sont régulièrement effectués au travers de la certification ISO 45001:2018 sur les principaux sites industriels qui permettent à l'entreprise de faire bénéficier à ses salariés de lieux de travail sûrs et sains par la prévention des traumatismes et des pathologies liées au travail et par l'amélioration proactive de leur performance en santé et sécurité. 11 sites d'IDEMIA sont d'ores et déjà certifiés ISO 45001:2018.

Sites certifiés ISO 45001:2018	Date de fin de validité de la certification
Santiago, Chili	19.11.2026
Shenzhen, Chine	25.05.2026
Bogota, Colombie	24/06/2027
Yumbo, Colombie	20/06/2027
Dijon, France	27/12/2027
Vitré, France	22/12/2026
Noida Head Office, India	14/11/2027
Milan, Italie	24/03/2026
Haarlem, Pays-Bas (ID&D & Manufacturing)	21.12.2026
Ostrava, République Tchèque	14.11.2025

6.4.1.2. Mesures d'atténuation

Afin de prévenir ces incidents du travail et de fournir des directives applicables, un manuel Santé & Sécurité a été mis en place au niveau du Groupe. Il est accessible par chaque collaborateur sur l'intranet de l'entreprise.

Ce manuel vise à mettre en place un standard minimum de pratiques liées au sujet de la santé et de la sécurité au travail en sus des réglementations applicables localement.

Il est régulièrement revu par l'équipe Hygiène, Sécurité, Environnement et les instances représentatives du personnel.

Ce plan est basé sur :

- Le respect des réglementations locales sur la Santé et la Sécurité ;
- L'accès aux procédures et documentations : manuel Santé & Sécurité, formulaire d'évaluation des risques et de gestion de plans d'actions ;
- La formation du réseau des personnes en charge du sujet sur les sites ;
- Une coordination centrale d'organisations locales.

Par ailleurs, la direction de la sécurité globale du Groupe, qui rapporte au Président ainsi que la direction de la sûreté de chaque division, effectuent une veille renforcée et constante sur les tensions, menaces et risques sanitaires auxquels les salariés pourraient être confrontés dans le cadre de leur activités professionnelles.

Une information est communiquée aux salariés sous la forme d'une newsletter « International Security Review » diffusée plusieurs fois par mois en fonction de l'actualité. Elle inclut un accès rapide à la « Procédure relative à la protection des salariés en déplacement professionnel » et met à jour, selon les régions concernées, les différents événements susceptibles de constituer un risque.

Elle rappelle, entre autres, les procédures d'urgence applicables en cas de nécessité.

Les salariés ont également accès au travers des intranets des entités IST, IPS et ISI à une cartographie du niveau de risque sécuritaire par pays. En cas de déplacement dans un pays à risque élevé, une procédure spécifique en amont du déplacement est mise en œuvre pour informer le salarié et permettre la mise en œuvre des mesures spécifiques de protection quand nécessaire.

Hormis pour de rares pays, les déplacements sont organisés grâce à un outil permettant à IDEMIA d'être proactive en cas de survenance d'un événement. Un service d'assistance téléphonique est accessible à chaque salarié pour l'accompagner dans la résolution de tout problème pouvant survenir lors d'un déplacement.

6.4.2. Protection des salariés : risque d'atteinte aux données personnelles des salariés

6.4.2.1. Procédures d'évaluation et de suivi

IDEMIA s'assure du respect la réglementation applicable en matière de traitement de données personnelles, de ses salariés. Les procédures d'évaluation et de suivi mises en place sont celles prévues par la loi applicable : évaluation du degré de maturité en matière de protection des données personnelles, contrôle interne, audit, contrôles effectués par le délégué à la protection des données personnelles. De plus, en l'absence de dispositions relatives à la protection des données personnelles des salariés dans certains pays, IDEMIA considère le régime prévu par le RGPD comme la référence la plus contraignante en matière de protection des données personnelles. Elle demande donc à ses entités situées dans les pays hors UE de se conformer à ce règlement (cf. Politique de confidentialité).

6.4.2.2. Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation des risques présentées ci-dessous sont spécifiques aux données personnelles des salariés d'IDEMIA. D'autres mesures d'atténuation des risques relatifs aux données personnelles des tiers sont décrites dans la section dédiée aux risques en matière de droits humains liés aux activités d'IDEMIA.

La protection des données personnelles des salariés d'IDEMIA se fait tout au long de leur carrière au sein d'IDEMIA et même en amont. En particulier :

- Aucune donnée personnelle fournie par les candidats lors de la phase de recrutement n'est conservée, à l'exception de celles indiquées sur leur CV lorsque les candidats acceptent qu'IDEMIA le conserve pour éventuellement les orienter vers d'autres offres. Dans ce cas, le CV du candidat est conservé pendant un an.
- Lorsque le salarié quitte l'entreprise, une procédure a été mise en place pour encadrer le retour de son matériel informatique ainsi que, le cas échéant, de son téléphone, aux termes de laquelle, il lui est demandé de supprimer au préalable toutes ses données personnelles et confidentielles.
- Le Groupe IDEMIA a déployé une politique de purge automatique des données à caractère personnelles selon la situation de la carrière de l'employé au sein d'IDEMIA et des divisions, grâce à un outil interne.
- Les salariés ont accès par division, à un data privacy leader (DPL) qu'ils peuvent interroger sur toutes les questions de leurs données à caractère personnelle.

6.4.3. Risques psychosociaux

Les risques psychosociaux recouvrent les risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental (cf. Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, commandé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, intitulé « Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser », avril 2011).

La prévention et l'atténuation de ces risques reposent sur des actions mises en place à plusieurs niveaux :

- Des enquêtes sont menées auprès des salariés, notamment à travers l'initiative I Speak Up, ainsi que par le biais d'enquêtes ponctuelles réalisées tout au long de l'année afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en place ;
- Les enquêtes d'onboarding et offboarding ;
- Suivi de la perception externe sur Glassdoor ;
- Programme mondial d'assistance aux employés couvrant tous les employés et les membres de leur famille (*solution locale spécifique de PAE disponible au Royaume-Uni et aux États-Unis) ;
- Thèmes mensuels sur le bien-être, webinaires et ressources supplémentaires disponibles ;
- Plateforme de dénonciation ;
- Mise en place de formations pour les managers sur nos processus spécifiques ou nos points clés (DEI, gestion du changement) ;
- Relais des réseaux de ressources humaines locaux.

Par ailleurs, les cadres jouent un rôle essentiel en matière de santé et de sécurité. Leur engagement est encouragé en particulier afin de :

- Assurer un environnement de travail sain et sûr en identifiant, évaluant et contrôlant les risques ;
- Répartir le travail en veillant à ce que les compétences et l'organisation soient adaptées à la charge de travail ;
- Rédiger des instructions, les faire connaître, s'assurer de leur bonne compréhension et contrôler leur application ;
- Impliquer les salariés dans une démarche participative d'amélioration continue.

6.4.3.1. Procédures d'évaluation et de suivi

IDEMIA invite annuellement l'ensemble de ses salariés à donner leur opinion sur leur expérience professionnelle au travers d'une enquête confidentielle et anonyme couvrant un large éventail de sujets. Cette enquête vise, entre autres les sujets suivants :

- Engagement durable ;
- Rétention ;
- Management ;
- Collaboration et travail d'équipe ;
- Autonomisation ;
- Leadership ;
- Stratégie ;
- Orientation client ;
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;
- Apprentissage et développement ;
- Performance et reconnaissance ;
- Charge de travail et flexibilité ;
- Bien-être ;
- Indice d'innovation.

Cette enquête annuelle est réalisée avec l'aide d'une entreprise externe, garantissant l'anonymat des réponses de l'intégralité des salariés. Elle permet à IDEMIA d'identifier les points forts et les axes d'amélioration, fournissant à l'ensemble des managers des analyses avec différents niveaux de granularité qui aboutissent chaque année à la mise en place de plans d'actions répondant aux résultats obtenus dans un esprit d'amélioration continue et dans le cadre de notre engagement à favoriser un environnement de travail permettant à nos employés de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Liste des indicateurs évalués et résultats par division à la suite de l'enquête I Speak Up, réalisée en 2024 sur l'année 2023 et ouverte à 100% des salariés de chaque division :

	IDEMIA Secure Transactions	IDEMIA Public Security	IDEMIA Smart Identity
Part des salariés se sentant engagés	86%	81%	84%
Part des salariés étant satisfaits de leur environnement de travail	88%	84%	85%

Part des salariés ayant confiance en le mangement	85%	83%	82%
---	-----	-----	-----

- 100% des salariés ont accès à la plateforme d’alerte Integrity Line.
- 100% des salariés ont accès au programme d’assistance employé (EAP).

6.4.3.2. Mesures d’atténuations

Plusieurs initiatives résultent directement des enquêtes de satisfaction contribuant à prévenir ce type de risques.

Depuis 2022, une offre globale de bien-être est proposée à tous les salariés. Elle est décomposée en deux parties.

D’une part, un programme mensuel d’information thématique a été mis en place avec pour principal objectif de donner des outils aux salariés pour améliorer leur niveau de bien-être. Ainsi, chaque mois, des articles contenant des conseils et des ressources sur un thème particulier lié au bien-être sont mis à disposition des salariés. Un séminaire en ligne gratuit sur le thème mis en avant ainsi que des initiatives locales complètent l’offre globale.

Une plateforme exclusivement dédiée à un programme d’assistance aux salariés et à leurs familles a été déployée en 2022 et complète ce dispositif. Elle est accessible pour 100% des salariés, y compris les opérateurs en usine à travers une permanence téléphonique garantissant des échanges anonymes. Les employés britanniques et américains sont couverts par une solution locale alternative offrant une large gamme de services et directement liée au régime des prestations locales.

En outre, tous les employés peuvent utiliser la plateforme Integrity Line (voir la section sur le mécanisme d’alerte) pour signaler toute situation de mal-être, de discrimination ou de harcèlement au travail. Ce type d’alerte est systématiquement analysé par un comité ad-hoc.

Un autre exemple de retour d’information ayant conduit à des actions concrètes est l’accent mis sur l’apprentissage et le développement. Cela se traduit par notre initiative annuelle « Semaine des carrières », qui met en avant le développement professionnel en illustrant de bons exemples de mobilité interne et de parcours de carrière possibles pour les employés.

6.4.3.3. Perspectives

En 2025, le questionnaire « **I Speak Up** » inclura de nouvelles questions adaptées aux enjeux des différentes divisions. Ces retours nous aideront à enrichir notre programme en intégrant les thématiques les plus pertinentes pour nos collaborateurs.

6.4.4. Risque de discrimination des salariés

Le risque de discrimination est principalement susceptible d’affecter les salariés dans trois aspects de la relation de travail :

- Lors du processus de recrutement, par le rejet de candidatures ;
- Lors la carrière, en réduisant les possibilités de mobilité interne ou d’évolution de carrière
- En matière salariale, en conduisant à des écarts salariaux abusifs.

6.4.4.1. Procédures d'évaluation et de suivi

Dans le cadre des travaux sur les sujets de la Diversité, Équité & Inclusion (DEI), un « index DEI » a été mis en place au cours de l'année 2022 par la Division IDEMIA Secure Transactions (IST). Cet index repose sur un questionnaire adressé à l'ensemble des salariés sur le sujet DEI lors de l'enquête annuelle d'engagement « I SpeakUp ». Une analyse des résultats par équipe est effectuée afin d'identifier des possibles dysfonctionnements et de mettre en place des plans d'action correctifs en conséquence.

S'agissant des augmentations salariales, un tableau de bord : « Dashboard Salary Review » est utilisé pour piloter de façon précise la répartition des augmentations salariales sur l'ensemble des salariés de la Division IST.

La Division IST s'est fixée des objectifs mesurables sur l'ensemble des pays où elle opère à horizon 2025 :

- Femmes dans nos effectifs : de 31% à 34% (état actuel : 33,7%)
- Femmes dans le management : de 24,7 % à 29 % (état actuel : 25,7%)
- Femmes dans la « Tech » (postes d'ingénieurs) : de 15,5 % à 18 % (état actuel : 18,1%)

Pour les services fournis au gouvernement des États-Unis, IDEMIA Public Security respecte toutes les lois, réglementations et décrets présidentiels en vigueur aux États-Unis relatifs à la diversité dans le recrutement, et veille à ce que tous les recrutements soient fondés sur le mérite, sans application de quotas dans le cadre des embauches aux États-Unis.

6.4.4.2. Mesures d'atténuation

De ces différentes analyses est née au sein de la Division IST une stratégie Diversité, Équité & Inclusion. Cette stratégie consiste en l'implémentation de plusieurs piliers afin de tendre vers des lieux de travail inclusifs.

Par ailleurs, l'équipe Talent Acquisition de la Division IST développera un programme d'apprentissage dédié aux responsables du recrutement, intitulé « Licence to Hire ». Ce programme visera à les doter des compétences et des outils nécessaires pour mener un processus de recrutement équitable et impartial, en accord avec nos engagements en matière de Diversité, Équité et Inclusion (DEI).

Le réseau WIN (Women in IDEMIA Network) développe des initiatives dédiées à encourager l'inclusion, la diversité et l'équité au travers d'événements adapté localement à la culture et de formations, pour limiter les biais inconscients des managers et le programme de bien-être aborde également ces thèmes.



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

IDEMIA Group

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable - RCS. Nanterre 438 476 913

IDEMIA Group

Société par actions simplifiée

RCS : Nanterre 533 960 407

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À la collectivité des associés de la société IDEMIA Group,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IDEMIA Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Le chiffre d'affaires du groupe est composé, à hauteur de 70 millions d'euros, de transactions réalisées en Afrique du Sud par les filiales sud-africaines. Comme exposé à la Note 11 de l'annexe aux comptes consolidés « Litiges et passifs éventuels », des déficiences managériales et de suivi des opérations comptables ont été identifiées, et les dispositifs de contrôle interne en vigueur au sein du groupe n'ont pas été systématiquement respectés au sein de ces filiales. Les conclusions de l'analyse approfondie de la situation initiée par le groupe à ce titre ne sont pas connues à ce jour. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si les conclusions formulées à l'issue de cette analyse seront susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés de la société IDEMIA Group au 31 décembre 2024 et ne pouvons pas le déterminer au moyen d'autres procédures.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre groupe détermine le chiffre d'affaires et le résultat des contrats selon les modalités décrites dans la note 5.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés. Le chiffre d'affaires et la marge de ces contrats dépendent des estimations des données à terminaison réalisées par les responsables de projets sous le contrôle de la direction générale et selon les procédures de votre groupe. Sur la base d'une sélection de contrats réalisée en raison de leur impact financier ou de leur profil de risques, nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement des coûts. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 5.18 « Actifs sur contrats et passifs sur contrats » de l'annexe aux comptes consolidés.

S'agissant des risques et litiges, nous avons vérifié que les procédures en vigueur dans votre groupe permettent leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous avons apprécié que les risques et les litiges significatifs identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrits de façon appropriée dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et notamment les notes 5.11 « Provisions courantes et non courantes » et 11 « Litiges et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans les notes 5.12.1 « Écarts d'acquisition » et 5.15 « Tests de perte de valeur » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a procédé à la réalisation de tests de perte de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, leur adéquation avec l'organisation de votre groupe, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie retenues et les hypothèses utilisées. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces estimations ainsi que le caractère approprié de l'information donnée dans la note 5.15 « Tests de perte de valeur » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois- Perret, le dimanche 15 juin 2025

ERNST & YOUNG et Autres

Paris-La Défense, le dimanche 15 juin 2025

Jessica Cluzeau

Associé

Béatrice Belle

Associé



IDEMIA GROUP

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE
2024

SOMMAIRE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	5
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	6
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	8
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	9
NOTE 1 – INFORMATIONS SUR LE GROUPE	10
1.1. INFORMATIONS SUR LE GROUPE IDEMIA	10
1.2. BASE DE PRÉPARATION	10
1.3. FAITS MARQUANTS	10
NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES	13
2.1. NORMES COMPTABLES	13
2.2. MÉTHODES COMPTABLES	14
2.3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	14
NOTE 3 – MÉTHODES DE CONSOLIDATION ET PÉRIMÈTRE	15
3.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	15
3.2. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	15
3.3. MÉTHODES DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES	16
3.4. LISTE DÉTAILLÉE DES SOCIÉTÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	18
NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE	20
4.1. DEFINITION DES SEGMENTS OPÉRATIONNELS	20
4.2. SEGMENTS OPÉRATIONNELS DU GROUPE	20
4.3. PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE	21
4.4. INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL	21
4.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES GÉOGRAPHIQUES	22
4.6. INFORMATIONS FOURNIES PAR LES PRINCIPAUX CLIENTS	23
NOTE 5 – DONNÉES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	24
5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES	24
5.2. PRIX DE TRANSACTION DES OBLIGATIONS DE PERFORMANCE NON ENCORE RÉALISÉES	26
5.3. CRÉANCES CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRATS	27
5.4. MARGE BRUTE ET COÛT DES VENTES	29
5.5. STOCKS ET EN-COURS	29
5.6. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	31
5.7. DONNÉES LIÉES AU PERSONNEL	32
5.8. AUTRES CRÉANCES	37
5.9. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	38

5.10. DETTES FISCALES ET AUTRES DETTES COURANTES	38
5.11. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	39
5.12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43
5.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46
5.14. VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	48
5.15. TESTS DE PERTE DE VALEUR	50
5.16. CONTRATS DE LOCATION	54
5.17. CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS	56
5.18. ACTIFS SUR CONTRATS ET PASSIFS SUR CONTRATS	57
NOTE 6 – INFORMATIONS LIÉES AU FINANCEMENT ET AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	58
6.1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE	58
6.2. RÉSULTAT FINANCIER NET	60
6.3. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	60
6.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	62
6.5. ENDETTEMENT FINANCIER	63
6.6. INSTRUMENTS FINANCIERS	69
6.7. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	73
6.8. RESPECT DES RATIOS FINANCIERS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE FINANCEMENT	73
NOTE 7 – DONNÉES LIÉES AUX IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	75
7.1. IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	76
7.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS	77
7.3. PILIER II	79
NOTE 8 – CAPITAUX PROPRES, RÉSULTAT PAR ACTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	80
8.1. CAPITAUX PROPRES	80
8.2. RÉSULTAT PAR ACTION	82
8.3. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	82
NOTE 9 – PARTIES LIÉES ET COENTREPRISES	86
9.1. ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	86
9.2. TRANSACTIONS AVEC ADVENT INTERNATIONAL	87
9.3. TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS DÉTENUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR ADVENT INTERNATIONAL	87
9.4. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	87
NOTE 10 – ENGAGEMENTS HORS-BILAN	88
10.1. ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE	88
NOTE 11 – LITIGES ET PASSIFS ÉVENTUELS	89
11.1. CONTROLE FISCAL EN INDE	89
11.2. LITIGE FISCAL AU BRÉSIL	91

11.3. INFORMATION JUDICIAIRE SUR L'ACTIVITÉ FIDUCIAIRE	91
11.4. ANALYSES EN COURS SUR LES FILIALES SUD-AFRICAINES	91
NOTE 12 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	92

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)		Exercice clos le 31 décembre	
ACTIF	Note	2024	2023
Ecarts d'acquisition	5.12.1	1 584,4	2 016,9
Autres immobilisations incorporelles	5.12.2	338,0	409,4
Immobilisations corporelles	5.13	270,5	322,9
Titres mis en équivalence	6.1	7,0	6,1
Actifs financiers	6.1	8,9	13,6
Retraites	6.1/5.7.3	5,6	7,5
Impôts différés actifs	7.2.1	34,1	53,5
Total actifs non courants		2 248,5	2 829,9
Stocks et en-cours	5.5	185,2	262,9
Clients et actifs sur contrats	5.3 / 5.18	390,2	488,9
Créances fiscales	5.8	37,0	24,1
Autres créances et comptes de régularisation	5.8	115,0	126,4
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	6.4	346,6	433,0
Total actifs courants		1 073,9	1 335,4
Actifs destinés à être cédés	1.3	871,9	
TOTAL ACTIF		4 194,4	4 165,3
		Exercice clos le 31 décembre	
PASSIF	Note	2024	2023
Capital	8	1 003,6	1 003,6
Primes d'émission		756,9	756,9
Réserves consolidées		(1 333,8)	(1 373,4)
Autres éléments des capitaux propres		62,6	50,4
Capitaux propres, part du Groupe		489,3	437,4
Intérêts minoritaires		2,2	4,0
Capitaux propres		491,5	441,4
Dettes financières	6.1 / 6.5	2 550,1	2 526,9
Engagements envers le personnel	5.7.3	42,7	47,6
Provisions	5.11	36,7	35,9
Impôts différés passifs	7.2.1	8,2	42,6
Autres dettes non courantes		17,1	8,3
Total passifs non courants		2 654,8	2 661,2
Dettes financières	6.1 / 6.5	45,2	60,8
Fournisseurs et comptes rattachés	5.9	498,0	638,5
Provisions	5.11	40,3	68,1
Dettes fiscales	5.10	45,0	68,4
Autres dettes courantes et passifs sur contrat	5.10 / 5.18	188,9	226,9
Total passifs courants		817,3	1 062,7
Passifs destinés à être cédés	1.3	230,8	
TOTAL PASSIF		4 194,4	4 165,3

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023 retraité (*)
Chiffre d'affaires	5.1	2 402,6	2 476,7
Coûts des ventes		(1 546,5)	(1 582,5)
MARGE BRUTE	5.4	856,1	894,2
Frais commerciaux et de publicité		(168,9)	(172,5)
Frais de recherche & développement	5.6	(116,7)	(117,1)
Coûts administratifs et généraux		(218,3)	(193,6)
Retraitement IFRS 2		(6,6)	(3,0)
PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS		(510,5)	(486,2)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		345,6	407,9
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	5.12.2	(21,2)	(40,1)
Autres produits et charges opérationnels	5.17	(84,9)	(48,7)
RESULTAT OPERATIONNEL		239,5	319,3
RESULTAT FINANCIER NET	6.2	(244,8)	(193,5)
RESULTAT AVANT IMPÔTS		(5,2)	125,7
Impôts sur le résultat	7.1	(26,7)	(71,9)
Résultat des activités destinées à être cédées	1.3	70,1	23,1
RESULTAT NET		38,2	76,8
Résultat net, part du Groupe		36,3	76,4
Résultat net, part des minoritaires		1,8	0,5
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de la société mère (en euros)	8.2	0,04	0,08
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires de la société mère (en euros)	8.2	0,04	0,08

(*) Retraité selon la norme IFRS5, voir également le paragraphe 1.3 « faits marquants ».

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
RESULTAT NET	38,2	76,8
Total du résultat recyclable en résultat	13,6	(44,6)
Écarts de conversion des activités poursuivies	22,9	(13,8)
Écarts de conversion des activités destinées à être cédées	(1,9)	0,0
Couverture des flux de trésorerie des activités poursuivies	(9,8)	(41,1)
Impôts différés sur couverture des flux de trésorerie des activités poursuivies	2,4	10,3
Couverture des flux de trésorerie des activités destinées à être cédées (net)	0,0	0,0
Total du résultat non recyclable en résultat	(1,3)	(3,1)
Écarts actuariels sur retraites des activités poursuivies	(1,5)	(2,8)
Impôts différés sur écarts actuariels sur retraites des activités poursuivies	0,4	0,8
Écarts actuariels sur retraites des activités destinées à être cédées (net)	(0,2)	(1,1)
RESULTAT GLOBAL TOTAL	50,5	29,2
Résultat net, part du Groupe	48,6	28,6
Résultat net, part des minoritaires	1,8	0,6

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023 retraité (*)
Résultat Net		38,2	76,9
Résultat net généré par les activités d'exploitation des opérations non poursuivies	1.3	(70,1)	(23,1)
Résultat net généré par les activités d'exploitation des opérations en cours		(31,9)	53,8
Résultat des sociétés mises en équivalence		(0,5)	3,4
Dépréciations et amortissements	5.14	173,1	197,2
Provisions (1)	5.11	8,5	(17,4)
Résultats des cessions		(0,2)	(13,2)
Autres éléments non monétaires		1,1	0,9
Retraitement IFRS 2	5.7.2	5,2	2,8
Charges d'impôts courants et différés	7.1	26,7	71,9
Résultat financier	6.2	244,8	193,5
Capacité d'autofinancement excluant les charges d'intérêt nettes et les charges d'impôt		426,8	492,8
Variation des stocks et en-cours	5.5	24,8	(16,6)
Variation des clients	5.3	(19,3)	(91,0)
Variation des avances et acomptes reçus sur commande		(23,5)	36,0
Variation des fournisseurs, autres débiteurs et autres créditeurs		(40,7)	52,7
Variation nette du besoin en fonds de roulement		(58,7)	(18,9)
Impôts payés		(80,3)	(66,8)
Flux nets de Trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies		287,7	407,1
Flux nets de Trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession		84,2	47,0
Flux de Trésorerie d'exploitation		372,0	454,1
Variation du périmètre		2,6	0,9
Frais de recherche et développement immobilisés	5.14	(50,2)	(39,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (2)	5.14	(86,8)	(78,2)
Acquisition d'actifs financiers		3,2	0,8
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,8	13,8
Dividendes reçus		0,0	0,0
Flux nets de Trésorerie d'investissement liés aux activités poursuivies		(130,4)	(102,4)
Flux nets de Trésorerie d'investissement liés aux activités cédées ou en cours de cession		(40,2)	(27,3)
Flux de Trésorerie liés aux opérations d'investissement		(170,6)	(129,7)
Augmentation / (réduction) de capital		(1,6)	0,0
Emission d'emprunts	6.5.1	18,0	465,7
Remboursement d'emprunts	6.5.1	(46,7)	(67,7)
Frais d'émission d'emprunts payés		(2,2)	(39,0)
Intérêts net payés		(215,5)	(160,7)
Dividendes payés		(2,2)	(455,6)
Flux nets de Trésorerie de financement liés aux activités poursuivies		(250,2)	(257,2)
Flux nets de Trésorerie de trésorerie liés aux activités cédées ou en cours de cession		(0,2)	6,7
Flux de Trésorerie liés aux opérations de financement		(250,4)	(250,5)
Incidence de la variation des cours de change		0,1	(13,5)
Trésorerie d'ouverture	6.4	426,1	365,5
Trésorerie de clôture	6.4	377,1	426,1
Variation de la période		(49,0)	60,5
Trésorerie et équivalents Trésorerie au bilan	6.4	377,1	433,0
Découverts bancaires	6.4	(0,0)	(6,9)
Trésorerie nette à la clôture		377,1	426,1

(*) Retraité selon la norme IFRS5, voir également le paragraphe 1.3 « faits marquants ».

- (1) Inclut les provisions courantes et non courantes s'élevant à 5,5 millions d'euros (note 5.11) et les indemnités de retraite pour 2,6 millions d'euros.
- (2) Inclut l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour (78) millions d'euros (note 5.14) et les dettes sur immobilisations corporelles pour (8,8) millions d'euros.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros ou d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Autres éléments des capitaux propres			Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
					Total	Ecart de conversion	Autres			
Montant net au 1er janvier 2024	1 003,6	1 003,6	756,9	(1 373,4)	50,4	48,9	1,4	437,4	4,0	441,4
Résultat de la période				36,4				36,4	1,8	38,2
Autres éléments du résultat global					12,3	21,0	(8,7)	12,3	0,0	12,3
Total comprehensive income				36,4	12,3	21,0	(8,7)	48,7	1,8	50,5
Autocontrôle										
Augmentation de capital	0,0	0,0	(0,0)		(0,0)		(0,0)	(0,0)		(0,0)
Autres variations (1) (2)			0,0	3,3	(0,0)	(0,0)		3,3	(3,7)	(0,4)
Montant net au 31 décembre 2024	1 003,6	1 003,6	756,9	(1 333,8)	62,6	69,9	(7,3)	489,3	2,2	491,5

(1) Autres variations dans la part groupe sont principalement composées de l'impact IFRS 2 pour 5,2 millions d'euros.

(2) Autres variations dans les intérêts minoritaires sont principalement composées de dividendes versés hors groupe pour (2,2) millions d'euros,

(en millions d'euros ou d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Autres éléments des capitaux propres			Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
					Total	Ecart de conversion	Autres			
Montant net au 1er janvier 2023	1 003,5	1 003,5	1 207,5	(1 452,0)	98,0	62,7	35,3	857,1	6,9	864,0
Résultat de la période				76,4				76,4	0,5	76,9
Autres éléments du résultat global					(47,7)	(13,8)	(33,9)	(47,7)	0,1	(47,6)
Total comprehensive income				76,4	(47,7)	(13,8)	(33,9)	28,7	0,6	29,2
Autres variations (1) (2)			(450,7)	2,2				(448,4)	(3,5)	(451,9)
Montant net au 31 décembre 2023	1 003,6	1 003,6	756,9	(1 373,4)	50,3	48,9	1,4	437,4	4,0	441,4

(1) Autres variations dans la part groupe sont principalement composées de distributions aux actionnaires pour (450,7) millions d'euros et de l'impact IFRS 2 pour 2,8 millions d'euros.

(2) Autres variations dans les intérêts minoritaires sont principalement composées de dividendes versés hors groupe.

NOTE 1 – INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1.1. INFORMATIONS SUR LE GROUPE IDEMIA

IDEMIA Group SAS (« la Société »), est une société française par Actions Simplifiée, régie par les lois et règles applicables aux sociétés commerciales en France, soit principalement le Code de Commerce.

La société est le résultat de :

- Depuis novembre 2011, le contrôle par **Oberthur Technologies Luxco 4 Holding & CY SCA** (société de droit luxembourgeoise), elle-même contrôlée indirectement par des fonds d'investissement gérés et conseillés majoritairement par **Advent International Global Private Equity** (« Advent International »).
- L'acquisition, en mai 2017, des activités « Security & Identity » dénommées « Morpho », anciennement contrôlées par Safran. L'acquisition a été financée par prêts externes ainsi que par de nouveaux apports de capitaux.

Le siège social de la Société est situé au : 2, place Samuel de Champlain, Courbevoie, 92400, France.

Le Groupe développe, produit et commercialise dans le monde entier des produits et services spécialisés dans les technologies de sécurité, principalement destinés aux marchés des paiements, des télécommunications, de la sécurité publique et de l'identité (Note 4).

1.2. BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 et 2023 présentés dans ce rapport ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses (Note 2.3).

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport ont été arrêtés par le Président le 13 juin 2025.

Ces états financiers consolidés au 31 décembre 2024 incluent les comptes de la Société ainsi que de ses filiales (Note 3.4). Ils sont exprimés en millions d'euros et l'ensemble des valeurs sont arrondies à la centaine de milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.3. FAITS MARQUANTS

Nouvelle organisation

Le 2 février 2024, le groupe a annoncé la mise en œuvre de sa nouvelle organisation. Effective depuis le 2 janvier 2024, cette restructuration a conduit à la création de trois divisions : IDEMIA Secure Transactions (IST), IDEMIA Public Security (IPS), et IDEMIA Smart Identity (ISI). Chacune de ces divisions, leader sur ses propres segments de marchés, est pourvue des ressources nécessaires pour accélérer sa future croissance, pour améliorer sa flexibilité, et pour offrir des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses clients.

IFRS5 – Activités non poursuivies

Le 10 décembre 2024, IDEMIA France SAS, IDEMIA Group et l'Imprimerie Nationale ont convenu dans un document en anglais, intitulé « Sale Purchase Agreement » (« SPA ») la vente de 100% des actions d'IDEMIA Identity & Security France. La vente des actions est prévue durant le premier semestre 2025.

En date du 31 décembre 2024, selon la norme « IFRS5 – Actifs non-courants destinés à être cédés », l'activité d'IDEMIA Identity & Security France (représentant la majorité du segment Idemia Smart Identity (ISI)) est présentée dans les comptes consolidés d'IDEMIA Group comme une activité non poursuivie. La majorité du segment Idemia Smart Identity (ISI) n'est donc plus présentée dans la note 4 relative à l'information sectorielle.

Dans l'état de la situation financière consolidée, les actifs et passifs en date du 31 décembre 2024 sont présentés respectivement sur les lignes « Actifs destinés à être cédés » et « Passifs destinés à être cédés ».

Dans le compte de résultat consolidé, les résultats des activités cédées en date de décembre 2024 et décembre 2023 sont présentés séparément sur la ligne « Résultat des activités destinées à être cédées ».

Le résultat des activités destinées à la vente pour les années 2024 et 2023 est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires	407,3	390,1
Coûts des ventes	(249,4)	(262,1)
MARGE BRUTE	157,9	128,0
PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	(70,5)	(73,8)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	87,5	54,2
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	(2,9)	(5,0)
Autres produits et charges opérationnels	(2,5)	(0,1)
RESULTAT OPERATIONNEL	82,0	49,1
RESULTAT FINANCIER NET	(5,4)	(12,3)
RESULTAT AVANT IMPÔTS	76,6	36,6
Impôts sur le résultat	(6,5)	(13,5)
RESULTAT NET	70,1	23,1
Résultat net, part du Groupe	70,1	23,1
Résultat net, part des minoritaires	0,0	0,0

Le bilan des activités destinées à la vente pour l'année 2024 est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	
ACTIF	2024
Ecarts d'acquisition	467,8
Autres immobilisations incorporelles	76,1
Immobilisations corporelles	74,4
Titres mis en équivalence	0,0
Actifs financiers	2,7
Impôts différés actifs	23,4
Total actifs non courants	644,4
Stocks et en-cours	46,5
Clients et actifs sur contrats	114,5
Créances fiscales	6,3
Autres créances et comptes de régularisation	29,4
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	30,8
Total actifs courants	227,6
Actifs destinés à être cédés	871,9

(en millions d'euros)	
PASSIF	2024
Dettes financières	18,9
Engagements envers le personnel	8,6
Provisions	4,9
Impôts différés passifs	20,6
Total passifs non courants	52,9
Dettes financières	22,9
Fournisseurs et comptes rattachés	100,5
Provisions	5,0
Dettes fiscales	4,9
Autres dettes courantes et passifs sur contrat	44,7
Total passifs courants	177,9
Passifs destinés à être cédés	230,8

L'actif net de 641,1 millions d'euros des activités destinées à être cédées est inférieur à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en compte de résultat.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES

2.1. NORMES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations de ces normes sont disponibles à l'adresse suivante sur le site de la Commission Européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

2.1.1 NOUVELLES NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS DONT L'APPLICATION EST OBLIGATOIRE OU ANTICIPÉE PAR LE GROUPE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2024

Les nouvelles normes, interprétations et amendements, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024.

Normes	Titres	Changement	Date effective
IAS 1	Présentation des états financiers: <ul style="list-style-type: none"> le classement du passif en courant ou non-courant passif non-courant avec clauses restrictives 	Amendement	1 ^{er} janvier 2024
IFRS 16	Contrats de location dans le cadre d'une cession de bail	Amendement	1 ^{er} janvier 2024
IAS 7 and IFRS 7	Déclarations – accords financiers fournisseurs	Amendement	1 ^{er} janvier 2024

2.1.2 NOUVELLES NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS NON ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

- IAS 21 : Modifications : Absence de convertibilité (effectif en janvier 2025).
- IFRS9 et IFRS7 : Modifications ayant une incidence sur le classement et l'évaluation des instruments financiers : Publication (effectif en janvier 2026 selon l'IASB, pas encore approuvé par l'Union Européenne).
- IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 : Améliorations apportées aux standards IFRS - Volume 11 (effectif en janvier 2026 selon l'IASB, pas encore approuvé par l'Union Européenne).
- IFRS 18: Présentation et publication dans les états financiers (effectif en janvier 2027 selon l'IASB, pas encore approuvé par l'Union Européenne).
- IFRS 19 : Filiales sans expertise comptable : Publication faite par l'IASB le 9 mai 2024 (effectif en janvier 2027 selon l'IASB, pas encore approuvé par l'Union Européenne).

Ces amendements et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.2. MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe sont expliquées dans les notes annexes aux états financiers du rapport annuel en date du 31 décembre 2024.

Dans chacune des notes annexes du rapport, les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont présentées dans un encadré mis en évidence.

2.3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige de la Direction du Groupe qu'elle émette des jugements et produise des estimations qui reposent sur certaines hypothèses et qui ont un impact sur les montants des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers.

La Direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées, à la suite de l'obtention de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2024 pourraient être sensiblement modifiées dans le futur.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées dans les notes annexes au présent rapport (3.2 Regroupements d'entreprises, 5.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires, 5.7 Données liées au personnel, 5.11 Provisions courantes et non courantes, 5.12 Immobilisations incorporelles, 5.15 Test de perte de valeur, 5.16 Contrats de location et 7.2 Impôt différé).

NOTE 3 – MÉTHODES DE CONSOLIDATION ET PÉRIMÈTRE

3.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités significatives sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif. Le Groupe considère qu'il détient le contrôle exclusif d'une société lorsque :

- il détient le pouvoir sur une entité,
- il est exposé à des rendements variables ou à des droits sur ces rendements du fait de son implication dans l'entité,
- et il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ses rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale, y compris l'ensemble de leurs actifs, passifs, produits et charges. La quote-part du résultat et des capitaux propres attribuable aux sociétés du Groupe (les « capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société ») se distingue de la quote-part relative aux intérêts des autres actionnaires (les « participations ne donnant pas le contrôle »). Toutes les transactions et soldes entre sociétés consolidées, ainsi que les bénéfices intra-groupe (y compris les dividendes), sont éliminés.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) ou un contrôle conjoint (coentreprises) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans le résultat net d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est comptabilisée sur des lignes distinctes « Quote-part de résultat des entreprises associées » et « Quote-part de résultat des coentreprises » et dans le compte de résultat consolidé. Les investissements dans ces entités sont comptabilisés sur la base du coût d'acquisition, sont ajustés pour tenir compte de la part du Groupe dans les bénéfices et autres variations des capitaux propres de l'entité survenant après l'acquisition et sont diminués, le cas échéant, des pertes de valeur.

3.2. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Principes de base

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de la prise de contrôle. Toutes les variations subséquentes de la juste valeur d'un ajustement de prix sont comptabilisées en résultat ou dans les autres éléments du résultat net global, selon les normes applicables.
- La différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis, et les passifs repris à la date de prise de contrôle, représente le goodwill (note 5.12.1), comptabilisé à l'actif du bilan. Les écarts d'acquisition sont exprimés dans la monnaie

fonctionnelle de l'activité à l'étranger et sont convertis au cours de clôture dans les états financiers du Groupe (IAS 21).

Les ajustements à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs supposés, comptabilisés à titre provisoire (en raison de travaux en cours ou d'analyses complémentaires), sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs au goodwill, s'ils interviennent dans les douze mois suivant la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date de l'acquisition. Au-delà de cette période, les effets sont comptabilisés directement dans le résultat net.

Jugements et estimations

Les principaux jugements et estimations relatifs aux regroupements d'entreprises reposent sur les éléments suivants :

- le choix des méthodes d'évaluation et des hypothèses utilisées pour identifier les immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises,
- l'affectation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

3.3. MÉTHODES DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

3.3.1. OPERATIONS ET SOLDES

Chaque entité du Groupe comptabilise les transactions dans sa monnaie fonctionnelle, qui est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. Dans presque tous les cas, il s'agit de la monnaie locale du pays de résidence de l'entité.

Toutes les conversions des gains ou pertes de change sur les transactions libellées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité, ainsi que les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation, au cours de clôture, des créances et dettes libellées en devises étrangères sont enregistrés dans le résultat financier.

3.3.2. SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les états financiers en monnaies étrangères des entités consolidées dans les comptes du Groupe sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Le taux de change est le taux de change par rapport à l'euro, qui est la monnaie de référence du Groupe.

Les actifs et passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de clôture. Leurs produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de conversion résultant de cette méthode sont donc dus à l'écart entre le taux de conversion utilisé à la fin de l'exercice précédent ou au cours de l'exercice précédent et le taux utilisé à la fin de l'exercice suivant.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Ils sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle des participations dans des entités à la suite de la vente, de la liquidation, du remboursement du capital social ou de l'abandon de tout ou partie de l'activité.

3.3.3. PRINCIPAUX TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE

Les taux utilisés pour les principales devises sont les suivants :

	Exercice clos le 31 décembre			
	2024		2023	
<i>Devise</i>	<i>Cours moyen</i>	<i>Cours de clôture</i>	<i>Cours moyen</i>	<i>Cours de clôture</i>
Dollar US	1,0824	1,0389	1,0813	1,1050
Roupie indienne	90,5563	88,9335	89,3001	91,9045
Réal brésilien	5,8283	6,4253	5,4010	5,3618
Livre sterling	0,8466	0,8292	0,8698	0,8691
Yuan chinois	7,7875	7,5833	7,6600	7,8509
Rand sud-africain	19,8297	19,6188	19,9551	20,3477
Dollar de Singapour	1,4458	1,4164	1,4523	1,4591

3.4. LISTE DÉTAILLÉE DES SOCIÉTÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.4.1. SOCIETE MERE

Entité	Pays	Participation en %	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023
IDEMIA Group SAS	France	100%	100%

3.4.2. SOCIETES MISE EN EQUIVALENCE

Entité	Pays	Participation en %	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Coentreprises			
EIMASS - Electronic Identity Management & Security Solutions LLC (1)	Emirats Arabes Unis	40%	40%

(1) Cette entité est en cours de liquidation

3.4.3. SOCIETES EN INTEGRATION GLOBALE

Entité	Pays	Participation en %	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Europe			
IDEMIA Finance SAS	France	100%	100%
IDEMIA France SAS	France	100%	100%
SCI OCS/IMMO	France	100%	100%
IDEMIA Identity & Security France SAS	France	100%	100%
IDEMIA Starship SAS	France	100%	100%
Facepoint SAS (2)	France	0%	100%
OPPSCIENCE SAS	France	51%	51%
IDEMIA Public Security France (3)	France	100%	0%
ALEAT SHPK	Albanie	75%	75%
IDEMIA Czech Sro	République Tchèque	100%	100%
IDEMIA Solutions Czech sro	République Tchèque	100%	100%
IDEMIA Denmark A/S	Danemark	100%	100%
IDEMIA Public Security Denmark Aps (3)	Danemark	100%	0%
IDEMIA Finland Oy	Finlande	100%	100%
IDEMIA Germany GmbH	Allemagne	100%	100%
IDEMIA Identity & Security Germany AG	Allemagne	100%	100%
IDEMIA Hungary Kft	Hongrie	100%	100%
IDEMIA Italy SRL	Italie	100%	100%
Qazakstan Identity & Security LLP (1)	Kazakhstan	70%	70%
IDEMIA Latvia SIA	Lettonie	100%	100%
IDEMIA The Netherlands BV	Pays-Bas	100%	100%
IDEMIA Services BV	Pays-Bas	100%	100%
Identiteit & Diensten B.V.	Pays-Bas	100%	100%
IDEMIA Public Security The Netherlands B.V (3)	Pays-Bas	100%	0%
IDEMIA Norway A/S	Norvège	100%	100%
IDEMIA Poland Sp zoo	Pologne	100%	100%
IDEMIA Poland R&D Sp zoo	Pologne	100%	100%
IDEMIA Portugal Lda	Portugal	100%	100%
IDEMIA Technologies Romania SRL	Roumanie	100%	100%
IDEMIA Public Security Romania SRL (3)	Roumanie	100%	0%
IDEMIA Technologies Rus Limited liability company	Russie	100%	100%
IDEMIA Technologies Iberica SAU	Espagne	100%	100%
IDEMIA SPAIN PRODO SLU	Espagne	100%	100%
IDEMIA Sweden company AB	Suède	100%	100%
IDEMIA Sweden AB	Suède	100%	100%
IDEMIA Switzerland AG	Suisse	100%	100%
IDEMIA Identity & Security UK Ltd	Royaume-Uni	100%	100%
IDEMIA UK Holding Ltd	Royaume-Uni	100%	100%
IDEMIA UK Ltd	Royaume-Uni	100%	100%

(1) Co-entreprise entre « Securetech » et une entreprise française

(2) Facepoint a été cédée en 2024. L'impact de la cession est considéré comme non significatif au niveau du groupe Idemia.

(3) Ces sociétés ont été créées dans le cadre de la réorganisation du groupe.

Entité	Pays	Participation en %	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moyen Orient - Afrique			
Oberthur Technologies Burkina Faso	Burkina Faso	100%	100%
IDEMIA Egypt LLC	Egypte	100%	100%
IDEMIA Côte d'Ivoire SA	Côte d'Ivoire	100%	100%
Mali Solutions Numériques SA (1)	Mali	51%	51%
IDEMIA Morocco SA	Maroc	100%	100%
Oberthur Technologies Maroc	Maroc	100%	100%
FP Morocco SARLU (2)	Maroc	0%	100%
Idemia Public Security Morocco (3)	Maroc	100%	0%
Morpho Mozambique Limitada	Mozambique	100%	100%
IDEMIA Technologies Nigeria Ltd	Nigeria	100%	100%
IDEMIA Pakistan (Private) Ltd	Pakistan	100%	100%
IDEMIA South Africa (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	100%	100%
IDEMIA Southern and Eastern Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100%	100%
Oberthur Technologies South Africa (PTY) Ltd	Afrique du Sud	100%	100%
IDEMIA Holdings South Africa (PTY) Ltd	Afrique du Sud	100%	100%
AFISWITCH PROPRIETARY LIMITED	Afrique du Sud	100%	100%
IDEMIA SENEGAL SASU	Sénégal	100%	100%
Morpho Saudi Arabia Ltd	Arabie Saoudite	51%	51%
IDEMIA Alarabya	Arabie Saoudite	100%	100%
IDEMIA Teknoloji Sanayi ve Ticaret Limited Şirketi	Turquie	100%	100%
IDEMIA Middle East FZE	Emirats Arabes Unis	100%	100%
Amérique du Nord			
IDEMIA Identity & Security Canada Inc.	Canada	100%	100%
IDEMIA Canada Inc	Canada	100%	100%
L1 Secure Credentialing	Etats-Unis d'Amérique	100%	100%
Morpho USA Inc.	Etats-Unis d'Amérique	100%	100%
IDEMIA Identity & Security USA LLC	Etats-Unis d'Amérique	100%	100%
IDEMIA America Corp.	Etats-Unis d'Amérique	100%	100%
IDEMIA Government USA Corp. (3)	Etats-Unis d'Amérique	100%	0%
IDEMIA National Security Solutions LLC	Etats-Unis d'Amérique	100%	100%
Amérique latine			
Morpho de Argentina SA	Argentine	100%	100%
IDEMIA do Brasil - Soluções e Serviços de Tecnologia Ltda	Brésil	100%	100%
IDEMIA Secure Transaction Chile (3)	Chili	100%	0%
IDEMIA Colombia SAS	Colombie	100%	100%
IDEMIA Costa Rica SA	Costa Rica	100%	100%
IDEMIA Mexico SA de CV	Mexique	100%	100%
IDEMIA Del Peru S.A.	Pérou	100%	100%
Asie-Pacifique			
IDEMIA Australasia (Pty) Ltd	Australie	100%	100%
IDEMIA Secure Transactions Australia Pty. Ltd. (3)	Australie	100%	0%
IDEMIA Hong Kong Ltd	Chine	100%	100%
IDEMIA (Shenzhen) Technologies Co. Ltd	Chine	100%	100%
PT Idemia Labs Indonesia	Indonésie	100%	100%
PT IDEMIA Indonesia Technologies	Indonésie	100%	100%
PT. Morpho Cards Indonesia	Indonésie	100%	100%
IDEMIA Japan KK	Japon	100%	100%
IDEMIA Korea Inc	Corée	100%	100%
IDEMIA Malaysia Sdn. Bhd.	Malaisie	100%	100%
Oberthur Technologies Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100%	100%
IDEMIA Public Security Malaysia Sdn.Bhd. (3)	Malaisie	100%	0%
IDEMIA Philippines Inc.	Philippines	100%	100%
IDEMIA Smart Identity Philippines (3)	Philippines	100%	0%
IDEMIA Public Security Philippines (3)	Philippines	100%	0%
IDEMIA Singapore Pte Ltd	Singapour	100%	100%
Oberthur Technologies Singapore PTE Ltd	Singapour	100%	100%
IDEMIA Secure Transactions Singapore Pte. Ltd. (3)	Singapour	100%	0%
IDEMIA (THAILAND) Co. Ltd	Thaïlande	100%	100%
IDEMIA Vietnam Co.Ltd.	Vietnam	100%	100%
Inde			
Smart Chip Private Limited	Inde	100%	100%
IDEMIA Syscom India Private Ltd	Inde	100%	100%
Inlays India Private Ltd	Inde	100%	100%
L1 Identity Solutions Operating Company Private Limited	Inde	100%	100%
IDEMIA Identity & Security India Private Ltd	Inde	100%	100%

- (1) Co-entreprise entre « Afritek » et Idemia France
- (2) Facepoint a été cédée en 2024. L'impact de la cession est considéré comme non significatif au niveau du groupe Idemia.
- (3) Ces sociétés ont été créées dans le cadre de la réorganisation du groupe.

Les sociétés considérées comme non significatives ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE

4.1. DEFINITION DES SEGMENTS OPÉRATIONNELS

Selon IFRS 8, l'information sectorielle doit être organisée selon les segments opérationnels dont les résultats sont régulièrement revus par le Directoire, en sa qualité de principal décideur opérationnel, afin de prendre des décisions sur les ressources à allouer à ce segment et d'évaluer sa performance.

4.2. SEGMENTS OPÉRATIONNELS DU GROUPE

À la suite de la réorganisation, les secteurs opérationnels du Groupe sont caractérisés par les activités suivantes :

La nouvelle organisation opérationnelle se base sur 3 activités.

- **IDEMIA Secure Transactions (IST),**
- **IDEMIA Public Security (IPS),**
- **IDEMIA Smart Identity (ISI).**

Les segments opérationnels se caractérisent par les activités suivantes :

- **IDEMIA Secure Transactions (IST) :** est spécialisé dans les solutions de paiement et de connectivité. Avec une émission annuelle d'un milliard d'identifiants physiques et numériques, l'expertise de la division en cryptographie avancée et en émission d'identifiants à grande échelle lui donne une position unique sur son marché. IDEMIA Secure Transactions occupe une position unique sur les marchés des produits et services ultra-sécurisés, dont les solutions de paiements avancés, les services de paiement mobile, la 5G y compris des technologies résistantes à l'ordinateur quantique, la connectivité numérique basée sur le « cloud », et des processus respectueux de l'environnement, et répond aux besoins en pleine évolution des diverses industries.
- **IDEMIA Public Security (IPS) :** est un des principaux fournisseurs de solutions pratiques et fiables qui ont révolutionné les domaines de la sécurité et de l'identité publiques, du transport et du voyage, et du contrôle d'accès dans le monde. Nos solutions de reconnaissance de l'iris, des empreintes digitales, et faciale sont reconnues dans les études comparatives pour leurs fiabilités, équités et flexibilités. IDEMIA Public Security est le premier fournisseur mondial de systèmes biométriques pour le maintien de l'ordre public.
- **IDEMIA Smart Identity (ISI) :** est spécialisé dans le domaine des solutions d'identité physique et numérique. En tant que leader des solutions d'identité sécurisées, IDEMIA Smart Identity offre un portefeuille complet, dont les documents d'identité civile à la pointe de la technologie, des identifiants numériques, des badges pour les entreprises, et les services associés. L'entreprise propose également aux gouvernements d'intégrer des solutions numériques dans leurs dispositifs d'identité existants.

4.3. PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin de mesurer au mieux sa performance, le Groupe utilise l'EBITDA (« **Earnings before interests, taxes, depreciation and amortization** ») comme indicateur-clé pour sa prise de décision opérationnelle. Cet indicateur a été défini par le Groupe.

L'EBITDA est calculé sur la base de la Marge Opérationnelle (voir ci-dessous) en excluant l'amortissement des immobilisations incorporelles, l'amortissement des immobilisations corporelles et l'impact d'IFRS 2 lié au paiement fondé sur des actions.

La marge opérationnelle est présentée sur une ligne intermédiaire du compte de résultat consolidé. Elle est composée de la marge brute diminuée du coût des ventes et du marketing, du coût net des frais de recherche et développement (Note 5.6) et des frais généraux et administratifs. La marge opérationnelle n'inclut pas les amortissements et dépréciations des immobilisations provenant de regroupements d'entreprises ni les autres produits et charges opérationnels (Note 5.17) qui sont présentés sur des lignes séparées en dessous.

La marge opérationnelle de l'exercice 2024 s'élève à 345,6 millions d'euros, contre 407,9 millions d'euros en 2023. Sur cette base, l'EBITDA du Groupe est calculé comme suit pour les exercices 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	2024	2023 retraité (*)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	345,6	407,9
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	68,3	74,3
Dotation aux dépréciations des immobilisations corporelles	82,5	81,6
IFRS 2 Paiement fondés sur les actions	6,6	3,0
EBITDA	503,0	566,9

4.4. INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

Les principes comptables et financiers appliqués aux segments d'activité présentés en tant que segments opérationnels sont similaires à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés. Les prix de transfert entre segments sont fixés à des conditions de concurrence normale, de la même manière que pour les transactions avec des tiers.

Les informations relatives à l'état consolidé des résultats au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Idemia Secure Transactions Division	Idemia Public Security Division	Idemia Smart Identity Division
Chiffre d'affaires	2 402,6	1 391,0	983,1	28,5
EBITDA	503,0	359,7	134,6	8,7

Les informations relatives à l'état consolidé des résultats au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Idemia Secure Transactions Division	Idemia Public Security Division	Idemia Smart Identity Division
Chiffre d'affaires	2 476,7	1 489,5	956,0	31,2
EBITDA	566,9	401,8	152,9	12,3

Cette information a été retraitée selon la nouvelle structure opérationnelle. Par rapport à l'information présentée dans les états financiers 2023, les effets résident dans la scission de la précédente activité Government Solutions en deux nouveaux segments opérationnels, les divisions IDEMIA Public Security et IDEMIA Smart Identity. L'impact de la réorganisation sur la précédente activité Secure Enterprise Transaction n'est pas significatif.

4.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES GÉOGRAPHIQUES

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe, en fonction de la localisation géographique de ses clients, est la suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			
	2024		2023 retraité (*)	
FRANCE	138,0	6%	153,0	6%
EUROPE (hors France)	389,9	16%	400,8	16%
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	889,4	37%	920,1	37%
Autres Amériques (Canada + Amérique Latine)	202,0	8%	217,5	9%
APAC	302,5	13%	268,2	11%
INDE	174,5	7%	202,5	8%
MOYEN-ORIENT - AFRIQUE	306,3	13%	314,6	13%
Chiffre d'affaires total	2 402,6	100%	2 476,7	100%

La répartition géographique du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en fonction du pays de résidence de l'entité de facturation est la suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			
	2024		2023 retraité (*)	
FRANCE	351,9	15%	401,8	16%
EUROPE (hors France)	361,9	15%	359,8	15%
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	885,1	37%	917,3	37%
Autres Amériques (Canada + Amérique Latine)	188,3	8%	194,1	8%
APAC	271,4	11%	243,7	10%
INDE	174,0	7%	201,9	8%
MOYEN-ORIENT - AFRIQUE	169,9	7%	158,1	6%
Chiffre d'affaires total	2 402,6	100%	2 476,7	100%

La répartition par origine géographique des actifs non courants du Groupe (hors impôts différés, actifs financiers, participations dans les entreprises associées et retraites) est la suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			
	2024		2023 retraité (*)	
FRANCE	1 167,5	53%	812,5	37%
EUROPE (hors France)	50,2	2%	54,7	3%
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	894,7	41%	1 226,8	56%
Autres Amériques (Canada + Amérique Latine)	21,8	1%	23,5	1%
APAC	23,3	1%	28,1	1%
INDE	13,8	1%	17,0	1%
MOYEN-ORIENT - AFRIQUE	21,6	1%	19,7	1%
Total actifs non courants (hors impôts différés, actifs financiers, participations dans les entreprises associées et retraites)	2 192,9	100%	2 182,4	100%

4.6. INFORMATIONS FOURNIES PAR LES PRINCIPAUX CLIENTS

Le Groupe n'a aucun client qui représente individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires en 2024 et 2023.

NOTE 5 – DONNÉES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les activités opérationnelles du Groupe sont enregistrées au niveau du compte de résultat dans le résultat opérationnel qui inclut l'ensemble des produits et charges autres que :

- Les produits et charges financiers (Note 6.2) ;
- La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (Note 9.1) ;
- Les impôts sur les résultats (Note 7.1) ;
- Le résultat des activités non poursuivies.

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Selon les segments d'activité, les principaux contrats types du Groupe sont :

Cartes et contrats de personnalisation : « point in time »

Ces contrats correspondent à la vente de produits manufacturés standardisés (cartes), non spécifiques à la clientèle, et à des services de personnalisation associés (spécifiques à la clientèle). Selon les conditions du contrat et selon la technologie utilisée pour les produits, le Groupe peut enregistrer soit :

- une obligation de performance unique pour la production de la carte et la personnalisation (seulement pour les technologies appartenant et produites par IDEMIA), ou
- des obligations de performance distinctes pour les services de personnalisation et pour chaque produit livré au client. En effet chaque produit livré a un prix spécifique, les produits peuvent être achetés à d'autres entités, et il n'y a pas d'opération de transformation entre les produits indiqués dans le contrat.

Concernant ces contrats, le prix alloué à chaque produit est défini dans le contrat et correspond au prix de marché du produit. En conséquence, le Groupe n'a pas besoin de réallouer le prix du contrat d'une obligation de performance à une autre.

Ces contrats remplissent des obligations à un moment précis. Le chiffre d'affaires est reconnu à un moment précis lorsque la propriété du produit est transférée au client selon les termes indiqués dans le contrat, généralement lors de l'expédition pour les produits manufacturés relatifs aux obligations de performance de cartes, et lors de la livraison pour l'obligation de performance de personnalisation (ou pour la combinaison des deux).

Contrats de licence

Lorsque la licence est considérée comme une obligation de performance distincte, le prix associé est défini dans le contrat et correspond au prix de marché du produit. Le chiffre d'affaires est reconnu :

- suivant l'avancement par les coûts lorsque la licence est évolutive (les développements vont modifier structurellement la licence sur la durée du contrat) et donne l'autorisation d'accéder à la propriété intellectuelle d'IDEMIA,

- à un moment précis lorsque la licence est non-évolutive et donne seulement l'autorisation d'utiliser la propriété intellectuelle d'IDEMIA.

Contrats de Solutions : « over time »

Une Solution correspond à la combinaison de produits et de services, qui peut inclure des services d'installation et de développement, ainsi que des licences et des logiciels.

Dans les contrats de Solutions, chaque service ne peut pas être réalisé sans le service suivant et vice versa. Les risques liés à la réalisation de chaque phase ne sont pas séparables des risques liés à la réalisation des autres phases de chaque projet. Les contrats incluent un prix pour le projet dans son ensemble. De plus, les contrats du Groupe ne permettent pas aux clients de résilier le contrat à la fin d'une phase et les différentes phases d'un contrat sont fortement interdépendantes. Ainsi, le Groupe considère une obligation de performance globale et transfère le contrôle progressivement puisque les services n'ont pas d'autre utilisation possible. De plus, le Groupe peut légalement réclamer le paiement du travail réalisé dans le cas où le client met fin au contrat pour des raisons autres que la non-réalisation par le Groupe de ses obligations. En conclusion, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires suivant l'avancement par les coûts sur ce type de contrats. Pour chaque contrat de solution, le Groupe établit un budget pour le projet, ce budget est revu et mis à jour à intervalles réguliers ou lorsque cela est nécessaire, les modifications de budget peuvent impacter le pourcentage de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Contrats de systèmes incluant du matériel : « point in time »

Le matériel n'est pas spécifique à un client. Le Groupe considère des obligations de performance distinctes pour chaque produit livré au client, le prix alloué à chaque produit est défini dans le contrat et correspond au prix de marché du produit. Le chiffre d'affaires est reconnu à un moment précis lors de l'expédition ou de la livraison selon les conditions du contrat.

Contrats de maintenance

La maintenance peut s'effectuer sur le matériel, les logiciels ou une combinaison de matériels et logiciels.

- Pour les contrats de maintenance du matériel à durée déterminée (maintenance prévisible) couvrant un service à un prix fixe pour une période définie, les coûts de maintenance peuvent être estimés sur une base historique pour le matériel similaire. En conséquence le chiffre d'affaires est reconnu selon l'avancement par les coûts.
- Pour les contrats de maintenance sur les logiciels (les coûts de maintenance sont stables au cours du temps ou les coûts ne peuvent pas être estimés pour ce contrat), le chiffre d'affaires est lissé de façon linéaire tout au long de la période du contrat.

Garanties

Certains contrats de Solutions incluent des garanties pour une longue période (jusqu'à 10 ans). Ces garanties sont considérées comme une obligation de performance distincte. Dans ce cas, une partie du prix contracté pour l'obligation de performance couverte par la garantie est allouée à la garantie pour couvrir les coûts futurs. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement comme pour les obligations de performance liées aux services de maintenance.

Dans tous les autres cas, les garanties du Groupe sont considérées comme faisant partie de l'obligation de performance globale. En effet, dans la majorité des cas, les garanties sont basées sur les standards

de qualité et de conformité de l'industrie, qui s'appliquent au projet global, plutôt qu'à une phase distincte ou à une partie du projet.

Hypothèses significatives

Pour les contrats long-terme, le pourcentage d'avancement est basé sur le ratio entre les coûts engagés à date et les coûts totaux estimés pour l'achèvement. Ces hypothèses sous-jacentes sont revues par le management et représentent la meilleure estimation du Groupe à la date de clôture.

En application du présent descriptif IFRS15, la reconnaissance du chiffre d'affaires peut être distinguée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Produits transférés "point in time"	1 987,3	2 153,2
Produits et services transférés "over time"	415,3	323,5
Total	2 402,6	2 476,7

5.2. PRIX DE TRANSACTION DES OBLIGATIONS DE PERFORMANCE NON ENCORE REALISÉES

Le prix de transaction des obligations de performance non encore réalisées (IFRS 15) est le chiffre d'affaires restant à reconnaître pour toutes les commandes enregistrées à la date de clôture.

Le management d'IDEMIA suit un carnet de commande dit « économique » (non audité), incluant tous les contrats en cours ayant une probabilité élevée d'être convertis en chiffre d'affaires. Les principales différences entre ce carnet de commande et la définition d'IFRS15 sont :

- L'engagement sur des volumes minimums
- Une clause de résiliation sans valeur prédéfinie

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Prix de transaction de l'obligation de prestation non encore (ou partiellement) rempli	1 709,7	1 900,8
Carnet de commande économique	2 815,1	2 553,4

5.3. CRÉANCES CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRATS

Les créances clients sont initialement reconnues à leur juste valeur avec une comptabilisation ultérieure au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les contrats de Solution, le client est facturé selon un calendrier défini dans le contrat et basé sur les jalons techniques du projet. Les actifs (ou passifs) du contrat proviennent d'un écart de « timing » entre la facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires selon l'avancement par les coûts.

Le Groupe reconnaît une provision pour créances douteuses pour un montant égal aux pertes sur la durée de vie du contrat. Ce sont des estimations basées sur des probabilités pondérées de pertes sur créances.

À chaque date de clôture, le Groupe évalue la possibilité de recouvrer ses créances client. Une créance implique un risque de d'irrecouvrabilité lorsqu'un ou plusieurs événements observables ayant un impact négatif sur le flux de trésorerie attendu de l'actif se produisent, comme des difficultés financières du débiteur.

La juste valeur des créances client est ajustée via l'utilisation d'un compte de provision. Des dépréciations sont comptabilisées lorsque les créances sont jugées irrécouvrables. Le Groupe utilise une matrice de dépréciation pour mesurer les montants attendus de pertes sur créances client et sur les actifs du contrat de chaque client. Les taux de perte sont calculés grâce à une méthode de « taux de roulement » basée sur la probabilité pour un actif / une créance sur contrat de passer par des phases successives de dépréciation. Les taux de roulement sont calculés séparément en fonction de l'exposition au risque dans les différents segments, ils sont basés sur les mêmes caractéristiques de risque de crédit : région géographique, ancienneté de la relation client, type de produit acheté.

Les taux de perte sont basés sur l'historique des pertes sur créances des 3 dernières années. Ces taux sont multipliés par des facteurs scalaires pour refléter les différences entre les conditions économiques durant la période pendant laquelle les données historiques ont été collectées, les conditions actuelles, et la vision du Groupe sur les conditions économiques lors de la durée de vie attendue des créances.

Le tableau suivant présente les comptes clients et les actifs sur contrats au 31 décembre 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Clients et comptes rattachés (1)	340,2	458,2
Actifs sur contrats (2)	95,5	77,4
Dépréciation clients et comptes rattachés	(45,5)	(46,8)
Total Clients et actifs sur contrats	390,2	488,9

(1) Diminués de 60,6 millions d'euros en 2024 et 58,0 millions en 2023 à la suite de la titrisation des créances

(2) Détail en note 5.18

La variation entre l'ouverture et la clôture sur les deux derniers exercices s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Ouverture au 1er janvier	488,9	409,7
Changement de périmètre de consolidation	0,0	0,9
Changement de montant brut (1)	23,2	104,8
Dotations de l'exercice (1)	(22,2)	(30,2)
Reprises de l'exercice (1)	18,4	26,0
Reclassement IFRS 5	(132,3)	
Ecart de conversion et autres ajustements	14,2	(22,3)
Valeur nette clients et actifs sur contrats au 31 décembre	390,2	488,9

(1) Inclus dans la ligne « Variation des clients » du tableau des Flux de Trésorerie Consolidés s'élevant à (19,3) millions d'euros

Le tableau suivant présente l'antériorité des créances clients (y compris Actifs sur contrats) à la clôture des deux périodes 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Créances non échues	287,2	287,8
Créances échues	89,7	111,0
A moins de 30 jours	24,8	36,2
De 31 à 90 jours	13,9	19,3
Plus de 90 jours	51,0	55,6
A facturer	179,7	136,9
Total créances clients (1) (valeur brute) au 31 décembre	556,5	535,7
Activité en cours de cession 2024	120,8	
Activité poursuivie 2024	435,7	535,7

(1) Y compris Actifs sur contrats

Le Groupe mène une politique globale de gestion du recouvrement afin d'améliorer et de maintenir le délai de recouvrement des créances clients conformément aux termes conclus avec ses clients. Grâce aux ressources consacrées à la gestion des créances clients, le Groupe gère activement le risque de crédit via des revues régulières des limites de crédit par client, des contrôles réguliers sur le recouvrement des créances et un suivi systématique des créances échues afin de collecter rapidement les montants dus.

Titrisation des créances

A partir de décembre 2019, le Groupe a mis en place un programme multinational de titrisation de créances pour une période de cinq ans non engagés. Les pays concernés sont les États-Unis d'Amérique, la France, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Le programme est structuré en deux compartiments, appelés ON (arrêté au premier semestre 2020) et OFF :

- Le compartiment « OFF » dans lequel les créances ne sont pas conservées dans le bilan du Groupe car le risque de crédit des débiteurs éligibles à ce compartiment du programme est entièrement transféré à l'entité acheteuse (institution financière tierce).

Au 31 décembre 2024, le Groupe a vendu :

- Dans le compartiment « OFF », 60,6 millions d'euros (58 millions d'euros en 2023) de créances pouvant être décomptabilisées car la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux créances a été transférée.

La structure est établie principalement sur une tranche sortie du bilan avec un recours limité et les actifs sous-jacents ont été sélectionnés en fonction de l'activité récurrente du Groupe ainsi que de la qualité de son portefeuille.

En plus du programme de titrisation, le Groupe a démarré un programme d'affacturage sans recours avec l'Inde pour un montant de 3 millions d'euros.

5.4. MARGE BRUTE ET COÛT DES VENTES

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

Le coût des ventes comprend les matériaux utilisés dans la phase de production (matières premières, produits semi-finis et produits finis), les coûts de main d'œuvre directement attribuables, les autres coûts directs et les frais généraux de production ainsi que les dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs corporels utilisés dans la production.

La marge brute de l'exercice 2024 s'établit à 856,1 millions d'euros, ce qui représente 35,6 % du chiffre d'affaires hors groupe contre 894,2 millions d'euros en 2023 (retraité) (36,1 %).

5.5. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient des stocks de matières premières est évalué selon la méthode « Premier entré/Premier sorti » (« First-in, First-out » ou « FIFO »). Le coût de revient des en-cours de production et des produits finis intègre le coût des matières premières, les frais de main d'œuvre et les autres coûts de production selon les dispositions de la norme IAS 2. Lorsque la méthode des coûts standards est utilisée dans

l'évaluation des stocks, des ajustements sont opérés pour refléter une valorisation en concordance avec la méthode FIFO, si des écarts importants existent.

Des dépréciations de stocks sont enregistrées dès lors que la valeur actuelle est inférieure à sa valeur comptable :

- Pour les matières premières : en fonction de leur dégradation physique, de leur risque d'obsolescence, et de leur faible taux de rotation,
- Pour les en-cours de production : après prise en compte des pertes potentielles calculées sur la base d'un prix de vente prévisionnel moins les coûts encourus estimés jusqu'à la fin des travaux et les coûts variables prévisionnels nécessaires pour réaliser la vente,
- Pour les produits finis : après prise en compte des pertes potentielles calculées sur la base d'un prix de vente estimé moins les coûts variables prévisionnels nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks et en-cours de production se décomposent comme suit au 31 décembre 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre					
	2024			2023		
	Valeur brute	Dép.	Valeur nette	Valeur brute	Dép.	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	136,9	(14,2)	122,7	179,7	(15,6)	164,1
En-cours de production	34,9	0,0	34,9	60,5	0,0	60,5
Produits finis	48,7	(21,2)	27,6	68,2	(29,9)	38,3
Stocks et en-cours	220,5	(35,4)	185,2	308,4	(45,5)	262,9

La variation entre le 1er janvier et la date de clôture s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Ouverture au 1er janvier	262,9	245,0
Augmentation/ (diminution) du montant brut	(31,9)	34,1
Dotations de l'exercice	(10,6)	(34,3)
Reprises de l'exercice	17,7	21,5
Reclassement IFRS 5	(54,0)	
Écarts de conversion et autres ajustements	1,1	(3,4)
Valeur nette des stocks au 31 décembre	185,2	262,9

La ligne « variation des stocks et en-cours » du tableau des flux de trésorerie inclut les variations du montant brut et les dotations et reprises de l'exercice pour un montant de 24,8 millions d'euros.

5.6. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement présentés dans le compte de résultat consolidé comprennent les coûts opérationnels relatifs à cette activité qui ne sont pas activables ainsi que les amortissements sur les projets immobilisés (Note 5.12.2) diminués des crédits d'impôt recherche ou d'autres subventions.

Crédit d'impôt recherche

Dans certains pays, le Groupe bénéficie de crédits d'impôt recherche dont le montant dépend des dépenses de recherche réalisées et qui seront remboursées par l'État même dans le cas où leurs montants n'auraient pu être imputés sur l'impôt exigible sur les bénéfices.

Ces crédits d'impôt ont un caractère de subventions d'exploitation et sont comptabilisés d'une façon symétrique à l'enregistrement des dépenses de recherche et développement auxquelles ils se rapportent. Ainsi, les crédits d'impôts relatifs à des dépenses immobilisées sont différés en produits constatés d'avance et sont repris en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations.

Les frais de Recherche et développement sur les résultats (hors montant capitalisé) comprennent les postes suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Dépenses de recherche et développement	(138,4)	(125,0)
Crédit d'impôt recherche	14,5	11,2
Capitalisation des frais de développement de l'exercice	40,3	32,5
Charges nettes d'amortissement et de provision des projets capitalisés	(33,1)	(35,7)
Coût de la Recherche et du Développement	(116,7)	(117,1)
<i>Coût de recherche et développement en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	4,9%	4,7%

5.7. DONNÉES LIÉES AU PERSONNEL

5.7.1. EFFECTIFS

Ces effectifs correspondent aux salariés présents à la date de clôture.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
France	2 017	2 373
EUROPE	1 595	2 360
NORAM	2 610	2 699
LATAM	1 173	1 679
APAC	1 616	1 643
INDE	3 276	3 693
MEA	713	976
Total	13 000	15 423

En 2024, les effectifs de l'activité non poursuivie correspondent à 1 809 salariés.

5.7.2. CHARGES DE PERSONNEL

Le compte de résultat consolidé fait apparaître les charges salariales par fonction. Elles comprennent les postes suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Salaires et traitements	(648,4)	(636,5)
Charges de sécurité sociale et prévoyance (1)	(181,4)	(173,7)
Charges relatives aux stock options (2)	(6,0)	(2,8)
Personnels intérimaires et contractuels	(64,0)	(89,9)
Autres charges de personnel (3)	(73,8)	(59,9)
Charges de personnel	(973,7)	(962,7)

(1) Dont charges sociales relatives aux stocks options : (0,6) millions d'euros.

(2) Dont paiement fondé sur des actions.

(3) Inclut les dépenses de voyages et les frais de formation.

5.7.3. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations assises sur les salaires à des organismes extérieurs et n'a aucune obligation en ce qui concerne le niveau des prestations versées aux bénéficiaires. Les charges sont comptabilisées lorsque les cotisations sont dues.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies, l'obligation du Groupe est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'évolution future des salaires, l'âge de départ en retraite, les taux de mortalité et de rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le passif au titre des engagements de retraite comptabilisés au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations de prestations définies, après déduction de la juste valeur des actifs détenus en couverture. Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés dans l'état du résultat global lors de leur survenance.

En cas d'amendement des plans de retraites, l'impact sur l'obligation actuarielle, correspondant au « Coût des services passés », est reconnu au bilan et au compte de résultat de façon étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La comptabilisation des impacts afférents aux modifications de régimes se fait via le compte de résultat.

Le Comité d'interprétation des IFRS (IFRIC) a décidé que les paragraphes 70 à 74 d'IAS 19 et les exemples qui l'accompagnent dans la norme exigent que la prestation soit accumulée au cours des N dernières années précédant la retraite plutôt qu'à partir de la date d'adhésion à la retraite (si elle s'inscrit plus de N ans avant l'âge de la retraite).

L'impact de ce changement sur les obligations à prestations définies (DBO) a été pris en compte dans les états financiers.

Les provisions pour engagements envers le personnel se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Provision pour engagements envers le personnel	40,8	44,5
Provision pour médailles du travail et autres engagements	1,9	3,1
Engagements envers le personnel	42,7	47,6

Les provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail inscrites à l'état de la situation financière consolidée et au compte de résultat consolidé se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Charge nette de l'exercice	4,8	6,8
Coût des services rendus	4,3	5,9
Charge d'intérêts	0,5	0,9
	2024	2023 retraité (*)
Mouvements au bilan		
Ouverture au 1er janvier	47,6	41,5
Charge de l'exercice	4,8	6,8
Cotisations versées	(2,2)	(5,0)
Surplus	(2,0)	0,7
Écarts actuariels comptabilisés en situation nette	1,5	4,0
Reclassement IFRS 5	(6,9)	
Écarts de conversion et autres ajustements	(0,1)	(0,5)
Engagements envers le personnel au 31 décembre	42,7	47,6

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Engagements envers le personnel dans l'état de la situation financière consolidée		
Provision pour engagements envers le personnel	42,7	47,6
Retraites	5,6	7,5
Montant de l'engagement au 31 décembre	37,1	40,0
Montant de l'engagement	90,0	97,0
Valeur des actifs des plans	(52,9)	(57,0)
Montant de l'engagement au 31 décembre	37,1	40,0

Des écarts actuariels sont générés lorsque les hypothèses diffèrent entre deux périodes. Les écarts actuariels sont directement comptabilisés en capitaux propres et présentés dans l'état du résultat global.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
(Gains) / Pertes actuariels liés à l'expérience	0,8	2,0
(Gains) / Pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses	0,7	2,1
(Gains) / Pertes actuariels sur l'année	1,5	4,0

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, les actifs de couverture des avantages sociaux des salariés existaient au Royaume-Uni et en Inde et peuvent être classés par nature comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Capitaux propres	8,6	7,9
Obligations	36,5	41,6
Immobilier	0,7	1,3
Autres	7,1	6,2
Total	52,9	57,0

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe supporte différents engagements au titre des retraites et des prestations assimilées en France et à l'étranger.

France

La provision pour engagements envers le personnel s'élève à 22,8 millions d'euros.

La réglementation française oblige les sociétés à verser une indemnité de fin de carrière à leurs collaborateurs. Le calcul de l'engagement repose sur le nombre d'années de présence du salarié dans la société et son salaire estimé de fin de carrière.

Des actuaires indépendants procèdent à une évaluation actuarielle annuelle du plan à prestations définies. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements au titre de ce plan à prestations définies sont les suivantes :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Taux d'actualisation	3,40%	3,10%
Taux d'augmentation des salaires	2,2% to 4% (en fonction de l'âge) Taux plein	2,2% to 4% (en fonction de l'âge) Taux plein
Age de départ à la retraite	"Âge de taux plein" réforme Borne 2023	"Âge de taux plein" réforme Borne 2023
Taux de rotation	0% to 12,81% (en fonction de l'âge)	0% to 12,81% (en fonction de l'âge)

L'analyse de sensibilité au 31 décembre 2024 montre l'impact sur le passif comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre
	2024
Taux d'actualisation	
Augmentation + 0,5%	-0,7
Diminution - 0,5%	0,8

Les cotisations versées représentent un montant estimé de 0,8 millions d'euros sur les 3 prochaines années.

Suède

La provision pour engagements envers le personnel s'élève à 4,7 millions d'euros.

Les salariés bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies selon la durée des services et des salaires de chaque employé. Une évaluation actuarielle des engagements est effectuée chaque année par des actuaires indépendants.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements au titre du plan suédois sont les suivantes :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Taux d'actualisation	3,50%	3,30%
Taux d'inflation	1,80%	1,70%
Taux d'augmentation des salaires	0,00%	0,00%
Taux de rotation	0,00%	0,00%

L'analyse de sensibilité au 31 décembre 2024 montre l'impact sur le passif comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre
	2024
Taux d'actualisation	
Augmentation + 0,5%	-0,4
Diminution - 0,5%	0,5

Les cotisations versées représentent un montant estimé de 0,4 millions d'euros sur les 3 prochaines années.

Royaume-Uni

La provision pour engagements envers le personnel représente un actif de 5,6 millions d'euros.

En cas de cessation du régime de retraite, tout excédent sera remboursé à la société. Ainsi, conformément à l'IFRIC 14, il existe un bénéfice économique futur disponible sous forme d'un droit inconditionnel à un remboursement.

Des actuaires indépendants procèdent à une évaluation actuarielle annuelle du plan à prestations définies. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements au titre de ce plan à prestations définies sont les suivantes :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Taux d'actualisation	5,75%	4,75%
Taux d'inflation	pre-2030 / 2,45% and past-2030 / 3,25%	pre-2030 / 2,40% and past-2030 / 3,30%
Taux de rendement prévu des actifs du régime	5,75%	4,75%

L'analyse de sensibilité au 31 décembre 2024 montre l'impact sur le passif comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	
Taux d'actualisation		
Augmentation + 0,5%		-2,8
Diminution - 0,5%		3,1

Le plan est clôturé, il n'y a plus de cotisations versées de la part des employés et de l'employeur.

5.8. AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Créances fiscales	37,0	24,1
Créances sur personnel et organismes sociaux	1,6	1,7
Instruments financiers	3,5	5,1
Charges constatées d'avance	33,6	39,3
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	60,7	51,4
Avances et acomptes versés	7,1	19,8
Crédit d'impôt compétitivité emploi - Crédit impôt recherche	3,4	3,0
Autres	5,1	6,1
Valeur nette autres créances et comptes de régularisation	115,0	126,4

La variation des autres créances s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Ouverture au 1er janvier	126,4	171,7
Changement de périmètre de consolidation	(0,2)	0,8
Changement de montant brut	13,7	(46,5)
Dotation aux provisions de l'exercice	(2,0)	(0,4)
Reprise sur provisions de l'exercice	2,0	0,1
Changement d'instruments financiers	1,3	9,5
Reclassement IFRS 5	(25,7)	
Reclassement	0,0	(4,3)
Conversion	(0,5)	(4,3)
Montant net des Autres créances et comptes de régularisation au 31 décembre	115,0	126,4

5.9. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Fournisseurs	315,2	373,2
Dettes sociales	154,8	212,1
Dettes sur acquisitions d'immobilisation	12,1	21,1
Avances et acomptes reçus sur commande	15,9	32,1
Fournisseurs et comptes rattachés	498,0	638,5

5.10. DETTES FISCALES ET AUTRES DETTES COURANTES

Les autres comptes rattachés se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Dettes fiscales	45,0	68,4
Produits constatés d'avance	43,1	48,7
Passifs sur contrats (1)	70,5	104,9
Instruments de couverture	9,0	4,9
Dettes d'impôts (impôt sur le résultat exclu)	36,1	45,3
Autres dettes (2)	30,1	23,0
Autres dettes courantes et Passifs sur contrats	188,9	226,9

(1) Détail en note 5.18

(2) A fin décembre 2024, les autres dettes incluent 11,6 millions d'euros relatifs à la négociation d'une CJIP en lien avec l'ancienne activité fiduciaire en Angola, cédée préalablement à l'acquisition d'Oberthur Technologies par Advent en 2011. Détail en note 11.3.

5.11. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Principes de base

Le Groupe comptabilise une provision pour faire face aux obligations clairement identifiées comme dette probable, mais dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est ainsi enregistrée dès lors que :

- Il existe une obligation légale, contractuelle ou implicite à la date de clôture,
- Le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante,
- Il est probable que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions couvrent notamment :

- Les litiges commerciaux, sociaux, fiscaux ou autres,
- Les garanties données aux clients,
- Les pertes sur contrats déficitaires,
- Les coûts de restructuration.

Une provision est classée en « passif courant » dans les cas suivants :

- Le passif sera réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entreprise,
- Le risque ou la charge doit être réglé dans l'année suivant la date de clôture de l'exercice.

Garantie selon IFRS15

Si une garantie ne fournit pas de service additionnel à un client, ce n'est pas une obligation de performance distincte. La garantie obligatoire fournissant au client l'assurance que le produit est conforme aux spécifications définies est comptabilisée selon la norme IAS 37 relative aux provisions.

Jugements et estimations

Le Groupe est impliqué dans certains litiges généralement liés à ses activités courantes. La Direction du Groupe, après consultation de ses avocats et conseils juridiques, détermine le montant des provisions qui doit être constitué en fonction de son estimation des risques de pertes futures existants à chaque fin d'exercice. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement relatifs aux provisions pour risques et charges sont :

- Les indemnités de fin de contrat : taux d'actualisation, taux de succès des plans,
- Les restructurations : nombre d'employés concernés, coût probable par employé,
- Les démantèlements et remises en état de sites : horizon du démantèlement, taux d'actualisation, coût attendu,

-
- Les litiges (par ex. pénalités contractuelles, litiges prud'homaux, violations de propriété intellectuelle d'autrui, risques fiscaux) : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques en fonction de la probabilité d'apparition.

La variation des provisions sur 2024 est analysée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Clôture au 31 décembre 2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Reclassements	Reclassement IFRS 5	Clôture au 31 décembre 2024	dont non courantes	dont courantes
Provisions pour litiges	36,7	14,4	(4,9)	(13,0)	0,0	0,4	(0,4)	33,2	15,7	17,5
Provisions pour garanties	7,4	3,5	(1,4)	(0,1)	0,1	2,7	(5,2)	7,1	7,1	
Provisions pour pertes sur contrats	8,1	3,8	(3,6)	(0,9)	0,1	(1,7)	(0,1)	5,6		5,6
Autres provisions pour risques	40,6	10,2	(2,3)	(1,1)	(0,8)	(24,8)	(1,1)	20,6	11,6	9,0
Total provisions pour risques	92,8	31,9	(12,2)	(15,1)	(0,5)	(23,5)	(6,8)	66,6	34,4	32,1
Provisions pour restructurations	4,1				0,1	(4,0)		0,2		0,2
Autres provisions pour charges	7,0	3,2	(1,6)	(0,6)	0,1	2,0	0,0	10,2	2,2	7,9
Total provisions pour charges	11,2	3,2	(1,6)	(0,6)	0,2	(1,9)	0,0	10,4	2,2	8,1
Total provisions	103,9	35,1	(13,8)	(15,8)	(0,3)	(25,4)	(6,8)	77,0	36,7	40,3

La ligne « Provision » du tableau des flux de trésorerie inclut des dotations aux provisions, des reprises de provisions utilisées et non utilisées pour un montant de 5,6 millions d'euros.

- Les « **Provisions pour litiges** » couvrent principalement des litiges avec les clients et les fournisseurs (19,7 millions d'euros) et des litiges sociaux (13,5 millions d'euros). Les reprises de provisions non utilisées de 13,0 millions d'euros sont liées au règlement d'un litige sans sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.
- Les « **Provisions pour garanties** » correspondent à des garanties obligatoires fournissant au client l'assurance que le produit est conforme aux spécifications définies et couvrent les risques liés à des contrats long-terme.
- Les « **Provisions pour pertes sur contrats** » (les coûts obligatoires de réalisation de l'obligation excèdent le bénéfice économique)
- Les « **Provisions pour restructurations** » sont principalement liées à la transition vers l'intégration et l'optimisation du Groupe.
- Les « **Autres provisions pour risques** » couvrent principalement les risques divers liés aux programmes et aux problématiques de qualité.

La variation des provisions sur l'exercice 2023 s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Clôture au 31 décembre 2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Reclassements et ajustements de PPA	Clôture au 31 décembre 2023	dont non courantes	dont courantes
Provisions pour litiges	49,7	14,1	(7,5)	(12,8)	(0,6)	(6,3)	36,7	15,1	21,6
Provisions pour garanties	12,1	2,9	(4,4)	(3,2)	(0,1)	0,1	7,4	7,4	
Provisions pour pertes sur contrats	5,4	6,7	(3,9)	(0,7)	(0,1)	0,7	8,1		8,1
Autres provisions pour risques	45,6	7,0	(1,1)	(14,5)	(0,1)	3,7	40,6	11,7	28,9
Total provisions pour risques	112,8	30,7	(16,8)	(31,2)	(0,9)	(1,8)	92,8	34,2	58,5
Provisions pour restructurations	3,5	2,7	(1,6)		(0,2)	(0,3)	4,1		4,1
Autres provisions pour charges	8,7	1,1	(0,2)	(2,2)	(0,0)	(0,2)	7,0	1,6	5,4
Total provisions pour charges	12,1	3,8	(1,8)	(2,2)	(0,2)	(0,5)	11,2	1,6	9,5
Total provisions	124,9	34,5	(18,7)	(33,5)	(1,1)	(2,3)	103,9	35,9	68,1

La ligne « Provision » du tableau des flux de trésorerie inclut des dotations aux provisions, des reprises de provisions utilisées et non utilisées pour un montant de (17,6) millions d'euros.

- Les « **Provisions pour litiges** » couvrent principalement des litiges avec les clients et les fournisseurs (27,3 millions d'euros) et des litiges sociaux (9,4 millions d'euros). Les reprises de provisions non utilisées de (12,8) millions d'euros sont liées au règlement d'un litige sans sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.
- Les « **Provisions pour garanties** » correspondent à des garanties obligatoires fournissant au client l'assurance que le produit est conforme aux spécifications définies et couvrent les risques liés à des contrats long-terme (principalement dans le segment d'activité division Government Solutions).
- Les « **Provisions pour pertes sur contrats** » (les coûts obligatoires de réalisation de l'obligation excèdent le bénéfice économique) sont principalement relatives à des contrats de modernisation des permis de conduire en Amérique du Nord et certains programmes du segment d'activité Government Solutions.
- Les « **Provisions pour restructurations** » sont principalement liées à la transition vers l'intégration et l'optimisation du Groupe.
- Les « **Autres provisions pour risques** » couvrent principalement les risques divers liés aux programmes et aux problématiques de qualité.

5.12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.12.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle. La différence entre le prix d'acquisition payé et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est inscrite en écart d'acquisition (Note 3.2).

Tout complément de prix payable de façon conditionnelle au vendeur est initialement reconnu à la juste valeur à la date d'acquisition et est ainsi pris en compte dans la détermination du prix d'acquisition et de l'écart d'acquisition. Si le complément éventuel de prix est payable en trésorerie, il est classé en dette et toute variation ultérieure de juste valeur est comptabilisée au compte de résultat jusqu'au dénouement. Si le complément éventuel de prix est classé comme un instrument de fonds propres, il ne fait l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

À la clôture du premier exercice suivant la prise de contrôle, un regroupement d'entreprises est comptabilisé sur des bases provisoires. L'évaluation du prix d'acquisition ainsi que celle des actifs et passifs identifiables acquis sont susceptibles d'être révisées dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à des tests de perte de valeur au moins une fois par an (Notes 5.15).

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Valeur nette au 1er janvier	2 016,9	2 041,9
Acquisition		18,7
Dépréciation		(10,0)
Reclassement IFRS 5	(467,8)	
Variation de change et autres	35,3	(33,7)
Valeur nette au 31 décembre	1 584,4	2 016,9

5.12.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des projets de développement capitalisés, des marques acquises, des technologies ou relations clientèles acquises, ainsi que des licences et logiciels.

Projets de développement capitalisés

Les coûts des projets de développement de produits sont capitalisés à partir de la date à laquelle tous les critères de la norme IAS 38 sont remplis :

- Les ressources appropriées ont été allouées au projet,
- La faisabilité technique est démontrée,
- Le projet est individualisé et le système de suivi des coûts permet de mesurer de manière fiable les dépenses relatives à ces projets,
- Il existe un marché pour ce produit, et la probabilité de rentabilité économique future du produit est jugée suffisamment avérée.

Les coûts capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée des produits, généralement comprise entre deux et sept ans. L'amortissement commence dès que le développement est disponible pour l'activité commerciale concernée. Les coûts capitalisés font l'objet de tests de perte de valeur dès qu'il y a un indice de perte de valeur.

Les frais de recherche et les coûts de développement non-capitalisés sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont engagés (Note 5.6).

Les projets de développement capitalisés sont sous la responsabilité de chacun des deux segments d'activité du Groupe (Note 4.2). Chaque projet est soumis au test des critères de la norme IAS 38 (mentionnés ci-dessus) avant son démarrage et sa première comptabilisation en tant qu'actif incorporel. Des tests qui remplissent les conditions nécessaires sont menés régulièrement pour chacun des projets. Les coûts de développement sont alloués aux projets sur la base d'un enregistrement détaillé des temps de développement dans les centres de recherche du Groupe et sur la base d'une comptabilité analytique qui fait le lien entre les temps de développement consacrés à un projet et leur valorisation.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs identifiés dans le cadre de regroupements d'entreprises et enregistrés initialement dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ils incluent également des immobilisations incorporelles acquises, telles que les licences et logiciels, initialement reconnues à leur coût d'investissement. Toutes les immobilisations incorporelles sont ensuite évaluées à leur coût amorti.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Types d'immobilisation	Période (en années)
Marques déposées	5
Technologies	6 - 9
Relations clients	3 - 10
Licences	Terme du contrat
Logiciels	1 - 5

Jugements et estimations

Les hypothèses utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- La détermination de la durée d'utilité des actifs en fonction de l'appréciation de l'évolution des environnements technologiques, réglementaires ou économiques et de l'intensité de leur utilisation,
- La probabilité de faisabilité technique et de succès commercial des projets de développement.

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre					
	2024			2023		
	Valeur brute	Amort. & prov.	Valeur nette	Valeur brute	Amort. & prov.	Valeur nette
Projets de développement capitalisés	510,9	(397,3)	113,6	541,5	(432,5)	109,0
Logiciels développés en interne	222,8	(161,2)	61,7	199,8	(137,9)	61,9
Marque	14,8	(14,8)		14,8	(14,8)	
Relations clients	409,5	(302,1)	107,5	500,7	(341,6)	159,1
Technologies	241,2	(237,3)	4,0	269,1	(260,0)	9,1
Concessions et brevets	96,3	(78,8)	17,5	107,5	(92,6)	14,9
Autres	54,5	(42,1)	12,4	48,0	(28,9)	19,0
Concessions (BOT)	26,9	(5,5)	21,4	42,1	(5,7)	36,3
Total autres actifs incorporels	1 577,0	(1 239,0)	338,0	1 723,5	(1 314,0)	409,4

Dans le compte de résultat consolidé, les charges relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles sont présentées de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Coûts des ventes	(26,9)	(30,3)
Frais commerciaux et de publicité	(0,1)	(0,2)
Frais de recherche & développement	(33,1)	(35,7)
Coûts administratifs et généraux	(8,2)	(8,2)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(68,3)	(74,3)
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions (1)	(21,2)	(40,1)
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations	(89,5)	(114,4)

(1) En 2023, il inclut également pour (10,0) millions d'euros la dépréciation de l'écart d'acquisition lié à une activité non stratégique.

5.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, constructions et agencements utilisés pour l'exploitation des activités de production, de personnalisation et de distribution du Groupe. Elles incluent également le matériel nécessaire à cette exploitation, notamment les machines de fabrication ainsi que le matériel informatique, de transport et de bureau.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût historique, déduction faite des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée qui s'inscrit dans les fourchettes suivantes :

Types d'immobilisation	Durée (ans)
Constructions	20 - 30
Matériels et outillages	1 - 13
Agencements et installations	2 - 10
Matériel de transport	3 - 5
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	2 - 10

Si certains composants d'une immobilisation ont des durées d'utilité différentes, chaque composant est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

La base amortissable est égale au coût historique déduction faite, le cas échéant, d'une estimation de la valeur résiduelle en fin de vie, si celle-ci est significative et mesurable de façon fiable. À chaque clôture, les durées de vie résiduelles et les valeurs résiduelles sont revues et réestimées si nécessaires.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre					
	2024			2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Terrains	0,9	(0,2)	0,6	1,1	(0,2)	0,9
Constructions	281,1	(172,8)	108,3	292,6	(161,1)	131,5
Installations tech., matériel et outillage	493,1	(394,1)	99,0	492,6	(379,0)	113,6
Autres actifs corporels	113,3	(84,3)	29,0	132,9	(97,1)	35,8
Immobilisations corporelles en cours	14,8	(0,0)	14,8	30,5	(0,0)	30,5
Avances et acomptes	3,2		3,2	0,9		0,9
Concessions (BOT)	20,6	(5,1)	15,5	46,3	(36,5)	9,8
Total actifs corporels	926,9	(656,5)	270,5	996,8	(673,9)	322,9

(1) dont le droit d'usage est de 91,9 millions d'euros en 2024, et de 120,4 millions d'euros en 2023 (voir note 5.16).

Dans le compte de résultat consolidé, les charges relatives aux dépréciations des immobilisations corporelles sont présentées de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Coûts des ventes	(57,5)	(55,1)
Frais commerciaux et de publicité	(1,8)	(1,5)
Frais de recherche & développement	(2,9)	(2,5)
Coûts administratifs et généraux	(20,3)	(22,4)
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles	(82,5)	(81,6)
Dépréciation des actifs incorporels liés aux acquisitions	0,1	0,1
Dotations aux dépréciations non récurrentes	(1,1)	(1,0)
Total dépréciations	(83,5)	(82,6)

5.14. VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En 2024, La variation des immobilisations corporelles et incorporelles s'analyse de la manière suivante :

(in € millions)	Ouverture 2024	Augmentations	Cessions et diminution des droits d'utilisation	Dépréciation	IFRS 5 & Reclassement	Ecart de conversion	Clôture 2024
Projets de développement capitalisés*	109,0	40,3		(29,8)	(8,8)	2,8	113,6
Logiciels développés en interne*	61,9	9,9	(0,0)	(19,3)	6,7	2,5	61,7
Autres actifs incorporels	238,5	26,3	(0,1)	(40,3)	(65,0)	3,3	162,7
Actifs incorporels	409,4	76,6	(0,1)	(89,4)	(67,1)	8,7	338,0
Droits d'utilisation des actifs	120,4	25,6	(2,2)	(34,3)	(19,1)	1,4	91,9
Autres actifs corporels	202,4	52,9	(1,5)	(49,4)	(28,4)	2,7	178,6
Actifs corporels	322,9	78,5	(3,7)	(83,7)	(47,6)	4,1	270,5
Total	732,3	155,0	(3,7)	(173,1)	(114,7)	12,8	608,5
moins nouveaux contrats (droits d'utilisation des actifs)		(25,6)					
Flux de trésorerie lié aux "Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles"		79,2	plus Dette sur acquisition d'immobilisation 7,6 = 86,8				
*Flux de trésorerie lié au "Développements capitalisés sur R&D et aux coûts de développement des Logiciels"		50,2					

*La ligne « développements capitalisés sur R&D et coûts de développement des logiciels » dans le tableau des flux de trésorerie est de 50,2 millions d'euros.

La ligne « acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles » dans le tableau des flux de trésorerie est de 86,8 millions d'euros. Cela inclut les autres actifs incorporels, les autres actifs corporels et les dettes sur acquisitions des autres actifs corporels.

En 2023, La variation des immobilisations corporelles et incorporelles s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Ouverture 2023	Augmentations	Cessions et diminution des droits d'utilisation	Dépréciation	Reclassification	Ecart de conversion et ajustements	Clôture 2023
Projets de développement capitalisés*	111,3	38,2		(38,4)	(0,7)	(1,4)	109,0
Logiciels développés en interne*	73,7	6,6	(0,1)	(20,9)	4,4	(1,7)	61,9
Autres actifs incorporels	264,0	31,0	0,1	(56,4)	4,8	(5,0)	238,5
Actifs incorporels	448,9	75,8	(0,0)	(115,7)	8,4	(8,1)	409,4
Droits d'utilisation des actifs	132,4	33,7	(5,5)	(38,1)	0,3	(2,4)	120,4
Autres actifs corporels	205,4	68,8	(2,5)	(57,4)	(9,3)	(2,5)	202,4
Actifs corporels	337,8	102,5	(8,1)	(95,5)	(8,9)	(4,9)	322,9
Total	786,7	178,3	(8,1)	(211,2)	(0,5)	(13,0)	732,3
moins nouveaux contrats (droits d'utilisation des actifs)		(33,7)					
Flux de trésorerie lié aux "Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles"		99,8	plus les dettes sur acquisitions des autres actifs corporels 1,2 = 101,1				
*Flux de trésorerie lié au "Développements capitalisés sur R&D et aux coûts de développement des Logiciels"		44,8					

5.15. TESTS DE PERTE DE VALEUR

Principes de base

Une perte de valeur est constatée en charges sur la période dès lors que la valeur recouvrable d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette perte de valeur est enregistrée pour un montant égal à la différence entre ces deux valeurs. Les tests de perte de valeur sont réalisés dès qu'un indice de perte de valeur apparaît et au moins une fois par an.

Une dépréciation constatée sur des actifs immobilisés incorporels et corporels à durée de vie définie est réversible à hauteur du coût historique amorti. Une dépréciation sur des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est irréversible.

Méthodes de calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond au montant le plus élevé entre sa valeur vénale et sa valeur d'utilité :

- La juste valeur de marché correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché,
- La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie attendus en supposant que ces immobilisations ou groupe d'immobilisations généreront des entrées de trésorerie pour le Groupe. Ainsi, en calculant la valeur actualisée nette des flux de trésorerie future, certaines hypothèses doivent être prises en ce qui concerne le résultat d'exploitation, le calendrier des flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et le taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie prévisionnels actualisés pour chaque UGT proviennent d'un business plan, basé sur un processus budgétaire détaillé et un plan stratégique pluriannuel du Groupe pour les trois premières années, et une extrapolation pour les quatrième et cinquième années suivantes.

Le business plan et le plan stratégique sont élaborés par les directions générales des directions métiers et activités concernées. Les projections de flux de trésorerie sont basées sur la marge opérationnelle réelle ajustée des éléments hors trésorerie (principalement les dépréciations et les amortissements) et les performances futures attendues, qui à leur tour sont basées sur (i) les performances historiques, (ii) les estimations et les hypothèses de croissance des revenus de la direction, ainsi que sur (iii) l'évolution des marges opérationnelles. Ces hypothèses sont fondées sur des sources externes lorsqu'elles sont disponibles, sur l'expérience passée et sur les initiatives en cours.

La valeur d'utilité inclut une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus d'une période normative de l'UGT concernée qui représente en général la cinquième année du business plan (voir ci-dessus).

La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes.

Jugements et estimations

Pour les écarts d'acquisition et les autres actifs immobilisés incorporels ou corporels, le test de valeur recouvrable est effectué par segment d'activité, un segment d'activité correspondant à une équipe de direction dédiée, et à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») selon la définition retenue au niveau

du Groupe. Une UGT correspond au niveau auquel la direction mesure la rentabilité des capitaux investis, en incluant les écarts d'acquisition, pour des besoins de gestion interne.

Des hypothèses de taux de croissance à long-terme sont également retenues pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà des périodes couvertes par les prévisions de la Direction (voir ci-dessus). Le taux de croissance à long-terme prend en compte, en principe mais non exclusivement, la tendance à long-terme de l'inflation.

Des hypothèses sont aussi établies sur le taux d'actualisation qui sert au calcul de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévisionnels. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

Allocation des actifs/passifs aux Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») et leur valorisation

Principes de base

Les actifs du Groupe sont testés au moins une fois par an pour identifier, le cas échéant, toute perte de valeur. Le test des actifs est effectué au 31 décembre.

Les deux groupes d'UGT correspondent aux segments opérationnels d'IDEMIA :

IDEMIA Secure Transactions (IST)		IDEMIA Public Security (IPS)	
Paiement	Connectivité	Public Security international	Public Security North America

Jugements et estimations

Les principales estimations et jugements concernant l'allocation des actifs et passifs aux UGT et leur évaluation reposent sur les hypothèses suivantes :

- Les principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs recouvrables dans le calcul de la valeur d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus),
- L'appréciation du contexte économique et financier utilisé pour la détermination du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini.

Lors du changement de la structure du reporting du Groupe, IDEMIA a réalisé une analyse dans le but d'allouer l'écart d'acquisition aux segments opérationnels nouvellement créés, en utilisant une approche basée sur la « valeur relative » telle que ci-dessous mise en œuvre :

A la date du changement de structure, la valeur d'acquisition se présentait comme suit :

	2 janvier
(en millions d'euros)	2024
Idemia Secure Transactions	680,2
Idemia Public Security	868,9
Idemia Smart Identity	467,8
Ecart d'acquisition	2 016,9

L'affectation des écarts d'acquisition a été déterminée sur la base de la juste valeur et en prenant en compte l'organisation du Groupe et les trois regroupements d'UGT : IDEMIA Secure Transactions (IST), IDEMIA Public Security (IPS) et IDEMIA Smart Identity (ISI).

L'écart d'acquisition résiduel est basé sur la définition du groupe d'UGT et sur la différence entre la VE (Valeur d'Entreprise) de chaque groupe d'UGT et le niveau des actifs de chaque groupe d'UGT. L'écart d'acquisition a été alloué pour l'essentiel au groupe d'UGT Government Solutions, en ligne avec l'approche retenue lors de l'acquisition des entités ex-Morpho en 2017.

Fin 2024, l'écart d'acquisition alloué à IDEMIA Smart Identity est présenté sur la ligne « actifs destinés à être cédés ».

(en millions d'euros)	Exercice clos	
	le 31 décembre	2 Janvier
	2024	2024 (retraité)
Idemia Secure Transactions	680,2	680,2
Idemia Public Security	904,2	868,9
Ecart d'acquisition	1 584,4	1 549,1

Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable par groupe d'UGT en 2024 sont les suivantes :

Critères	Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Idemia Secure Transactions	Idemia Public Security	Idemia Smart Identity
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'usage		Juste valeur
Source	Plan à 5 ans / Flux de trésorerie actualisés		Moins coût des ventes
Taux de croissance à l'infini	1,3%	2,0%	n/a
Taux d'actualisation après impôt	11,0%	12,0%	n/a
Charge fiscale normative	25,0%	25,0%	n/a

Conclusions

Tests de perte de valeur en 2024

La conclusion des tests de perte de valeur effectués au 31 décembre 2024 a conduit à la non-dépréciation des actifs du groupe.

Au 31 décembre 2024, les taux de recouvrement de la valeur comptable des actifs s'établissent de la façon suivante :

en %	Taux réduit après impôt		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie
	Taux appliqué	Taux réduit tel que le montant recouvrable est égal à la valeur comptable	Taux appliqué	Taux de croissance à l'infini tel que le montant recouvrable est égal à la valeur comptable	Diminution du flux de trésorerie tel que le montant recouvrable est égal à la valeur comptable
Idemia Secure Transactions	11,0%	27,5%	1,3%	-67,7%	-70,0%
Idemia Public Security	12,0%	13,3%	2,0%	0,7%	-25,0%
Idemia Smart Identity	na	na	na	na	na

5.16. CONTRATS DE LOCATION

Définition des contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant une période donnée en échange d'une contrepartie. Afin de déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe évalue si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié,
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation et le Groupe a le droit de choisir l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision permettant de changer pourquoi et comment l'actif est utilisé.

Comptabilisation des contrats de location par le locataire

Lors de la mise en place ou de la réévaluation d'un contrat dont un composant est un contrat de location, le Groupe alloue la contrepartie du contrat à chaque composant de contrat de location sur la base de leurs prix unitaires respectifs.

Le Groupe reconnaît un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location à la date de début du contrat de location. L'actif du droit d'utilisation est mesuré au coût de revient.

L'actif du droit d'utilisation est ensuite amorti de façon linéaire à partir de la date à laquelle le contrat débute. Le passif du bail est évalué au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Au bilan, le Groupe présente les actifs au titre de droits d'utilisation en « actifs corporels » et les dettes liées aux contrats de location en « dettes financières ».

Echéances des contrats de location

La plupart des contrats de location ont des échéances fixes. Pour ces contrats, l'échéance estimée du contrat de location correspond à la date de fin du contrat en cours. Pour les autres contrats de location, une analyse a été effectuée pour estimer l'échéance du bail. Les principaux arguments pour décider de la date à prendre en considération sont (i) la nature spécialisée de l'actif (ii) la localisation (iii) l'ancienneté des investissements effectués.

Taux d'actualisation

Le Groupe a déterminé le taux d'actualisation applicable à chaque contrat de location sur la base d'un taux d'emprunt progressif pour chaque localisation. Par conséquent, le calcul du taux d'actualisation nécessite des estimations, en particulier en ce qui concerne le spread de crédit ajouté au taux sans risque.

Contrats de location court-terme

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs et les passifs liés au droit d'utilisation pour les contrats de location de moins de 12 mois et les contrats de location de faible valeur (moins de 5 mille dollars). Le Groupe reconnaît les paiements de location associés à ces contrats de location comme une dépense linéaire sur la durée du bail.

Ventilation des actifs corporels

Le Groupe loue la plupart des bâtiments. En général, les modalités du contrat de location incluent l'option de prolonger l'accord au-delà de la date d'expiration initiale. La durée, les types d'indexation, le renouvellement et d'autres modalités diffèrent dans chaque contrat selon le type d'accord, les conditions du marché sans contrats conditionnels.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre					
	2024			2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Constructions	189,0	(112,1)	76,9	207,9	(105,8)	102,1
Installations tech., matériel et outillage	21,1	(10,8)	10,3	22,4	(10,2)	12,3
Autres immobilisations corporelles	11,5	(6,8)	4,7	13,0	(6,9)	6,1
Total Droit d'usage des actifs	221,6	(129,7)	91,9	243,3	(122,9)	120,4

Dettes des contrats de location

À la fin de 2024, la dette liée aux contrats de location s'élevait à :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Dettes courantes relatives aux contrats de location	32,5	35,0
Dettes non-courantes relatives aux contrats de location	78,1	105,8
Total passifs	110,6	140,8

L'échéance de la dette relative aux contrats de location est décrite dans la note 6.5.2.

Montants comptabilisés au compte de résultat

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Charge d'amortissement du droit d'utilisation IFRS 16	(34,3)	(34,7)
Intérêts sur les dettes de location IFRS 16	(8,7)	(9,6)
Frais liés aux autres dépenses de location	(18,0)	(15,9)
Total	(61,0)	(60,2)

Le cash out relatif aux contrats de location s'élève pour le Groupe à (43,8) millions d'euros en 2024 ((43,6) millions d'euros en 2023) dans la ligne « Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement » du tableau de Flux de Trésorerie.

5.17. CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels peuvent être présentés selon les trois catégories suivantes:

Transformation

Les « projets de transformation » comprennent les coûts de plan général de transformation du Groupe. Ce plan s'articule autour de différents projets de transformation, il concerne notamment la réorganisation et le management de transition à la suite de l'acquisition, l'introduction de coûts standard dans le processus de production, la mise en place d'un nouveau processus de reporting financier, la refonte du credit management, ainsi que le refinancement du Groupe.

Restructuration

Les frais de restructuration concernent les coûts de restructuration approuvés par la direction du Groupe. Ce sont des projets qui visent à changer fondamentalement la façon dont l'activité du Groupe est menée. Leur définition suit celle des provisions pour restructurations de la norme IAS 37.

Coûts d'acquisition et projets de cession

Les frais de fusions-acquisitions concernent notamment les coûts de transaction liés aux regroupements d'entreprises et les coûts de réorganisation et/ou d'intégration des entreprises acquises dans le Groupe. Ils peuvent également concerner les restructurations juridiques du Groupe (y compris les liquidations).

Sur les exercices 2024 et 2023, le total des autres charges et produits se répartit par catégorie comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Projets de transformation	(7,9)	(10,2)
Coûts de restructuration	(18,2)	(14,3)
Frais d'acquisition et projets de cession	(15,7)	(0,3)
Autres	(43,1)	(24,0)
Total charges et produits opérationnels	(84,9)	(48,8)

En 2024, la ligne Autres comprend principalement des coûts externes exceptionnels, engagés dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure du Groupe.

5.18. ACTIFS SUR CONTRATS ET PASSIFS SUR CONTRATS

Les actifs et passifs sur contrats se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Facture à établir	104,4	81,9
Avances sur contrats	(9,5)	(1,0)
Produits constatés d'avance	0,6	(3,5)
Actifs sur contrats	95,5	77,4
Facture à établir	(1,4)	(23,1)
Avances sur contrats	4,8	46,5
Produits constatés d'avance	67,0	81,5
Passifs sur contrat	70,5	104,9

Pour un contrat donné, un actif (passif) sur contrat représente le revenu cumulé non encore facturé, diminué des avances et acomptes reçus des clients.

NOTE 6 – INFORMATIONS LIÉES AU FINANCEMENT ET AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Le Groupe valorise les actifs et passifs financiers conformément à la norme IFRS 9 selon les catégories suivantes :

Créances et dettes

Le Groupe considère que la valeur comptable des créances clients, des divers dépôts de garantie et de la trésorerie ainsi que la valeur comptable des dettes fournisseurs et des dépôts reçus est une approximation raisonnable de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Pour les placements à très court-terme tels que les dépôts, les certificats de dépôts, les billets de trésorerie ou les titres de créances négociables, le Groupe considère que la valeur nominale des placements, complétée des intérêts courus le cas échéant, est une approximation raisonnable de la valeur de marché. La valeur de marché des OPCVM correspond à la dernière valeur liquidative.

Les titres non-côtés sont évalués à leur valeur de marché en fonction des éléments disponibles (valeur de transaction, valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, multiples de sociétés comparables).

Instruments dérivés de couverture

Afin de couvrir l'exposition aux risques de taux d'intérêt et de change d'une partie de ses flux financiers futurs, le Groupe utilise principalement des couvertures fondées sur des swaps, des options et des contrats à terme.

Pour chacune de ces couvertures, les variations de valeur affectent le compte de résultat consolidé tout au long de l'existence du produit dérivé jusqu'à sa maturité, à moins que les règles comptables de la « comptabilité de couverture » ne s'appliquent (Note 6.6).

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances vis-à-vis des tiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais d'émission ainsi que les primes ou décotes d'émission, sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces frais, primes ou décotes d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat financier sur la durée de vie de l'emprunt.

Les actifs et passifs financiers par catégorie sont présentés dans les tableaux ci-dessous pour les exercices 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		Actifs à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti	Actifs et passifs non financiers (1)
	Valeur nette comptable	Juste valeur				
ACTIFS						
Participations dans les comptes associés et comptes joints	7,0	7,0				7,0
Actifs financiers	8,9	8,9	(0,3)		9,2	
Indemnités de retraite	5,6	5,6				5,6
Clients et comptes rattachés	390,2	390,2			390,2	
Autres créances et comptes de régularisation	115,0	115,0		0,4	40,7	74,0
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	346,6	346,6	346,6			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	873,3	873,3	346,2	0,4	440,1	86,5
PASSIFS						
Dettes financières long terme	2 550,1	2 562,1			2 550,1	
Autres dettes	17,1	17,1		4,3	12,8	
Dettes financières court terme	45,2	45,2			45,2	
Fournisseurs et comptes rattachés	498,0	498,0			498,0	
Dettes fiscales	45,0	45,0				45,0
Autres dettes courantes	188,9	188,9		9,0	179,9	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 344,2	3 356,4	0,0	13,3	3 285,9	45,0

(1) Lignes du bilan qui ne sont pas des actifs ou passifs financiers conformément à la définition IFRS 9.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		Actifs à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti	Actifs et passifs non financiers (1)
	Valeur nette comptable	Juste valeur				
ACTIFS						
Participations dans les comptes associés et comptes joints	6,1	6,1				6,1
Actifs financiers	13,6	13,6	0,1		13,5	
Indemnités de retraite	7,5	7,5				7,5
Clients et comptes rattachés	488,9	488,9			488,9	
Autres créances et comptes de régularisation	126,4	126,4		2,3	59,1	65,0
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	433,0	433,0	433,0			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 075,6	1 075,6	433,1	2,3	561,6	78,7
PASSIFS						
Dettes financières long terme	2 526,9	2 528,5			2 526,9	
Autres dettes	8,3	8,3			8,3	
Dettes financières court terme	60,8	60,8			60,8	
Fournisseurs et comptes rattachés	638,5	638,5			638,5	
Dettes fiscales	68,4	68,4				68,4
Autres dettes courantes	226,9	226,9		4,9	222,0	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 529,8	3 531,5	0,0	4,9	3 456,6	68,4

(1) Lignes du bilan qui ne sont pas des actifs ou passifs financiers conformément à la définition IFRS 9.

6.2. RÉSULTAT FINANCIER NET

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Produits financiers	1,7	1,3
Coût de l'endettement financier	(220,9)	(166,8)
Coût de l'endettement financier brut	(205,9)	(150,9)
Amortissements des coûts financiers	(12,2)	(10,7)
Autres produits (charges) financiers	(2,8)	(5,1)
Autres charges et produits financiers	(25,5)	(28,0)
Résultat de change et de couverture par instrument dérivé	(22,6)	(22,2)
Résultat des instruments de couverture	(3,1)	(5,8)
Dotation / Reprise nette aux dépréciations des actifs financiers	0,2	0,0
RESULTAT FINANCIER NET	(244,8)	(193,5)

Le coût de l'endettement financier brut correspond principalement à la dette senior (Term Loan B).

6.3. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants incluent :

- Les investissements dans des coentreprises (« joint-venture »), c'est-à-dire des actions détenues dans des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ;
- Les titres mis en équivalence, c'est-à-dire les titres de participation de sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui ne sont ni des filiales (Note 3.1), ni des coentreprises (sociétés en « joint-venture ») ;
- Les titres non-consolidés, c'est-à-dire les titres de sociétés non significatives dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ou les titres de participation au capital des sociétés pour lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable ;
- Les prêts et les immobilisations financières diverses, à savoir les dépôts de garanties sur les baux à long-terme.

Les actifs financiers non courants se présentent comme suit à la date de clôture :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Titres non consolidés	(0,3)	0,1
Prêts, cautionnements et autres créances	9,2	13,5
Total actifs financiers non courants	8,9	13,6

La variation des actifs financiers non courants en 2024 se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total	Titres non consolidés	Prêts, dépôts et autres créances
Ouverture au 1er janvier 2024	13,6	0,0	13,6
Acquisitions	0,7	(0,7)	1,4
Cessions	(3,9)	0,3	(4,2)
Dépréciation	(0,0)	(0,0)	
Reclassement IFRS 5	(0,3)	(0,1)	(0,2)
Reclassement, écarts de conversion et autres ajustements	(1,3)	0,1	(1,4)
Montant net au 31 décembre 2024	8,9	(0,4)	9,3

La variation des actifs financiers non courants en 2023 se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total	Titres non consolidés	Prêts, dépôts et autres créances
Ouverture au 1er janvier 2023	14,8	0,1	14,6
Acquisitions	4,7	0,0	4,7
Cessions	(5,6)		(5,6)
Dépréciation	(0,3)	(0,3)	
Reclassement, écarts de conversion et autres ajustements	(0,1)	0,1	(0,3)
Montant net au 31 décembre 2023	13,6	0,0	13,6

6.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court-terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Les placements à court-terme sont évalués à leur juste valeur (Note 6.1).

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

Les soldes de trésorerie dont les entités du Groupe ne peuvent disposer immédiatement et librement, tels que les fonds placés sous séquestre ou soumis à des restrictions, sont enregistrés en « Autres immobilisations financières ».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont analysés sur les deux exercices de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Valeurs mobilières de placement (1)	189,6	124,3
Trésorerie (3)	157,0	308,7
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	346,6	433,0
Découverts bancaires (Trésorerie passive) (2)	(0,0)	(6,9)
Activité poursuivie 2024	346,5	
Activité en cours de cession 2024	30,6	
Trésorerie selon le tableau de flux de Trésorerie	377,1	426,1

(1) Les valeurs mobilières de placement incluent également la titrisation. Détail en note 6.5.1.

(2) Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes à court terme.

(3) Inclut les liquidités soumises à des restrictions selon IAS 7 pour 9,3 millions d'euros. La trésorerie soumise à restrictions n'est pas disponible pour une utilisation immédiate en raison d'obligations contractuelles et/ou exigences légales.

6.5. ENDETTEMENT FINANCIER

Les dettes financières correspondent au montant de trésorerie effectivement encaissé, c'est-à-dire le nominal de l'emprunt minoré des frais d'émission encourus, ajusté des primes ou décotes sur la valeur nominale à l'émission. Les dettes financières sont valorisées au coût amorti à chaque clôture (Note 6.1).

Les frais d'émission, primes ou décotes et toute autre différence entre le produit net de l'émission et la valeur finale de remboursement sont amortis sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Le TIE est le taux d'actualisation qui, appliqué aux flux de trésorerie (principal et intérêts) sur la durée de l'instrument, permet d'obtenir un montant égal à la valeur d'entrée au bilan. Les charges d'intérêt sont comptabilisées sur la base du montant communiqué par la banque. L'amortissement des frais d'émission et primes d'emprunt est calculé sur la base du TIE.

L'affacturage est présenté en dette financière quand il est non déconsolidant, ce qui est le cas quand le Groupe conserve le risque lié aux factures qui sont cédées à l'affactureur (ou « factor »). Il est alors présenté en dette financière courante.

Lorsque le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages associés aux créances cédées à un établissement de financement, les créances sont décomptabilisées conformément à la norme IFRS 9.

Les programmes de reverse factoring par lesquels les fournisseurs cèdent leurs créances envers IDEMIA à un organisme de financement avant l'échéance contractuelle sont comptabilisés en dettes fournisseurs.

Le Groupe n'a pas de programme d'affacturage inversé. De temps à autre, le Groupe peut accéder à des programmes d'affacturage inversé sans recours mis en place par ses clients. Dans ce cas, le traitement comptable est similaire à l'affacturage décrit ci-dessus avec effet de décomptabilisation.

La part des dettes financières classée en dettes non courantes correspond aux montants pour lesquels le Groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement pendant au moins 12 mois à compter de la date de clôture.

6.5.1. ANALYSE DES EMPRUNTS PAR TRANCHE

La structure de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

- Une dette senior (Term Loan B) d'un montant total de 2 516,5 millions d'euros au taux de clôture, décomposée en une tranche de 1 800 millions d'euros et une autre de 744,4 millions de dollars (équivalent à 716,5 millions d'euros) ;
- Plusieurs lignes de crédit locales.

Term Loan B (TLB)

En décembre 2016, le Groupe a signé un TLB à échéance janvier 2024 puis amendé et prolongé.

L'opération de renégociation a été analysée comme une modification non substantielle de la dette avec remise aux conditions de marché, sans impact en compte de résultat sur la période, avec étalement des frais au regard de la nouvelle maturité.

En juillet 2023, le TLB a été prolongé jusqu'en septembre 2028 et amendé comme suit :

- La tranche Euro augmente de 1 450 millions d'euros à 1 500 millions d'euros et est désormais entièrement souscrite par IDEMIA Group SAS.
- La tranche USD augmente l'encours de 640,3 millions de dollars américains à 750 millions de dollars américains entièrement souscrite par IDEMIA America Corp.

En décembre 2023, IDEMIA a profité des conditions favorables du marché afin de souscrire 300 millions d'euros additionnels sur la tranche Euro du TLB et pour un montant total de 1 800 millions d'euros.

En février 2024, IDEMIA a profité des conditions favorables du marché pour augmenter la tranche USD à 750 millions de dollars américains, et pour renégocier les tranches EUR et USD aux conditions suivantes :

- Tranche en euros : baisse de Euribor plus 4,75 % à Euribor plus 4,00 %.
- Tranche en dollars américains : baisse de Terme SOFR plus 4,75 % à Euribor plus 4,25 %.

La tranche en USD est amortie selon des versements trimestriels égaux à 0,25% du montant initial de la tranche. L'opération de repricing de février 2024 prévoyait l'exclusion du remboursement trimestriel du principal en Q1 2024.

En avril 2024, 650 millions de dollars américains de la tranche USD ont été transférés à Idemia Government USA Corp., le reliquat de 100 millions de dollars américains restant chez IDEMIA America Corp.

Le solde des deux tranches est remboursable in fine à l'échéance.

Ligne de crédit renouvelable (RCF)

Outre le TLB, le Groupe a mis en place en 2016 avec un pool de banques une facilité de crédit renouvelable engagée disponible à des fins générales de l'entreprise dans différentes devises pour un montant maximum de 300 millions d'euros.

Conjointement avec le TLB, le RCF a été prolongé en juillet 2023 jusqu'en mars 2028. Le taux d'intérêt applicable aux encours tirés est le Taux de référence plus 3,75 %.

En 2024, la facilité n'a pas été tirée. L'engagement des frais sur le montant non tiré est égal à 35 % de la marge.

Titrisation

En décembre 2019, le Groupe a mis en place un programme de titrisation avec un recours limité sur IDEMIA. Le programme est sans engagement et peut être résilié volontairement par chacune des parties unilatéralement avec un préavis ou par l'organisme de financement en cas de survenance de « Stop purchase Events » définis dans la documentation, par lesquels l'organisme de financement cesse d'acheter de nouvelles factures mais détient toujours les créances cédées avant cette date.

L'objectif du programme est d'optimiser la gestion du fonds de roulement et de tirer parti de la solide qualité de crédit de ses clients en vue d'améliorer ses conditions de financement à mesure que le risque de crédit est transféré à l'institution financière. Les entités d'IDEMIA qui font partie du programme vendent mensuellement les créances éligibles envers les clients éligibles à une institution de financement avec une décote.

Ce programme a été étendu de temps à autre à plusieurs pays et filiales et couvre désormais des clients dans diverses entreprises dans certains pays d'Europe et aux États-Unis. Le montant du programme maximum est de 85 millions d'euros et à la clôture 2024, le montant des créances vendues est de 60,6 millions d'euros.

L'impact du programme de titrisation sur la dette nette et le cash-flow opérationnel du Groupe au 31 décembre 2024 est positive de 2,6 millions d'euros correspondant à la différence entre l'encours à la clôture 2023 et 2024.

Le montant dû à très court terme par IDEMIA à la banque au titre de ce programme est comptabilisé en dettes financières dans la rubrique Affacturage et le montant à recevoir est comptabilisé en équivalents de trésorerie.

Le Groupe adhère ponctuellement à un programme d'affacturage sans recours (en Inde), un programme d'affacturage (principalement la branche chilienne) et un programme d'affacturage inversé. Au 31 décembre 2024, le montant total des créances cédées à des établissements de financement était de 5 millions d'euros : 3 millions d'euros d'affacturage en Inde et 2 millions d'euros d'affacturage inversé.

Lignes de crédit locales

Le Groupe a mis en place des lignes de crédit locales et des découverts dans divers pays, en particulier en France, au Brésil, en Chine, en Colombie, et en Inde.

Au 31 décembre 2024, il restait des montants non tirés.

L'évolution de la dette financière en 2024 par catégorie se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2023	Emprunts souscrits	Contrats de location-financement souscrits	Emprunts et Contrats de location-financement remboursés	Intérêts courus	Frais d'émission capitalisés - payés	Frais d'émission capitalisés - non payés	Frais d'émission	Reclassement IFRS 5	Variation des taux de change	Autres flux	Valeur nette au 31 décembre 2024	dont : <1 an	dont : >1 an
Emprunt à terme - Tranche B	2 475,3	3,5		(5,2)						42,9		2 516,5	7,2	2 509,3
Intérêts courus sur les dettes	3,4				(2,5)					0,0		0,9	0,9	
Frais d'émission	(65,0)					(2,3)	(0,3)	12,3		(0,9)		(56,2)	(13,0)	(43,2)
Financement senior structuré	2 413,7	3,5		(5,2)	(2,5)	(2,3)	(0,3)	12,3		42,0		2 461,3	(4,8)	2 466,1
Contrat de location-financement (IFRS 16)	140,8		25,5	(35,3)					(20,6)	2,5	(2,4)	110,6	32,5	78,1
Affacturage (« Factoring »)	14,3	3,9		(1,2)					(11,6)	0,2		5,7	5,7	
Autre dette financière	12,0	10,6		(5,1)					0,2	0,0		17,7	11,8	5,9
Découverts bancaires	6,9								(0,0)	0,1	(7,0)	0,0	0,0	
Autre dette financière	174,0	14,6	25,5	(41,5)					(31,9)	2,8	(9,4)	134,0	50,0	84,0
Total	2 587,7	18,0	25,5	(46,7)	(2,5)	(2,3)	(0,3)	12,3	(31,9)	44,9	(9,4)	2 595,2	45,2	2 550,1

L'évolution de la dette financière en 2023 par catégorie se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2022	Emprunts souscrits	Contrats de location-financement souscrits	Emprunts et Contrats de location-financement remboursés	Intérêts courus	Frais d'émission capitalisés - payés	Frais d'émission capitalisés - non payés	Frais d'émission	Variation des taux de change	Autres flux	Valeur nette au 31 décembre 2023	dont : <1 an	dont : >1 an
Emprunt à terme - Tranche B	2 053,4	451,5		(6,5)					(23,0)		2 475,3	6,8	2 468,6
Intérêts courus sur les dettes	0,9				2,5				(0,0)		3,4	3,4	
Frais d'émission	(33,9)					(39,0)	(3,2)	10,8	0,4		(65,0)	(11,5)	(53,4)
Financement senior structuré	2 020,3	451,5		(6,5)	2,5	(39,0)	(3,2)	10,8	(22,6)		2 413,7	(1,4)	2 415,1
Contrat de location-financement (IFRS 16)	154,6		33,4	(37,2)					(2,9)	(7,1)	140,8	35,0	105,8
Affacturage (« Factoring »)	20,5	12,6		(18,2)					(0,7)		14,3	14,3	
Autre dette financière	6,4	13,6		(8,2)					0,0	0,1	12,0	6,1	5,9
Découverts bancaires	0,0								(0,2)	7,1	6,9	6,9	
Autre dette financière	181,6	26,2	33,4	(63,5)					(3,7)	0,0	174,0	62,2	111,8
Total	2 201,8	477,7	33,4	(70,0)	2,5	(39,0)	(3,2)	10,8	(26,3)	0,0	2 587,7	60,8	2 526,9

6.5.2. ANALYSE DES EMPRUNTS PAR MATURITÉ

L'analyse par maturité des dettes financières au 31 décembre 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	2025	2026	2027	2028	2029	Post 2029	Total
Emprunt à terme - Tranche B	7,2	7,2	7,2	2 494,8			2 516,5
Intérêts courus sur les dettes	0,9						0,9
Financement senior structuré	8,1	7,2	7,2	2 494,8			2 517,4
Contrat de location-financement	32,5	28,2	18,3	12,7	9,4	9,5	110,6
Affacturage (« Factoring »)	5,7						5,7
Autre dette financière	11,8	5,9					17,7
Découverts bancaires	0,0						0,0
Autre dette financière	50,0	34,1	18,3	12,7	9,4	9,5	134,0
Sous-total	58,1	41,3	25,5	2 507,5	9,4	9,5	2 651,4
Frais d'émission							(56,2)
Total	58,1	41,3	25,5	2 507,5	9,4	9,5	2 595,2

L'analyse par maturité des dettes financières au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	2024	2025	2026	2027	2028	Post 2028	Total
Emprunt à terme - Tranche B	6,8	6,8	6,8	6,8	2 448,2		2 475,3
Intérêts courus sur les dettes	3,4						3,4
Financement senior structuré	10,1	6,8	6,8	6,8	2 448,2		2 478,7
Contrat de location-financement	35,0	29,9	25,7	17,0	12,5	20,7	140,8
Affacturage (« Factoring »)	14,3						14,3
Autre dette financière	6,1	5,9					12,0
Découverts bancaires	6,9						6,9
Autre dette financière	62,2	35,9	25,7	17,0	12,5	20,7	174,0
Sous-total	72,4	42,6	32,5	23,8	2 460,7	20,7	2 652,7
Frais d'émission							(65,0)
Total	72,4	42,6	32,5	23,8	2 460,7	20,7	2 587,7

6.5.3. ANALYSE DES EMPRUNTS PAR DEVISE

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
EUR	1 811,5	1 821,8
USD	745,9	713,5
Autres	37,8	52,4
Total	2 595,2	2 587,7

6.5.4. ANALYSE DES EMPRUNTS PAR TAUX D'INTERÊT

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Emprunts à taux fixe	109,1	140,4
Emprunts à taux variable	2 486,2	2 447,3
Total	2 595,2	2 587,7

Au 31 Décembre 2024, la dette à taux d'intérêt variable a été partiellement couverte. Voir détail en note 6.6.2.

6.5.5. CAPACITE D'ENDETTEMENT AUPRES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2024 et 2023, le Groupe affiche les montants non utilisés suivants relatif aux lignes de crédit disponibles auprès des établissements de crédit :

(en millions d'euros)	Total capacité d'endettement	Utilisé	Inutilisé
Ligne de crédit renouvelable (Senior Facility Agreement)	300,0		300,0
Ligne de crédit locale renouvelable	5,9		5,9
Lignes de crédit (non engagées)	37,4		37,4
Découverts bancaires (non engagés)	24,1		24,1
Clôture au 31 décembre 2024	367,4	0,0	367,4

(en millions d'euros)	Total capacité d'endettement	Utilisé	Inutilisé
Ligne de crédit renouvelable (Senior Facility Agreement)	300,0		300,0
Ligne de crédit locale renouvelable	6,3		6,3
Lignes de crédit (non engagées)	26,7		26,7
Découverts bancaires (non engagés)	16,6		16,6
Clôture au 31 décembre 2023	349,5	0,0	349,5

6.6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe applique la norme IFRS 9 depuis le 1er janvier 2018.

Le Groupe utilise ces instruments dérivés pour se couvrir contre les risques de change et de taux d'intérêt auxquels le Groupe est exposé dans le cadre de ses activités.

Instruments dérivés en comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan en contrepartie du poste « Autres éléments du résultat global » au sein de la « Part du capital revenant aux actionnaires » s'ils peuvent être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et si le Groupe opte pour l'utilisation de ce traitement comptable. C'est notamment le cas des swaps de taux d'intérêts destinés à couvrir les taux d'intérêts variables des dettes bancaires, ou des contrats à terme de devises utilisées pour des transactions commerciales prévisibles.

Dans ces cas, la part efficace des variations de juste valeur des dérivés est enregistrée en « Part du capital revenant aux actionnaires » comme indiqué ci-dessus. Elle est ensuite recyclée au résultat lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat et est enregistrée sur la même ligne du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

Pour qu'une relation de couverture soit démontrée, les conditions suivantes doivent être respectées :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place,
- Il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Si l'instrument financier ne répond pas aux critères comptables d'un instrument de couverture ou n'est pas désigné comme tel par la Société, les gains ou pertes latents ou réalisés sont enregistrés en « Autres charges et produits financiers » (Note 6.2 - voir aussi Note 3.3.1).

Instruments dérivés de couverture enregistrés en compte de résultat

Conformément à la norme IFRS 9, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé en contrepartie du « compte de résultat consolidé » si les conditions de comptabilisation en variations des capitaux propres ne s'appliquent pas (voir ci-dessous).

Base de valorisation des instruments dérivés

En application de la norme IFRS 7, les instruments financiers dérivés doivent être classés dans une des trois catégories suivantes pour déterminer leur valorisation à la date de clôture :

<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
Prix cotés sur des marchés actifs	Données observables directement ou indirectement	Information non basée sur des données de marché observables

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont classés en niveau 2 selon la norme IFRS 7. Ils sont réévalués à chaque clôture soit sur la base de travaux menés par des experts externes (des consultants ou des banques), ou bien à partir de modèles mathématiques alimentés par des paramètres observables sur les marchés financiers à la disposition de la Société. Ces valorisations permettent de mesurer l'efficacité de l'instrument considéré qui remplit les conditions nécessaires à la comptabilité de couverture.

6.6.1. VALORISATION A LA DATE DE CLÔTURE

Les instruments dérivés de couverture et les dettes financières à long-terme réévalués à la juste valeur se présentent comme suit selon le niveau défini par la norme IFRS 7 en 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Valeur nette comptable	Juste valeur			
Instruments dérivés de couverture - Actifs	0,4 ⁽¹⁾	0,4		0,4	
Valeurs mobilières de placement	189,6	189,6		189,6	
Instruments dérivés de couverture - Passifs	13,3 ⁽²⁾	13,3		13,3	
Dettes financières à long-terme	2 550,1	2 562,1	2 521,4	40,8	
Dettes financières à court-terme	45,2	45,2	7,3	37,9	

⁽¹⁾ lié aux dérivés de change

⁽²⁾ 4,2 millions d'euros liés aux dérivés de change et 9,1 millions d'euros liés aux dérivés de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Valeur nette comptable	Juste valeur			
Instruments dérivés de couverture - Actifs	2,3	2,3		2,3	
Valeurs mobilières de placement	124,3	124,3		124,3	
Instruments dérivés de couverture - Passifs	4,9	4,9		4,9	
Dettes financières à long-terme	2 526,9	2 528,5	2 470,2	58,3	
Dettes financières à court-terme	60,8	60,8	6,8	54,0	

Pour rappel, la dette financière courante est comptabilisée au coût amorti net des frais d'émission d'emprunt (Note 6.5).

6.6.2. POLITIQUE DE COUVERTURE DE CHANGE ET DE TAUX

Couverture des risques de taux d'intérêt

En 2023, le Groupe a couvert le taux d'intérêt variable découlant du TLB en contractant des collars :

- Pour le TLB en USD, 400 millions de dollars dont la date de maturité est en décembre 2024.
- Pour le TLB en Euros, 1 100 millions d'euros dont la date de maturité est en décembre 2024.

En 2024, le Groupe poursuit sa stratégie de couverture en contractant des swaps et en restructurant ses collars:

- Pour le TLB en USD, 200 millions de dollars dont la date de maturité est en décembre 2025, et 400 millions de dollars en décembre 2026.
- Pour le TLB en Euros, 500 millions d'euros dont la date de maturité est en décembre 2024, et 600 millions d'euros dont la date de maturité est en décembre 2026.

La valeur Mark-to-Market intrinsèque des instruments de couverture est comptabilisée en Autres éléments du résultat global consolidé (OCI). Au 31 décembre 2024, la valeur Mark-to-Market de ces dérivés de taux d'intérêt comptabilisés est une perte de 9,2 millions d'euros.

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêts, l'impact des instruments de couverture dans le compte de résultat consolidé de 2024 est un profit net de 10,6 millions d'euros.

DERIVES DE TAUX D'INTERET (en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2024		
	Valeur nominale		Valeur de marché
	EUR	USD	
Options de couverture des flux de trésorerie			
Swaps arrivant à échéance en 2025	500,0	192,5	(5,0)
Actifs (Dettes) Nets			(5,0)

DERIVES DE TAUX D'INTERET (en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2024		
	Valeur nominale		Valeur de marché
	EUR	USD	
Options de couverture des flux de trésorerie			
Swaps arrivant à échéance en 2026	600,0	385,0	(4,2)
Actifs (Dettes) Nets			(4,2)

Couverture des risques de change

De manière à protéger ses risques de change, le Groupe couvre ses expositions en devises comme suit :

- IDEMIA Secure Transaction (IST) : Flux de trésorerie prévisionnels libellés dans les principales devises du groupe (USD, GBP, INR) jusqu'à 24 mois glissants.
- IDEMIA Smart Identity (ISI) et IDEMIA Public Security (IPS) : sur une base projet par projet jusqu'à 24 mois indépendamment de l'échéance des contrats sous-jacents.

La politique de couverture du Groupe est conçue pour être éligible à la couverture de flux de trésorerie selon IFRS9. Ainsi, le Mark-to-Market des dérivés est comptabilisé en autres éléments du résultat global (OCI), puis recyclé dans le compte de résultat lors de la comptabilisation des créances et dettes sous-jacents.

Au 31 décembre 2024, le Mark-to-Market du portefeuille de dérivés comptabilisé en autres éléments du résultat global est négatif à hauteur de (3,7) millions d'euros.

En 2024, l'impact de la mise en œuvre de la politique de change au résultat net consolidé a été la suivante :

- Résultat opérationnel : (1,17) millions d'euros
- Résultat Financier : (3,2) millions d'euros.

DERIVES DE CHANGE (en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2024						Valeur de marché
	Valeur nominale						
	USD	GBP	INR	CNY	Others	Total	
Documenté comme couverture de flux de trésorerie							
Ventes de devises à terme	101,2	31,8	13,4	0,0	0,3	146,6	(3,8)
Achats de devises à terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Actifs (Dettes) Nets							(3,8)

Gestion des risques de liquidités

La gestion prudente des risques de liquidités passe par le maintien d'un niveau suffisant de trésorerie et équivalents de trésorerie et par la disponibilité appropriée de financements à travers des lignes de crédits confirmées.

La politique du Groupe consiste à maintenir des ressources financières suffisantes disponibles à tout moment, afin de sécuriser le financement de ses opérations tout en maintenant sa capacité d'investissement et sa capacité à liquider des positions de marché et honorer ses obligations financières.

Ainsi :

- Le Groupe s'assure d'un niveau satisfaisant de financement à travers ses lignes de crédit confirmées ;
- Dans la mesure du possible, le Groupe centralise sa trésorerie en France avec des cash pools et des prêts intragroupes afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et de ses liquidités ;

- Le Groupe surveille en permanence le niveau de sa sécurité financière grâce à un reporting interne et à des prévisions de trésorerie glissantes sur une période pouvant aller jusqu'à douze mois.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a une position de trésorerie de 346,5 millions d'euros (Note 6.4), combinée à la capacité de financement disponible de sa ligne de crédit renouvelable de 367,4 millions d'euros (Note 6.5.5) et des capacités non tirées des lignes de crédit locales non confirmées jusqu'à environ 300,0 millions d'euros.

A la clôture 2024, l'impact cumulé sur la trésorerie de la titrisation, des lignes confirmées et les programmes d'affacturage est de 65,6 millions d'euros : 60,6 millions d'euros de titrisation et 5 millions d'euros d'affacturage.

6.7. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est géré localement et au niveau du Groupe. L'exposition au risque de crédit provient des clients au travers des créances non recouvrées et des transactions produites mais non encore livrées et facturées.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable des prêts et des créances pour lesquels l'utilisation de limites de crédit est régulièrement contrôlée par le groupe. Le Groupe surveille en permanence son exposition au risque de crédit à travers un processus de suivi des risques de recouvrement et des actions spécifiques en vue de minimiser son exposition au risque. Le risque de crédit est géré régulièrement par des équipes dédiées au sein du Groupe. Un client reçoit une limite de crédit sur la base de son historique de paiement et de la qualité de l'information financière communiquée par des institutions spécifiques de notation de crédit. Les conditions de paiement sont, en outre, revues de façon régulière. Suite à l'analyse des clients, des garanties bancaires ou des avances de trésorerie sont demandées si nécessaire.

Le risque de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières. Le Groupe traite en très grande majorité avec des banques appartenant à son Groupe de crédit dans le cadre de sa « facilité de crédit renouvelable » (RCF), celles-ci ayant une plus grande solvabilité.

6.8. RESPECT DES RATIOS FINANCIERS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE FINANCEMENT

Les principaux termes et conditions de la dette levée initialement le 15 décembre 2016 (et tel que amendés et/ou négociés de temps à autre) sont les suivants :

Ratio de levier net consolidé

Ce « covenant » est calculé comme suit (sur une base glissante de douze mois):

Ratio de couverture senior net garanti consolidé =	$\frac{\text{Endettement net garanti consolidé}^{1)}}{\text{EBITDA Pro Forma consolidé}^{1)}}$
---	--

¹⁾ Comme défini dans le contrat sous-jacent

Le taux de covenant mentionné ci-dessus n'est testé que si le montant total des tirages de trésorerie en cours de la Facilité de crédit renouvelable dépasse 40% du montant total de la Facilité de crédit renouvelable (c'est-à-dire 120 000 000 €) (la « Condition de test »).

Si la condition de test est remplie à la fin de chaque trimestre d'une année civile et que le niveau d'engagement à ce moment-là dépasse 7,8x (une « violation de l'engagement »), alors une telle violation de l'engagement peut constituer un cas de défaut (sous réserve de certaines normes du marché (i) des dispositions de réparation et (ii) de délai de grâce qui permettent au Groupe de rectifier une telle violation de l'engagement avant que cela ne devienne un cas de défaut).

Au 31 décembre 2024, le Groupe respecte son covenant financier puisque le ratio mentionné ci-dessus et calculé conformément à la documentation du prêt est de 3,6.

Autres restrictions

Dans le cadre de la documentation financière du Term Loan B, le Groupe est également soumis à d'autres restrictions, concernant, entre autres :

- La distribution de dividendes ou autres paiements aux actionnaires,
- L'octroi de prêts, de garanties ou de sûretés sur ses actifs,
- La signature de contrats d'emprunt (y compris les contrats de location financement, l'affacturage et les lignes de crédit locales des filiales étrangères),
- Les acquisitions d'entreprises, joint-ventures, fusions, cessions,
- L'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Ces restrictions sont toutefois soumises à des transactions autorisées et à des seuils pour chaque catégorie.

NOTE 7 – DONNÉES LIÉES AUX IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Principes de base

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé de la même manière que l'élément taxable ou déductible auquel il se rattache c'est à dire soit au compte de résultat, soit en « Autres éléments du résultat global », directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale sauf dans les cas suivants :

- La comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où le Groupe contrôle la date de renversement de la différence et il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués au taux d'impôt applicable pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les impôts passifs simultanément.

Un impôt différé actif n'est reconnu au titre des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles, existants à la date de clôture, que dans le cas où il existe des différences temporelles taxables avec lesquelles ils peuvent se compenser, ou bien s'il est probable que le Groupe disposera dans le futur de bénéfices imposables suffisants sur lesquels imputer ces déficits reportables et différences temporelles déductibles. Les impôts différés actifs sont réexaminés à chaque clôture et sont réduits dans la proportion où il cesse d'être probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Par ailleurs, le Groupe opère dans de multiples juridictions fiscales et est soumis à des contrôles fiscaux dans ces différentes juridictions. Ces contrôles fiscaux peuvent impliquer des situations complexes dont la résolution peut s'étendre sur une longue période. À chaque clôture, les provisions pour risques fiscaux sont estimées ou réévaluées dans les cas où une provision a déjà été constituée à la date de clôture précédente.

Spécificités applicables aux entités françaises

La loi de finances du 30 décembre 2009 a remplacé, pour les entités françaises, la Taxe Professionnelle par deux nouvelles contributions à compter de 2011 :

- La « Cotisation Foncière des Entreprises » (C.F.E.) assise sur les valeurs locatives foncières,
- La « Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises » (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe traite la CVAE comme un impôt sur les bénéfices. La charge relative à la CVAE est présentée sur la ligne « Impôts sur les résultats » du compte de résultat consolidé. La CVAE qui est assise sur la valeur ajoutée, constitue, selon l'analyse du Groupe, un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. En effet, comme précisé par l'IFRIC, le champ d'application de la norme IAS 12 comprend tout impôt calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges. Il est possible que ce montant net soit différent du résultat net comptable. Les modalités de détermination de la valeur ajoutée telles que définies par l'article 1586 Sexies du Code Général des Impôts introduit par la loi de finances pour 2011 précitée répondent à cette définition.

Le Groupe traite la CFE comme une charge opérationnelle.

7.1. IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt enregistrée dans le compte de résultat consolidé et dans le résultat global consolidé résulte de la prise en compte des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Impôt sur les résultats reconnu dans le compte de résultat	(26,7)	(71,9)
Impôt exigible au titre de l'exercice	(40,5)	(64,7)
Impôts différés	13,8	(7,2)
Impôt enregistré en situation nette	2,9	11,4
Impôts différés sur instruments financiers	2,4	10,3
Impôts différés sur engagements de personnel	0,5	1,1
Charge d'impôt sur le revenu	(23,7)	(60,5)

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur dans le pays où réside la société mère du Groupe (France) s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 retraité (*)
Résultat avant impôt	(5,2)	125,7
Impôt sur les résultats calculé au taux applicable de la société mère	1,3	(32,5)
Effet de la différence de taux entre la société mère et les filiales consolidées	(3,2)	(1,4)
Effet du changement du taux d'impôt différé	0,8	5,0
Effet de la non-comptabilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes fiscales créées au cours de la période	(2,6)	(7,1)
Effet du changement de la reconnaissance pendant la période des actifs d'impôt différé sur les pertes fiscales de l'exercice précédent	(2,9)	(6,8)
Effet de l'utilisation sur la période des pertes fiscales précédentes non reconnues	1,3	0,4
Positions fiscales incertaines	28,4	2,9
Ajustement de l'impôt : comptabilisation en impôts de charges assimilées à l'impôt (CVAE, retenues à la source, régularisations sur années antérieures, provision pour risque fiscal)	(0,3)	(13,8)
Autres différences permanentes	(49,6)	(18,7)
Comprenant :		
Non déductibilité des charges d'intérêt nettes en France	(6,4)	(5,7)
Déductibilité CVAE (entités françaises)	(0,7)	(1,0)
Crédit d'impôt recherche non imposable	2,7	2,1
Quote-part des dividendes non taxables reçus en France		(1,0)
Effet de l'adaptation de notre structure juridique à la nouvelle organisation	(40,1)	3,1
Mouvement sur autres actifs d'impôts différés non reconnus en France		
Autres différences	(5,0)	(16,1)
Impôt sur les résultats reconnu dans le compte de résultat	(26,7)	(71,9)
Taux effectif d'impôt	(511,0%)	57,2%

7.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

7.2.1. VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS PAR NATURE

Certains postes d'impôts différés à l'actif et au passif sont compensés dans la présentation du bilan. Ceci est le cas quand il s'agit d'actifs et passifs au sein de la même entité (par exemple dans le cas des États-Unis) ou quand il s'agit d'entités dans un même pays qui sont regroupées dans une intégration fiscale (par exemple dans le cas de la France).

En 2024

(en millions d'euros)	1er janvier 2024	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Reclassement IFRS 5	Autres mouvements	31 décembre 2024
Reports déficitaires	19,7	(8,8)			(0,6)	10,3
Actifs incorporels	(41,4)	6,3		9,1	(1,8)	(27,9)
Projets de développement capitalisés	(8,1)	(0,6)		0,1	0,1	(8,5)
Instruments financiers	0,7	0,1	2,4		0,0	3,2
Autres différences temporaires	40,2	16,4	0,5	(8,6)	0,2	48,8
Total	11,0	13,4	2,9	0,6	(2,1)	25,9

Au 31 décembre 2024, le Groupe présente dans le bilan consolidé des impôts différés actifs de 34,1 millions d'euros et des impôts différés passifs de 8,2 millions d'euros, conduisant à un net d'impôt différé actif de 25,9 millions d'euros.

Les impôts différés actifs sur pertes fiscales reportées s'élevant à 10,3 millions d'euros incluent pour 6,1 millions d'euros d'activation partielle des déficits fiscaux générés au sein du groupe d'intégration fiscal français.

Les impôts différés passifs sur actifs incorporels concernent les immobilisations incorporelles comptabilisées dans l'allocation du prix d'achat.

Les impôts différés actifs sur autres différences temporaires concernent principalement les provisions non déductibles pour 26,6 millions d'euros.

En 2023

(en millions d'euros)	1er janvier 2023	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Autres mouvements	31 décembre 2023
Reports déficitaires	30,8	(11,8)		0,6	19,7
Actifs incorporels	(48,0)	4,7		1,8	(41,4)
Projets de développement capitalisés		3,6		(11,7)	(8,1)
Instruments financiers	(9,7)	(0,1)	10,3	0,1	0,7
Autres différences temporaires	33,9	(5,7)	1,1	10,9	40,2
Total	6,9	(9,1)	11,4	1,8	11,0

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente dans le bilan consolidé des impôts différés actifs de 53,5 millions d'euros et des impôts différés passifs de 42,6 millions d'euros, conduisant à un net d'impôt différé actif de 11,0 millions d'euros.

Les impôts différés actifs sur pertes fiscales reportées s'élevant à 19,7 millions d'euros incluent pour 8,7 millions d'euros d'activation partielle des déficits fiscaux générés au sein du groupe d'intégration fiscal français.

Les impôts différés passifs sur les immobilisations incorporelles concernent les immobilisations incorporelles comptabilisées dans l'allocation du prix d'achat.

Les impôts différés actifs sur autres différences temporaires concernent principalement les provisions non déductibles pour 36,6 millions d'euros.

7.2.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON RECONNUS

Les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 1 156,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 (base d'imposition) contre 1 138,6 millions d'euros en 2023. Le montant des impôts différés actifs non reconnus liés à ces déficits reportables s'élève à 289,6 millions d'euros contre 285,2 millions d'euros en 2023.

Les déficits reportables non activés par le Groupe peuvent s'analyser par échéance au 31 décembre 2024 comme suit :

(en millions d'euros)	Assiette de l'impôt	Economies d'impôt potentielles
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2025 à 2029	20,5	5,6
Déficits reportables après 2030	0,4	0,1
Déficits reportables indéfiniment	1 135,3	283,8
Total	1 156,3	289,6

Groupe d'intégration fiscale en France – impôts différés actifs reconnus et non reconnus

Pour les entités françaises membres du groupe d'intégration fiscale porté par IDEMIA Group, le montant total des déficits reportables s'élève à 1 108,2 millions d'euros (24,4 millions d'euros d'impôts différés actifs reconnus et 1 083,7 millions d'euros non reconnus). Les impôts différés actifs reconnus au titre de ces déficits reportables ont été plafonnés partiellement à hauteur du montant de reversement attendu de l'impôt net différé passif du périmètre France sur les 6 prochaines années.

À la suite de la mise en place de la réglementation Anti-Tax Avoidance Directive (ATAD) en 2019, le groupe d'intégration fiscal n'a pas reconnu les impôts différés actifs liés aux stocks d'intérêts différés pour 141,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 141,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

7.3. PILIER II

Le Groupe entre dans le périmètre des règles Pilier II de l'OCDE. Le Groupe a calculé une provision à fin 2024 de 1,7 million d'euros basée sur l'analyse préliminaire réalisée à fin décembre 2024 en accord avec les règles Safe Harbour qui se basent sur les états financiers consolidés et la déclaration Pays par Pays (CBCR) pour l'année fiscale 2024.

NOTE 8 – CAPITAUX PROPRES, RÉSULTAT PAR ACTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

8.1. CAPITAUX PROPRES

8.1.1. CAPITAUX PROPRES

Durant l'exercice, le capital social a augmenté de 16 619 d'euros et la prime d'émission a baissé de 16 619 d'euros pour un montant net nul.

Aucune distribution n'a été faite.

8.1.2. ACTIONS ORDINAIRES

Au 31 décembre 2024, IDEMIA Group S.A.S. n'a pas d'action ordinaire en circulation.

8.1.3. ACTIONS DE PREFERENCE

Au 31 décembre 2024, le capital social d'IDEMIA Group S.A.S. se compose de 1 003 570 832 actions de préférence entièrement libérées d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Le 14 mars 2024, une augmentation de 2 856 euros portant le capital de 1 003 554 213 euros à 1 003 557 069 euros par émission de :

- 5 actions AP E20 (anciennement AP E') d'une valeur nominale de 1 euro chacune, sans prime d'émission,
- 8 actions AP G20 (anciennement AP G) d'une valeur nominale de 1 euro chacune, sans prime d'émission,
- 2 843 actions AP F d'une valeur nominale de 1 euro chacune, sans prime d'émission.

Le 29 août 2024, une augmentation de 13 663 euros portant le capital de 1 003 557 069 euros à 1 003 570 732 euros par émission de :

- 2 547 actions AP E23 d'une valeur nominale de 1 euro chacune, sans prime d'émission,
- 2 538 actions AP G23 d'une valeur nominale de 1 euro chacune, sans prime d'émission,
- 8 578 actions AP H23 d'une valeur nominale de 1 euro chacune, sans prime d'émission.

Le 19 décembre 2024, une augmentation de 100 euros portant le capital de 1 003 570 732 euros à 1 003 570 832 euros par émission de :

- 50 actions AP E20 (anciennement AP E') d'une valeur nominale de 1 euro chacune, sans prime d'émission,
- 50 actions AP G20 (anciennement AP G) d'une valeur nominale de 1 euro chacune, sans prime d'émission,

Ces actions de préférence AP E20 (anciennement AP E'), AP E23, AP F, AP G20 (anciennement AP G), AP G23 et AP H23 ont été émises gratuitement (sauf pour les actions émises au bénéfice de Galaxy US Manco), dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites, à des dirigeants et / ou employés de la Société et aux employés de sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital et des droits de vote.

Chaque catégorie d'actions de préférence comporte des droits préférentiels différents en cas de liquidation. Toutes les actions de préférence doivent automatiquement être converties en action ordinaires en cas de fusion entraînant un changement de contrôle.

Les prix de conversion seront déterminés en fonction des montants définis par les droits préférentiels tels que décrits dans les statuts de la Société.

En résumé, la valeur des actions privilégiées en circulation par catégorie d'actions a évolué comme suit au 31 décembre 2024 :

Instrument	Nombre d'actions (en millions)	Montant au 31 décembre 2024 (en millions €)
AP A	27,5	27,5
AP B	223,8	223,8
AP C	0,1	0,1
AP D	0,5	0,5
AP E17 (anciennement AP E)	0,0	0,0
AP E20 (anciennement AP E')	0,0	0,0
AP F	2,7	2,7
AP G20 (anciennement AP G)	0,0	0,0
AP E23	0,0	0,0
AP G23	0,0	0,0
AP H23	0,0	0,0
AP O	748,9	748,9
Total	1 003,6	1 003,6

8.1.4. BONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS D'ACHAT

Des actions, options ou bons de souscription d'actions de la Société peuvent être attribués à des dirigeants ou autres membres du personnel de l'entreprise.

Une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de l'excédent de la juste valeur des instruments attribués, évaluée à la date d'attribution, par rapport au prix payé, le cas échéant, par les salariés (ce prix pouvant être nul en cas d'attribution gratuite). La juste valeur des instruments émis est estimée au moyen des modèles mathématiques de Black and Scholes et de Monte Carlo.

La charge est étalée au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres si l'instrument se dénoue par l'émission d'actions. Si le dénouement de l'instrument est susceptible d'entraîner un décaissement de trésorerie, une dette est comptabilisée et est ensuite réévaluée à la juste valeur à chaque clôture jusqu'à son dénouement.

8.2. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'autocontrôle sont déduites du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

Le résultat par action est calculé comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Part du Groupe dans le résultat net	36,3	76,4
Nombre d'actions	1 003 570 832	1 003 554 213
Résultat net par action	0,04	0,08
Nombre d'actions diluées	1 003 589 707	1 003 573 088
Résultat net par action dilué	0,04	0,08

8.3. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le 31 mai 2017, au moment de l'acquisition de Morpho, des dirigeants de la Société et de sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement au moins 10% du capital social et des droits de vote (les « Dirigeants ») ont bénéficié d'actions gratuites d'IDEMIA Group.

Le 14 décembre 2017, les associés de la Société ont autorisé 4 plans d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants, 2 pour les résidents fiscaux français et 2 pour les résidents fiscaux étrangers, pour des actions de classes E (« AP E ») et F (« AP F ») et ont donné une délégation au Président.

Le 12 mars 2020, les associés de la Société ont autorisé 4 plans d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants, 2 pour les résidents fiscaux français et 2 pour les résidents fiscaux étrangers, pour des actions de classes G (« AP G ») et E' (« AP E' ») et ont donné une délégation au Président.

Le 30 avril 2021, les associés de la Société ont autorisé 4 plans d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants, 2 pour les résidents fiscaux français et 2 pour les résidents fiscaux étrangers, pour des actions de classes F (« AP F ») et E (« AP E ») et ont donné une délégation au Président.

Le 16 août 2023, les associés de la Société ont autorisé 6 plans d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants, 3 pour les résidents fiscaux français et 3 pour les résidents fiscaux étrangers, pour des actions préférentielles de classes E23 (« AP E23 »), G23 (« AP G23 ») et H23 (« AP H23 ») et ont donné une délégation au Président.

Concernant les résidents fiscaux français, la durée de la période d'acquisition est d'un an à compter de l'attribution, sous réserve des dispositions et exceptions prévues par le règlement du plan d'attribution concerné pour les résidents fiscaux français.

Concernant les résidents fiscaux étrangers la durée de la période d'acquisition est la plus tardive des deux dates entre (i) le premier anniversaire de l'attribution et (ii) la date de survenance d'un cas de sortie (« Exit »), tel que ce terme est défini dans le règlement du plan d'attribution concerné pour les résidents étrangers, sauf exceptions et cas d'acquisition anticipée prévus par le règlement du plan d'attribution concerné pour les résidents fiscaux étrangers.

Des actions gratuites ont été attribuées par le Président aux dirigeants aux dates suivantes :

Exercice clos le 31 décembre 2024		
en nombre d'actions	Nombre paiements fondés sur les actions	Date d'attribution
E Plan	10 660	14 décembre 2017
F Plan	2 785 962	14 décembre 2017
E Plan	1 275	20 mars 2018
F Plan	22 188	20 mars 2018
F Plan	119 815	20 mars 2018
E Plan	650	23 mai 2018
E Plan	1 150	19 décembre 2018
F Plan	22 188	19 décembre 2018
F Plan	35 504	19 décembre 2018
F Plan	17 752	19 décembre 2018
E Plan	275	18 avril 2019
E Plan	3 435	20 avril 2020
E' Plan	373	20 avril 2020
F Plan	356 141	20 avril 2020
G Plan	13 784	20 avril 2020
E Plan	365	7 janvier 2021
E' Plan	1 200	7 janvier 2021
F Plan	8 714	7 janvier 2021
G Plan	1 573	7 janvier 2021
E' Plan	450	20 juillet 2021
G Plan	450	20 juillet 2021
E Plan	275	17 septembre 2021
E' Plan	100	17 septembre 2021
G Plan	375	17 septembre 2021
E' Plan	245	11 mai 2022
G Plan	245	11 mai 2022
E23 Plan	3 661	29 août 2023
G23 Plan	3 646	29 août 2023
H23 Plan	12 257	29 août 2023
E23 Plan	260	19 mars 2024
G23 Plan	260	19 mars 2024
H23 Plan	260	19 mars 2024
E23 Plan	1 360	28 mars 2024
G23 Plan	1 360	28 mars 2024
H23 Plan	1 360	28 mars 2024
E23 Plan	100	13 juin 2024
G23 Plan	100	13 juin 2024
H23 Plan	100	13 juin 2024
E23 Plan	195	3 décembre 2024
G23 Plan	195	3 décembre 2024
H23 Plan	195	3 décembre 2024
Total	3 430 453	

Au 31 décembre 2024, 1 915 actions gratuites AP E23, 1 915 actions gratuites AP G23 et 1 915 actions gratuites AP H23 ont été attribuées aux dirigeants au cours de l'année 2024.

Les dirigeants ont conclu des accords prévoyant notamment (i) un droit de sortie conjointe et une obligation de sortie totale dans le cas d'une sortie (introduction en bourse, vente de la Société) et (ii) une promesse d'achat et de vente aux termes desquelles l'associé majoritaire de la Société a la faculté de racheter 100% des titres détenus par les dirigeants dans certains cas. Conformément aux normes IFRS 2, la charge des paiements fondés sur des actions est étalée sur plusieurs années sur la base d'une date de sortie estimée. A ce titre, le Groupe a enregistré en 2024 une charge proratisée de 6,6 millions d'euros (charges sociales incluses).

NOTE 9 – PARTIES LIÉES ET COENTREPRISES

Selon la norme IAS 24 (« Information relative aux parties liées »), une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers.

Il peut s'agir :

- D'une personne ou entreprise qui exerce un contrôle sur le Groupe,
- D'une entreprise associée du Groupe,
- D'une co-entreprise (« joint-venture »),
- D'un membre important de l'équipe de gestion de l'entreprise (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de biens, services ou d'obligations entre le Groupe et cette partie liée.

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent :

- Les transactions avec une entreprise associée.
- Les transactions avec Advent International.
- Les transactions avec des entités détenues directement ou indirectement par Advent International.
- Les transactions avec des joint-ventures.
- Les transactions avec les membres clés du management.

9.1. ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Les transactions avec les entreprises associées et les coentreprises sont celles entre le Groupe et EIMASS.

EIMASS (Electronic Identity Management & Security Solutions LLC)

EIMASS est basé à Dubaï. Le pourcentage d'intérêt du Groupe est de 40 % et son pourcentage de contrôle est de 30 %. La méthode de consolidation utilisée est celle de la mise en équivalence. Aucun dividende n'a été versé en 2024 ni en 2023. Cette entité est en cours de liquidation.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Total actifs non courants	0,0	0,0
Total actifs courants	17,9	17,0
Total passifs non courants		
Total passifs courants	(0,6)	(1,8)
Capitaux propres	17,3	15,2
Part du Groupe dans les capitaux propres (40%)	6,9	6,1

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Chiffre d'affaires	0,2	0,3
Résultat net	1,1	(0,4)
Part du Groupe dans le résultat net de l'année (40%)	0,5	(0,2)

9.2. TRANSACTIONS AVEC ADVENT INTERNATIONAL

Le Groupe n'affiche aucun montant à recevoir ou à devoir envers Advent International en date du 31 décembre 2024 et 2023.

9.3. TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS DÉTENUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR ADVENT INTERNATIONAL

Dans son activité opérationnelle, la société conclut des transactions commerciales avec des entités détenues directement ou indirectement par son actionnaire principal.

Ces transactions commerciales sont conclues dans des conditions normales de marché. Il n'y a pas eu de transactions significatives en 2024 et en 2023.

9.4. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les membres clés du management qui ont l'autorité et la responsabilité pour élaborer, diriger et contrôler les activités de la société, ont été définis comme étant les personnes suivantes :

- Le président de la société,
- Le président du Conseil de Surveillance du Groupe IDEMIA, et
- Les membres clés du comité exécutif.

La rémunération totale versée aux membres clés du management du Groupe peut être analysée comme suit:

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Rémunération fixe	3,7	4,4
Rémunération variable	4,5	6,7
Autres	0,4	0,4
Total	8,6	11,5

NOTE 10 – ENGAGEMENTS HORS-BILAN

10.1. ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE

10.1.1. DETTES ADOSSÉES À DES GARANTIES

Au 31 décembre 2024, des emprunts ont été contractés par le Groupe dans le cadre du crédit syndiqué. Les principales sûretés accordées par la Société et ses filiales ayant permis de garantir le financement sont notamment les suivantes :

- Nantissements d'actions de certaines sociétés du Groupe,
- Nantissements de comptes bancaires de certaines sociétés du Groupe (sans contrôle de leur utilisation),
- Nantissements des créances intragroupe de certaines sociétés du Groupe au titre de prêts intragroupe, et
- Gages sur l'ensemble des actifs de certaines sociétés du Groupe (certaines catégories d'actifs étant exclues du champ d'application de la sûreté).

10.1.2. CAUTION ET AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2024, le montant des garanties bancaires émises principalement au bénéfice des clients du Groupe s'élève approximativement à 286 millions d'euros (contre 346 millions d'euros au 31 décembre 2023). La plupart de ces garanties sont issues au bénéfice des clients du Groupe.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a également émis des garanties maison-mère soit pour garantir la bonne exécution ou le paiement des dettes des filiales vis-à-vis de leurs clients dans le cadre de contrats commerciaux, soit pour garantir d'autres obligations telles que des obligations de paiement au titre de baux ou de facilités bancaires pour un montant de 336 millions d'euros (307 millions d'euros au 31 décembre 2023).

NOTE 11 – LITIGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

Par opposition à la définition d'une provision (Note 5.11), un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe.
- Une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel le montant de l'obligation ne peut pas être estimé de manière fiable ou pour lequel il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Poursuites judiciaires : La Société est sujette à des poursuites judiciaires et fiscales, mise en recouvrement et actions en justice arrivant dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne s'attend pas à ce que les coûts ultimes pour résoudre ces litiges aient un effet défavorable important sur la situation financière consolidée, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société.

11.1. CONTROLE FISCAL EN INDE

Contexte

L'Administration fiscale indienne (le « Département ») a mené des opérations de perquisition et de saisie en vertu de l'article 132 de la loi de 1961 relative à l'impôt sur les sociétés (la « Loi ») entre le 21 mars 2023 et le 25 mars 2023 dans les locaux de toutes les sociétés du groupe Idemia basées en Inde (les « Sociétés »). À la suite de cette perquisition, le Département a entrepris une enquête approfondie au cours de laquelle les entités indiennes du Groupe Idemia ont fourni des explications détaillées. Par la suite, le Département a émis des notifications fiscales à toutes les sociétés indiennes d'Idemia situées à Bangalore, à Mumbai et à New Delhi.

Des avis de vérification ont été envoyés pour les exercices 2016-17¹ à 2022-23 pour toutes les sociétés Idemia situées en Inde. Pour les deux principales entités opérationnelles, Idemia Syscom et Smart Chip, des avis évoquant un possible transfert de bénéfices ont été reçus pour 2016-2017 à 2020-2021 et pour 2015-2016 à 2021-2022, respectivement. De plus, des projets de redressements ont été adressés à Idemia Syscom et à Smart Chip pour l'exercice 2020-21, des propositions de redressements pour Syscom et Smart Chip pour les exercices 2019-2020 et 2021-22 respectivement qui contiennent les montants quantifiés du transfert de bénéfices supposé. La lecture conjointe de ces avis et de ces propositions de redressement permet à Idemia de considérer que le montant de redressement estimé, y compris les intérêts de retard, pourrait atteindre 73,26 millions d'euros. Pour les années restantes jusqu'à l'exercice 2022-23, des avis de vérifications ont également été reçus, mais la quantification du redressement éventuel n'a pas été effectuée par le Département. La plupart des demandes concernent Idemia Syscom, et environ 70% des réclamations sont relatives aux sujets évoqués ci-dessous.

¹ Pour Smart Chip Private Limited, le contrôle fiscal comprend également l'exercice 2015-16.

Principaux arguments de défense

Le Département affirme qu'*Idemia Syscom a délibérément sous-facturé les produits finis* en les envoyant à ses entités à l'étranger en dehors de l'Inde, alors que les marchandises sont fournies directement aux clients finaux.

Idemia est fermement convaincue que le Département n'a pas tenu compte du modèle économique appliqué par Idemia Syscom, qui suit un modèle « Bill-to-ship-to », une pratique courante bien reconnue par la législation douanière indienne. En effet, Idemia Syscom opère en tant que sous-traitant de fabrication, comme le détaille la documentation de prix de transfert française ainsi que la documentation indienne afférente, et est rémunéré au prix de marché avec des bénéfices conformes à la politique de prix de transfert du Groupe. Il est important de noter que, dans une affaire connexe, le Tribunal d'appel a bien qualifié Idemia Syscom comme sous-traitant de fabrication.

Idemia est convaincue que l'affaire manque d'éléments de preuve substantiels et qu'il est peu probable qu'elle résiste à un examen en appel.

Le Département soutient également que *les services intragroupes ont été utilisés comme un moyen de transférer des bénéfices en dehors de l'Inde* sans que l'entité étrangère n'ait effectivement fourni de services.

Le Groupe se conforme aux Principes directeurs de l'OCDE en matière de prix de transfert, et tient compte de la réglementation indienne en matière de TP, qui soumet les services intragroupes à un examen rigoureux basé sur des critères tels que la prestation, le besoin et le bénéfice, qui sont pleinement satisfaits dans le cas présent. Il est important de noter que les services intragroupes ont été admis à hauteur de 80 % dans les contrôles fiscaux précédents concernant Smart Chip pour l'exercice 2020-21.

Évaluation et perspectives de la part de la Direction

Les notifications de réévaluation proposées par le Département pour Smart Chip pour l'exercice 2015-16, L-1 Identity & Security pour l'exercice 2017-18 et Identity & Security India pour les exercices 2017-18 et 2018-19 ont été contestées devant la Haute Cour de Delhi par le biais de requêtes écrites et ont été par la suite annulées par la Haute Cour.

En ce qui concerne les projets de redressements reçus par Syscom et Smart Chip pour l'exercice 2020-21, nous nous adressons au groupe de règlement des différends (« DRP ») et nous sommes confiants dans la possibilité d'obtenir une décharge au stade du DRP lui-même.

La Société a évalué le risque fiscal en profondeur y compris avec l'assistance de conseils locaux et d'autres experts en la matière. Sur la base de cette évaluation, la Société est confiante quant au bien-fondé de sa défense et au fait qu'elle sera en mesure de défendre sa position devant les autorités d'appel supérieures.

En ce qui concerne les propositions de redressements reçues, qui font référence à un transfert de bénéfices présumé, bien que l'issue de ces procédures et litiges soit intrinsèquement incertaine, la Société s'engage à défendre vigoureusement sa position et est optimiste quant au résultat. Par conséquent, la direction estime qu'il est « plus probable qu'improbable » qu'aucun passif ne sera à considérer.

Pour les autres avis de vérifications reçus, qui ne contiennent aucun montant, au moment de l'émission des comptes consolidés, la Société ne dispose pas d'informations suffisantes pour ces années pour faire une estimation fiable des risques potentiels. Ce manque d'information empêche la Société d'évaluer et de quantifier avec précision les risques associés à ce stade de la procédure.

11.2. LITIGE FISCAL AU BRÉSIL

IDEMIA Brasil est accusé de ne pas avoir prélevé la taxe sur la valeur ajoutée, appelée ICMS, au cours de la période 2010-11 lors de la vente de produits à ses clients. À la suite des différentes décisions rendues et en particulier à la suite de la décision favorable de la Cour suprême en septembre 2024, le risque est définitivement annulé dans 7 cas sur 10 et s'élève à 279 millions de réals brésiliens, soit environ 50,6 millions d'euros. Le risque restant représente 73 millions de réals brésiliens ou 11,4 millions d'euros (dont 68 millions de réals brésiliens en intérêts et pénalités de retard au 31 décembre 2024). La Société continue de contester ces réévaluations. En se fondant sur la décision de la Cour suprême brésilienne de septembre 2024, la Société est optimiste quant à une issue positive du litige des 3 derniers cas à son avantage. De ce fait, aucune provision n'a été constituée à ce titre et la Société a conservé le même traitement fiscal pour les exercices suivants.

Les autorités fiscales brésiliennes ont également entamé une inspection des exercices 2012 à 2015. Le risque pour la période audité 2012 à 2015 a pris fin le 24 avril 2021 lorsqu'a été publié le certificat de décision finale de processus favorable à ex Morpho dans la Procédure déclarative (101180712.2016.8.26.0625). Il est important de mentionner que cette Procédure ne couvrait pas la période déjà sanctionnée par les autorités fiscales (2010-2011).

11.3. INFORMATION JUDICIAIRE SUR L'ACTIVITÉ FIDUCIAIRE

IDEMIA France fait l'objet d'une enquête pénale en France pour corruption et blanchiment d'argent en relation avec l'exécution de contrats au cours de la période 2007/2011 relatifs à son ancienne activité fiduciaire en Angola. Cette activité a été cédée préalablement à l'acquisition d'Oberthur Technologies par Advent en 2011.

La société a été mise en examen le 27 juin 2019 sur le fondement des charges susmentionnées

IDEMIA France négocie la conclusion d'une convention judiciaire d'intérêt public (« CJIP ») avec le Procureur de la République, qui mettrait fin à l'enquête judiciaire ouverte en France dans le cadre de cette affaire.

11.4. ANALYSES EN COURS SUR LES FILIALES SUD-AFRICAINES

Suite à des litiges et à la mise en évidence de manquements dans la gouvernance et le respect des règles de contrôle interne et comptable au sein des filiales sud-africaines du Groupe, le Groupe a initié une analyse comptable et transactionnelle approfondie avec l'appui de conseils externes, et a engagé un plan d'actions qui est en cours de déploiement.

Les conclusions de ces travaux n'étant pas connues à date, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer les éventuelles conséquences de ces manquements sur les activités déployées en Afrique du Sud et l'existence de passifs éventuels complémentaires liés à ces activités dans les comptes consolidés du Groupe.

L'Afrique du Sud représente 70 m€ de chiffre d'affaires pour le groupe soit moins de 3% du chiffre d'affaires consolidé intégrant IFRS 5.

NOTE 12 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Nous vous informons que les évènements suivants ont eu lieu depuis la clôture de l'exercice 2024 :

- La réduction du capital social de la Société en date du 27 mai 2025, d'un montant nominal total de 903.218.122,80 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société pour la ramener de 1 € par action à 0,1 € par action, et ayant pour effet de réduire le capital social de 1.003.575.692,00 € à 100.357.569,20 € ;
- Une augmentation du capital social de la Société en date du 11 juin 2025, d'un montant de 35 €, par émission de 350 nouvelles actions, ayant pour effet de porter le capital social de 100.357.569,20 € à 100.357.604,20 € ;
- Une augmentation du capital social de la Société en date du 13 juin 2025, d'un montant de 30 €, par émission de 300 nouvelles actions, ayant pour effet de porter le capital social de 100.357.604,20 € à 100.357.634,20 €.

